

## Votre signature

Vos nom et prénom :	<b>DÉ DREE MARTIN</b>
Agit en qualité de :	<b>Secrétaire général du CPAS</b>
Déclare que toutes les informations exposées dans cette demande de permis d'environnement sont exactes.	
Date :	
Votre signature :	<b>Martin de Drée (Authentication)</b> <small>Signature numérique de Martin de Drée (Authentication) Date : 2021.01.14 15:10:57 +01'00'</small>

Si le signataire n'est pas le futur titulaire ou le représentant légal du futur titulaire du permis d'environnement, vous devez joindre un **mandat** en **un exemplaire**.

## Comment et où introduire votre dossier?

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- ✓ Le formulaire de demande complété et signé ;
- ✓ Toutes les annexes (voir le [tableau répertoire des annexes](#)) ;
- ✓ Les [copies nécessaires](#) dans le cas d'un envoi papier.

Introduisez votre dossier **soit sous format électronique** (c'est le mode de communication le plus simple et le plus rapide), **soit sous format papier**.



Région de Bruxelles-Capitale

Formulaire *easyPermit*

Demande de permis d'environnement

**Installations de classe 1A – 1B – 2**

Commune du lieu de l'exploitation  
(concernée par la demande)

Berchem-Sainte-Agathe

Utilisez-vous le bon formulaire ?

Vous disposez déjà d'une autorisation (permis d'environnement) et

- vous y modifiez une installation classée (ajout, suppression, déplacement,...) ? Vous devez utiliser [le formulaire de modification de permis d'environnement](#).
- vous souhaitez le prolonger (au plus tôt, deux ans avant la date d'expiration de votre permis et au plus tard un an avant la date d'échéance)? Vous devez [utiliser le formulaire de prolongation de permis d'environnement](#)

Votre activité concerne un désamiantage, une prise d'eau souterraine, un système géothermique ou la diffusion de musique amplifiée après minuit? Vous devez utiliser [un formulaire spécifique](#).

Comment remplir ce formulaire et constituer votre dossier de demande de permis d'environnement ?



**Ce formulaire est destiné à être rempli sur un ordinateur connecté à Internet. Ceci vous donne l'accès aux informations complémentaires via les hyperliens et les logos ⓘ**

**Légende utilisée dans le formulaire**

ⓘ *Passez simplement votre souris sur ce logo pour faire apparaître une information complémentaire. Ne tenez pas compte de « ctrl+click ».*

Fournissez-nous un dossier le plus complet possible pour que nous puissions analyser votre demande de permis d'environnement et la déclarer complète rapidement.

Il se peut toutefois que nous vous demandions d'autres informations complémentaires par la suite, lorsque nous analyserons votre dossier ou après la visite de vos installations. Par exemple, une fiche technique spécifique à vos installations.

**Besoin d'aide ?**

Contactez :

- **hub.brussels** si votre demande concerne une entreprise ou un commerce, via [mail](#),
- Dans les autres cas :
  - o **Bruxelles Environnement** (classe 1A/1B/2«[public](#)»), également via [mail](#).
  - o [Le service environnement de la commune](#) concernée par votre demande (classe 2)



## Répertoire des cadres

Cadre 1 : Lieu d'exploitation.....	3
Cadre 2 : Informations relatives au demandeur – contact .....	3
Cadre 3 : Votre demande .....	5
Cadre 4 : Sécurité .....	7
Cadre 5 : Gestion de l'eau : eaux de pluie et eaux usées.....	8
Cadre 6 : Déchets .....	11
Cadre 7 : Produits dangereux .....	12
Cadre 8 : Installations classées de cette demande.....	12
Cadre 9 : Etude de sol .....	13
Cadre 10 : Mobilité .....	15
Cadre 11 : Horaires de fonctionnement et de livraison .....	17
Cadre 12 : Energie .....	18
Cadre 13 : Conservation de la nature.....	19
Cadre 14 : Note explicative .....	19
Cadre 15 : Plans et description du site d'exploitation .....	21
Frais de dossier.....	23
Répertoire des annexes .....	24
Votre signature.....	26
Comment et où introduire votre dossier?.....	26
Convention de communication électronique .....	28
Suite de la procédure .....	29



### Cadre 1 : Lieu d'exploitation

Lieu de l'exploitation	
Rue	Avenue de Selliers de Moranville
N° et boîte	91
Code postal	1082
Commune	Berchem-Sainte-Agathe

Retour au répertoire des cadres

### Cadre 2 : Informations relatives au demandeur – contact ①

A Informations relatives au demandeur	
⇒	<b>Votre identité comme demandeur</b> <i>Cochez une seule case.</i>
	<input type="checkbox"/> <b>Personne physique</b>
Nom	
Prénom	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	
E-mail	
GSM / Téléphone	
	<input checked="" type="checkbox"/> <b>Personne morale</b>
Nom	Centre Public d'Action Sociale de Berchem-Sainte-Agathe
Forme juridique	Centre Public d'Action Sociale
N° d'entreprise	0212.346.757
Nom du représentant	M. DE DRÉE
Prénom du représentant	Martin
E-mail	<a href="mailto:mdeedree@cpas-ocmwberchem.brussels">mdeedree@cpas-ocmwberchem.brussels</a>
GSM / Téléphone	02 435 27 16
<b>Siège social</b>	
Rue	Avenue de Selliers de Moranville
N° et boîte	91
Code postal	1082
Commune	Berchem-Sainte-Agathe



⇒	<b>Comme demandeur représentez-vous une personne morale de droit public ① ?</b>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
⇒	<b>Comme demandeur êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble où se trouve l'exploitation concernée par la demande ?</b>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Oui
	<input type="checkbox"/>	Non
<b>B Contact</b>		
⇒	<b>Personne de contact ① A compléter uniquement si la personne de contact n'est pas le demandeur repris <i>au point A</i></b>	
	Nom	<b>VOIR DEMANDEUR</b>
	Prénom	
	Fonction	
	Nom de la société	
	Rue	
	N° et boîte	
	Code postal	
	Commune	
	E-mail	
	GSM / Téléphone	
⇒	<b>Comment souhaitez-vous communiquer dans le cadre de cette demande ? Cochez une seule case.</b>	
	<input type="checkbox"/>	Par courrier électronique
	↪ Indiquez l'adresse électronique à utiliser par l'administration pour toute communication :	
	<i>Les modalités relatives à la communication électronique sont reprises dans la <a href="#">convention de communication électronique</a>.</i>	
	<i>Attention : pour les demandes de <a href="#">permis d'environnement de classe 2 de compétence communale</a>, renseignez-vous auprès de votre commune s'il est possible de communiquer par voie électronique.</i>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Par courrier papier
	↪ Adresse postale où envoyer le courrier pour cette demande	
	Cochez une seule case.	
	<input checked="" type="checkbox"/>	Adresse du <a href="#">demandeur</a>
	<input type="checkbox"/>	Adresse de la <a href="#">personne de contact</a>

[Retour au répertoire des cadres](#)



### Cadre 3 : Votre demande

Quelle autorisation demandez-vous ? *Cochez une seule case.*

- Nouveau permis d'environnement ①
- Renouvellement d'un permis d'environnement ①

Indiquez la référence du permis à renouveler :

- Extension de votre permis d'environnement ①
- Permis d'environnement faisant suite à l'obtention d'un [certificat préalable](#)

Les [installations classées](#) demandées sont-elles existantes ? *Cochez une seule case.*

- Oui, toutes les installations classées demandées sont existantes ou les travaux ont démarré.

Suppression de rubriques, le permis d'environnement passant de classe 1B à 2 :

Rubriques maintenues (classes 2 et 3) :

- 40.b installations de combustion
- 55.1A Générateur d'électricité
- 68.A parc de stationnement de 10 à 50 véhicules
- 104.A Moteurs à combustion
- 132.A Installation de réfrigération
- 148.A Transformateurs statiques

Rubriques éliminées (classe 1B) :

- 25.B Buanderie
- 79 Hôpital

*Par exemple :*

- *L'installation est présente sur le lieu d'exploitation ;*
- *La mise en place d'une dalle de béton ;*
- *La délimitation de nouvelles places de parking par une ligne de peinture ;*
- *l'installation d'une nouvelle machine ou le remplacement d'une ancienne machine...*

- Oui, partiellement
- Par exemple : mon permis d'environnement couvre une partie de mes installations classées.*

✓ Précisez les installations classées qui doivent être mises en place :

- Non, toutes les installations classées demandées sont à l'état de projet.



### Objet de la demande ①

- ✓ Décrivez en quelques mots l'objet de la demande : Demande d'un permis d'environnement de classe 2 pour : emplacements de parking, installations de combustion, ainsi que des générateurs, des installations de refroidissement et des transformateurs statiques (l'hôpital et la buanderie qui étaient de classe 1B ont été évacués).



<b>Construction - Rénovation</b>		<i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>
<input type="checkbox"/>	Projet de construction sur un terrain non bâti	
<input type="checkbox"/>	Projet de rénovation	
<input type="checkbox"/>	Démolition prévue	
<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de travaux prévus ⓘ	
<b>Le projet nécessite-t-il un permis d'urbanisme ?</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Oui	
<input type="checkbox"/>	Non	
↳	Si vous avez répondu OUI, joignez une copie de votre formulaire de demande de permis d'urbanisme en annexe 2	
<b>Caractéristiques des installations ou du bien</b>		<i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	La demande concerne des installations d'utilité publique ⓘ	
<input type="checkbox"/>	Le bien abritant les installations est <a href="#">classé au patrimoine ou en cours de classement ou inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier ou en cours d'inscription.</a>	
<input type="checkbox"/>	La demande ne concerne aucune de ces situations.	

[Retour au répertoire des cadres](#)

#### Cadre 4 : Sécurité

<b>A Installations électriques</b>	
<input type="checkbox"/>	Pas concerné <i>Vous n'êtes pas concerné si :</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vous n'avez pas d'installation électrique alimentant vos installations classées</li> <li>- Votre demande concerne un nouveau projet pour lequel les installations électriques ne sont pas encore en activité</li> <li>- Votre demande concerne une rénovation lourde lors de laquelle les installations électriques sont renouvelées.</li> </ul>
<input checked="" type="checkbox"/>	Concerné ✓ Joignez le dernier rapport de contrôle périodique des installations électriques par un <u>organisme agréé</u> en annexe 3 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport &lt; 5 ans pour la Basse Tension annexe 3.1</li> <li>- Rapport &lt; 1 an pour la Haute Tension annexe 3.2</li> </ul>



<b>B SEVESO ①</b>	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Pas concerné</b> <i>Vous n'êtes pas concerné si votre demande concerne un permis d'environnement de classe 2</i> <i>Passez directement au <a href="#">Cadre 5</a> : Gestion de l'eau : eaux de pluie et eaux usées</i>
⇒ <b>Le site d'exploitation est-il soumis à la <a href="#">réglementation SEVESO</a> ?</b>	
<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non

[Retour au répertoire des cadres](#)

### Cadre 5 : Gestion de l'eau : eaux de pluie et eaux usées

<b>A Gestion des eaux de pluie</b>	
⇒	<b>Votre demande concerne-t-elle un projet de construction ou une rénovation qui implique :</b>
	<input type="checkbox"/> Une imperméabilisation supplémentaire du sol ①
	<input type="checkbox"/> Une augmentation des surfaces de toitures
	<input type="checkbox"/> La réfection de parkings existants ①
	<input type="checkbox"/> Des modifications au système de collecte des eaux
	↳ Si votre demande ne concerne aucun des cas listés ci-dessus, <i> passez directement au <a href="#">point B</a> : Gestion des eaux usées.</i>
	↳ Si vous avez coché <b>uniquement</b> la case correspondant à « des modifications au système de collecte des eaux », vous devez récupérer l'équivalent de 33 litres/m <sup>2</sup> de surface de toiture via <b>une citerne de réutilisation de l'eau de pluie ①</b>
	✓ Précisez le volume d'eau de cette citerne : <input style="width: 150px;" type="text"/>
	Si le volume de récupération prévu dans votre projet est inférieur à l'équivalent de 33 litres/m <sup>2</sup> de surface de toiture, expliquez pourquoi dans la « note explicative » ( <i>voir <a href="#">Cadre 14</a></i> ) ①
	<i>Passez ensuite directement au <a href="#">point B</a> : Gestion des eaux usées.</i>
	↳ Dans les autres cas, votre projet doit également prévoir un <b>système de tamponnage ①</b> en plus d'une <b>citerne de réutilisation de l'eau de pluie ①</b> .
	✓ Pour déterminer le volume minimal de ces deux installations, vous devez connaître les surfaces imperméabilisées par votre projet et compléter <a href="#">le calculateur de volume de la citerne de récupération de l'eau de pluie et du système de tamponnage</a> . Ensuite, joignez-le en annexe 4.1.
	Si les volumes prévus dans votre projet sont inférieurs aux volumes types minimaux indiqués dans le calculateur, expliquez pourquoi dans la « note explicative » ( <i>voir <a href="#">Cadre 14</a></i> ) ①



⇒	<b>Indiquez le système de tamponnage des eaux de pluie prévu dans votre projet.</b>
	<input type="checkbox"/> Toiture stockante
	<input type="checkbox"/> Bassin d'orage
	<input type="checkbox"/> Bassin infiltrant
	<input type="checkbox"/> Noues
	<input type="checkbox"/> Conduites stockantes
	<input type="checkbox"/> Autres (indiquez):
⇒	<b>Le site d'exploitation comprend-il un réseau d'égouttage séparé pour les eaux usées et les eaux de pluie ?</b>
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
⇒	<b>Existe-t-il des eaux de surface ① à proximité immédiate de votre projet ? Pour répondre, vous pouvez vous aider de l'Atlas Eaux qui répertorie les eaux de surface de la région de Bruxelles-Capitale.</b>
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
	↳ Si vous avez répondu <b>OUI</b> , avez-vous prévu d'y évacuer les eaux de pluie ?
	<input type="checkbox"/> Oui <i>Il vous sera demandé d'indiquer les dispositifs de gestion des eaux de pluie et le(s) point(s) de rejet sur les plans des installations exigés au cadre 15 : Plans et description du site d'exploitation.</i>
	<input type="checkbox"/> Non <i>Expliquez pourquoi dans la « note explicative » (voir Cadre 14) ①</i>
⇒	<b>Avez-vous prévu d'infiltrer les eaux de pluie ?</b>
	<input type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non
	↳ Si vous avez répondu <b>OUI</b> : décrivez le système dans la « note explicative » (voir <a href="#">Cadre 14</a> ) ①
	<i>Pour avoir plus d'informations sur les possibilités pour infiltrer les eaux de pluie, vous pouvez consulter le guide exploitants "gérer les eaux de pluie".</i>
	↳ Si vous avez répondu <b>NON</b> : (voir <a href="#">Cadre 14</a> ) ①
	<i>Par exemple : impossibilité technique, manque de perméabilité du sol.</i>
	Joignez en annexe 4.2 le schéma hydraulique ① que vous prévoyez pour évacuer les eaux pluviales.
<b>B Gestion des eaux usées</b>	
⇒	<b>Votre exploitation produit-elle des eaux usées ?</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> Oui
	<input type="checkbox"/> Non



<p>↳ Si vous avez répondu <b>NON</b> : passez au <a href="#">cadre 6</a> : Déchets.</p>	
<p>↳ Quel type d'eaux usées produisez-vous ?</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Eaux usées domestiques ①</p>	
<p><input type="checkbox"/> Eaux usées non domestiques ①</p>	
<p>↳ Où rejetez-vous les eaux usées ? <span style="float: right;"><i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i></span></p> <p><i>Il vous sera demandé d'indiquer ces points de rejet sur les plans des Installations exigés au cadre 15 : Plans et description du site d'exploitation.</i></p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> A l'égout</p>	
<p><input type="checkbox"/> En eaux de surface ①</p>	
<p><input type="checkbox"/> Par infiltration dans le sol.</p>	
<p style="text-align: center;">Veillez préciser le type d'infiltration (puits perdu, drain de dispersion, ...) :</p>	
<p><input type="checkbox"/> Autre procédé (précisez) :</p>	
<p>↳ Traitez-vous les eaux usées avant de les rejeter ?</p>	
<p><input type="checkbox"/> Oui</p>	
<p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>	
<p>Si vous avez répondu <b>OUI</b>, veuillez préciser le <b>type de traitement</b>.</p> <p><i>Par exemple : séparateur d'hydrocarbures, dégraisseur, système d'épuration physico-chimique, système d'épuration biologique tel qu'une mini-station, fosse septique...</i></p>	
<p>✓ Type de traitement :</p>	
<p><b>A l'exception des séparateurs d'hydrocarbures, dégraisseurs, dessableurs, décanteurs, débourbeurs, filtres et systèmes de traitement des eaux de distribution (adoucisseur), tout système de traitement et de dispersion des eaux usées ① est concerné par la <a href="#">rubrique 56</a>. Dans ce cas, elle doit figurer dans le tableau des installations classées (voir <a href="#">cadre 8</a> : Installations classées de cette demande)</b></p>	
<p>Pour les <b>eaux usées</b>, joignez</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en <b>annexe 4.3</b> : la dernière attestation d'entretien et de vidange de l'installation de traitement si vous utilisez une installation de traitement des eaux usées ;</li> <li>- en <b>annexe 4.4</b> : le dernier rapport d'analyse si vous réalisez des analyses de vos eaux usées.</li> </ul> <p>Pour les <b>systèmes de traitement des eaux usées concernés par la rubrique 56</b>, vous devez décrire le système et le rendement épuratoire éventuel dans la « note explicative » (voir <a href="#">Cadre 14</a>) ①</p>	

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Cadre 6 : Déchets

**Avez-vous mis en place des modalités de tri (ex. : poubelles, conteneurs...) pour permettre la collecte sélective des déchets ? ①**

Oui

Non

↳ Si vous avez répondu **OUI**, joignez en annexe 5.1 des photos des modalités de tri utilisées.

↳ Si vous avez répondu **NON**, décrivez dans la « note explicative » (voir [Cadre 14](#)) ① comment vous comptez mettre en place le tri de vos déchets.

Si votre demande concerne **uniquement** un immeuble de logements, passez au [cadre 8 Installations classées de cette demande](#).

**Faites-vous ou prévoyez-vous de faire de la collecte à titre accessoire ? ①**

Oui

Non

↳ Si vous avez répondu **OUI**, précisez dans la « note explicative » (voir [Cadre 14](#)) ① le type de déchets collectés et d'où ils proviennent.

**Pour les installations existantes**

✓ Joignez en annexe 5.2 les document(s) de traçabilité récent(s) prouvant l'évacuation de vos déchets (y compris ceux qui ne sont pas classés) suivant les filières adéquates. ①

↳ Pour connaître les informations qui doivent obligatoirement être reprises sur les documents de traçabilité, consultez la page [Vos documents obligatoires : régime de traçabilité](#).

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Cadre 7 : Produits dangereux

Si vous exploitez des bureaux ou des logements, vous n'êtes pas concerné par ce cadre

*Dans ce cas, passez au [cadre 8](#) : Installations classées de cette demande.*

Dans les autres cas, vous devez remplir un inventaire des produits dangereux uniquement si vous avez des produits dangereux.

### Comment savoir si vous avez des produits dangereux ?

- ✓ Identifiez tous les produits dangereux à l'aide de leur étiquette et/ou de leur fiche de sécurité (FDS). Si vous ne les avez pas, demandez-les à votre fournisseur qui a l'obligation de vous les communiquer, même si vous les avez achetés dans un magasin de bricolage.

Consultez notre page d'information : [les produits dangereux et le permis d'environnement](#). Elle vous aidera à identifier vos produits dangereux.



Vous y trouverez un tableau complet des pictogrammes de danger et les mentions de danger qui les accompagnent.

*Si vous n'avez pas de produits dangereux, passez au [cadre 8](#) : Installations classées de cette demande.*

### Comment procéder pour remplir l'inventaire des produits dangereux ?

- ✓ Complétez correctement et complètement [l'inventaire des produits dangereux](#). Pour vous aider à compléter l'inventaire, utilisez le [guide pour compléter l'inventaire des produits dangereux](#).
- ✓ Joignez en annexe 6 la copie de l'inventaire des produits dangereux.

[Retour au répertoire des cadres](#)

## Cadre 8 : Installations classées de cette demande

### Comment procéder pour déterminer les [installations classées](#) de votre activité ?

- ✓ Consultez [l'outil easyPermit](#). Cet outil vous propose une liste d'installations classées généralement rencontrées dans un secteur d'activité donné ainsi que les documents et Informations à fournir pour ces installations classées.
- ✓ Joignez en annexe 1 :
  - Le tableau des Installations classées obtenu via [l'outil easyPermit](#) ;
  - Tous les documents et informations spécifiques à vos installations classées renseignés dans ce même outil. ①

### Vos installations classées sont soumises à l'avis du SIAMU ? ①

Vérifiez si la colonne « SIAMU » du tableau des installations classées obtenu via [l'outil easyPermit](#) est cochée pour une ou plusieurs des installations classées demandées.

Le cas échéant : joignez le formulaire de demande d'avis SIAMU ainsi que la fiche descriptive d'ouvrage complétés et signés en annexe 7. OK

[Où trouver le formulaire et la fiche descriptive ?](#)


[Retour au répertoire des cadres](#)



## Cadre 9 : Etude de sol

A	Exploitation d'activité à risque pour le sol
⇒	<p>Exploitez-vous ou prévoyez-vous d'exploiter des activités potentiellement à risque, en projet ou existantes ?</p> <p>✓ Pour identifier les activités potentiellement à risque, aidez-vous du tableau de vos installations classées obtenu via <a href="#">l'outil easyPermit</a> ou consultez <a href="#">la liste complète des installations classées</a>. Les activités potentiellement à risque sont indiquées à l'aide d'une « X » dans la colonne « suspicion d'activité à risque »</p>
	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>
	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p>
	<p>↪ Si vous avez répondu <b>NON</b>, passez <i>directement</i> au <b>point B</b> : Actes et travaux en contact avec le sol</p>
	<p>↪ Si vous avez répondu <b>OUI</b>, vous devez vérifier les deux points suivants, <u>dans l'ordre</u>, pour savoir si ces installations sont réellement à considérer comme activités à risque, au sens de <a href="#">l'arrêté bruxellois du 17 décembre 2009 relatif aux activités à risque</a> (cf. article 2, §2) :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Si les activités potentiellement à risque que vous avez identifiées sont séparées du sol par un niveau (étage ou sous-sol), éliminant toute voie de communication entre les produits polluants présents dans votre exploitation et le sol, elles ne sont pas à considérer comme activités à risque.</li> </ol> <p><i>Exemple : une citerne de mazout de plus de 500 litres dans un local situé au-dessus d'une cave</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Pour les activités potentiellement à risque qu'il vous reste suite au point 1. ci-dessus, vérifiez dans la colonne « limitations » du tableau repris dans <a href="#">l'arrêté bruxellois du 16 juillet 2015</a> s'il existe une exception pour l'installation classée concernée.</li> </ol> <p><i>Exemple pour la rubrique 88 : Un dépôt de mazout jusqu'à 10.000 litres n'est pas une activité à risque, à moins qu'il ne soit destiné à alimenter des véhicules</i></p> <p> Consultez <a href="#">les questions les plus fréquemment posées</a> concernant le lien entre le permis d'environnement et les études de sol</p> <p>Si vous avez des questions spécifiques, envoyez-les <a href="#">par mail</a> ou contactez par téléphone le <a href="#">Facilitateur sol</a> au 02/775 75 75</p>
⇒	<p><b>Une ou plusieurs de vos installations sont-elles classées comme activités à risque pour le sol ou pour les eaux souterraines ?</b></p> <p><i>Cochez une seule case</i></p>
	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>
	<p><input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>↪ Si vous avez répondu <b>NON</b>, passez <i>directement</i> au <b>point B</b> : Actes et travaux en contact avec le sol</p>



	<p>↳ Si vous avez répondu <b>OUI</b>, une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de <a href="#">l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués</a>. Le cas échéant, <a href="#">une dispense de réaliser une telle reconnaissance</a> peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.</p> <p><b>Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.</b></p>
	<p>↳ Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL</p>
	<p>Référence :</p> <p><i>Exemple :</i> SOL/00263/2010</p>
	<p>Date d'introduction:</p>
<b>B</b>	<p><b>Actes et travaux en contact avec le sol</b></p> <p><i>Exemples : extension du bâtiment en contact avec le sol, excavation superficielle pour réalisation d'une nouvelle dalle, d'une cave, d'un chauffage par le sol, conversion d'un local en contact avec le sol (pas de cave dessous) à usage industriel/artisanal vers un usage d'habitation ou horeca, destruction d'un revêtement existant pour faire un jardin.</i></p>
	<p>Si, suite à votre analyse effectuée au point A ci-avant, vous êtes tenu de réaliser une reconnaissance de l'état du sol (RES), <i>vous pouvez passer directement au <u>Cadre 10 : Mobilité</u></i></p>
⇒	<p><b>Votre projet concerne-t-il des actes et travaux sur une superficie &gt; 20m<sup>2</sup> ?</b></p> <p><i>Cochez une seule case</i></p>
	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>
	<p><input checked="" type="checkbox"/> Non (pas d'actes ni travaux en contact avec le sol)</p>
	<p>↳ Si vous avez répondu <b>NON</b>, <i> passez directement au <u>Cadre 10 : Mobilité</u></i></p>
	<p>↳ Si vous avez répondu <b>OUI</b>,</p> <p>✓ Identifiez la catégorie du sol des parcelles cadastrales du site d'exploitation sur <a href="#">la cartographie de l'inventaire de l'état du sol</a></p> <p> Consultez la page internet sur <a href="#">l'inventaire de l'état du sol</a> pour plus d'informations.</p>
⇒	<p><b>La catégorie du sol d'une ou plusieurs parcelles cadastrales du site d'exploitation est-elle de catégorie 0 ou combinée à 0 ?</b></p> <p><i>Cochez une seule case</i></p>
	<p><input type="checkbox"/> Oui</p>
	<p><input type="checkbox"/> Non</p>
	<p>↳ Si vous avez répondu <b>NON</b>, <i> passez directement au <u>Cadre 10 : Mobilité</u></i></p>
	<p>↳ Si vous avez répondu <b>OUI</b>, une reconnaissance de l'état du sol (RES) doit être réalisée en vertu de <a href="#">l'ordonnance du 5 mars 2009 relative à la gestion et à</a></p>



<p><u>l'assainissement des sols pollués</u>. Le cas échéant, <u>une dispense de réaliser une telle reconnaissance</u> peut être obtenue auprès de Bruxelles Environnement.</p> <p><b>Cette étude doit obligatoirement être effectuée par un expert en pollution du sol qui se charge de l'introduire via la plateforme officielle BRUSOIL.</b></p>		
<p>↳ Veuillez indiquer la référence du dossier et la date d'introduction de l'étude sur BRUSOIL</p>	<p>Référence :</p> <p><i>Exemple :</i> SOL/00263/2010</p>	
	<p>Date d'introduction:</p>	

[Retour au répertoire des cadres](#)

### Cadre 10 : Mobilité

#### A Circulation de véhicules

- Si vos installations ou votre activité risquent d'avoir un impact sur la mobilité dans le quartier et/ou
  - Si des véhicules de plus de 3,5 T se rendent sur le site
- Vous devez analyser leur incidence sur l'environnement de façon approfondie dans la « note explicative » (voir [Cadre 14](#)) ⓘ

#### B Livraisons

⇒ Le site nécessite-t-il des livraisons ?

Oui

Non

↳ Si vous avez répondu OUI : une zone de livraison est-elle prévue sur le site ?

Si oui,

- Il vous sera demandé d'indiquer la (les) zone(s) de livraison *sur les plans des installations exigés au [cadre 15](#)*.
- Précisez dans la « note explicative » (voir [Cadre 14](#)) ⓘ le type de véhicules qui y ont accès (camionnettes, camions, semi-remorques, ...) et à quelle fréquence

Si non : motivez pourquoi dans la « note explicative » (voir [Cadre 14](#)) ⓘ

#### C Emplacements vélos

Il vous sera demandé d'indiquer clairement les zones réservées au stationnement des vélos, leurs dimensions et leurs capacités *sur les plans des installations exigés au [cadre 15](#) : Plans et description du site d'exploitation*. Pour connaître vos obligations en ce qui concerne le nombre d'emplacements pour vélo et leurs aménagements, consultez la page [les parkings vélo dans le permis d'environnement](#). Si vous ne pouvez pas respecter ces obligations, motivez les écarts dans la « note explicative » (voir [Cadre 14](#)) ⓘ

⇒ Il faut normalement 33 emplacements vélos (  $33 = \text{ENTIER}[6.743,71 \text{ m}^2 / 200 \text{ m}^2]$  ).

#### D CoBrACE ⓘ



Si votre tableau des installations classées (voir annexe 1) ne reprend aucune des rubriques suivantes : 68, 224, vous n'êtes pas concerné par cette partie.

Dans ce cas, passez directement à la partie E : Plan de déplacement

⇒	<p><b>Quelle(s) activité(s) allez-vous exercer sur le site ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Logements Si votre activité concerne uniquement des logements, passez au <a href="#">cadre 11</a>: Horaires de fonctionnement et de livraison.</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bureaux ①, activités de haute technologie ①, activités de production de biens immatériels ① Quelle est la <b>superficie plancher</b> ① des surfaces destinées aux bureaux, activités de haute technologie et de production de biens immatériels ? Superficie plancher (m<sup>2</sup>) : <b>5.743,71 m<sup>2</sup></b> Source : Architectes Nord-Sud sprl</p> <p><input type="checkbox"/> Commerces</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (précisez) :</p>
⇒	<p><b>Quelle est l'affectation des parkings sur le site ? Vous pouvez cocher plusieurs cases.</b></p> <p><input type="checkbox"/> Logements</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Bureaux, activités de haute technologie, activités de production de biens immatériels</p> <p><input type="checkbox"/> Commerces</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Parking public</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (précisez) :</p>
⇒	<p><b>Votre projet implique-t-il une évaluation des incidences sur le stationnement liée à la réglementation de stationnement CoBrACE ?</b></p> <p><input type="checkbox"/> Oui (joignez l'évaluation des incidences en matière de stationnement(CoBrACE) en annexe 8)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non : le nombre de place de parking (32) &lt; seuil du COBRACE (68).</p>
<b>E Plan de déplacement</b>	
⇒	<p><b>Au moins une entreprise installée sur le site occupe-t-elle plus de 100 travailleurs à l'adresse renseignée au <a href="#">cadre 1</a> ? Cochez une seule case</b></p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Pas connu au stade actuel du projet</p> <p>Toute entreprise occupant plus de 100 travailleurs sur le site doit disposer d'un <a href="#">plan de déplacement pour les entreprises</a>.</p>

Superficie de plancher : Totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au parking, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts.



## Cadre 11 : Horaires de fonctionnement et de livraison

Pas concerné

*Vous n'êtes pas concerné si la demande concerne exclusivement un ou plusieurs immeubles affectés à du logement.*

**Indiquez les horaires de fonctionnement des différentes activités exercées sur le site d'exploitation (atelier, commerce, bureau ...)**

*Faites une distinction entre les horaires de production et de vente (si applicable).*

Activités – Ateliers - Équipements	Horaire (Jours et Heures) <i>Indiquez du ... au ... , de ...h à ...h. Si un équipement ne peut être arrêté la nuit, indiquez 24h/24h.</i>
<u>Bureau</u>	<u>Du lundi au vendredi de 8h à 16h30</u>
<u>Intermaide</u>	<u>Du lundi au vendredi de 8h à 16h30</u>
<u>Consultation ONE</u>	<u>Du lundi au vendredi de 8h à 16h30</u>
<u>Crèche La Court'Echelle</u>	<u>Du lundi au vendredi de 8h à 16h30</u>

**Indiquez les horaires des livraisons**

Chargement - Déchargement	Horaire (Jours et Heures) <i>Indiquez du ... au ... , de ...h à ...h.</i>
<u>Néant</u>	

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Cadre 12 : Energie

### Quelle est la superficie plancher de l'établissement ?

Superficie totale de plancher ①: 6.743,71 m<sup>2</sup>

Superficie de plancher existant et non concerné par du logement ①: 6.743,71 m<sup>2</sup>

Si votre demande concerne :

- un permis d'environnement de classe 2 sauf si celle-ci émane d'une personne morale de droit public ou concerne des installations d'utilité publique ;
- un établissement à construire ou exclusivement utilisé pour du logement ;
- un établissement dont la superficie totale de plancher existant est inférieure à 3500 m<sup>2</sup> et si cet établissement n'est ni un commerce classé par la rubrique 90 ① ni une industrie ;

passez directement au [cadre 13](#) : Conservation de la nature

Dans les autres cas, vous devrez probablement réaliser un audit énergétique comme le prévoit la loi ([arrêté du 8 décembre 2016](#)). Veuillez dès lors répondre à la question ci-dessous.

### Etes-vous concerné par l'obligation de réaliser un audit énergétique ?

Pour savoir si vous êtes concerné, consultez [notre page web sur l'audit énergétique](#).

Oui (certificat de performance énergétique)

Non

↳ Si vous avez répondu OUI, vous devez compléter votre dossier de demande de permis :

Soit par un rapport d'audit énergétique respectant les conditions suivantes :

- Son contenu doit être conforme à l'un des [canevas mis à disposition](#) sur notre site web ;
- Il est réalisé par un [auditeur agréé](#) en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Il est introduit sur la plate-forme internet « [E-audits](#) » par l'auditeur.

Soit par une demande de dérogation via un [formulaire spécifique](#), à joindre en annexe 9.

[Retour au répertoire des cadres](#)



### Cadre 13 : Conservation de la nature

#### Espaces verts ou espaces naturels

- ↳ Si vous disposez d'une étude ou de toute autre information concernant les espaces verts ou naturels (par exemple : plan d'abattage d'arbres, aménagements paysagers...), Joignez-les en annexe 10.1

#### Natura 2000 / réserve naturelle / réserve forestière

- Pas concerné  
*Vous n'êtes pas concerné si votre demande concerne un permis d'environnement de classe 2.*  
*Passez directement au [cadre 14](#) : Note explicative.*

Pour savoir si votre projet ou votre installation se trouve dans la zone d'incidence d'une zone [Natura 2000](#) ou d'une réserve naturelle ou d'une réserve forestière, consultez la [carte de la biodiversité en région bruxelloise](#).

- Entrez l'adresse du lieu d'exploitation dans le bandeau inférieur  
→ Dans l'onglet « Données et recherche », cochez « zone d'incidences sur Natura 2000 et réserves (60m) ».

#### ⇒ Votre projet ou votre installation se situent-ils dans la zone d'incidence (zone orange) ?

Oui

Non

- ↳ Si vous avez répondu **OUI**, vous devez faire réaliser une évaluation appropriée des incidences par un [bureau d'étude d'incidences agréé](#).

Joignez-la en annexe 10.2

[Retour au répertoire des cadres](#)

### Cadre 14 : Note explicative

#### A Vous demandez un permis de classe 2

- ⇒ Vous devez indiquer/rassembler dans une note explicative toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l'outil easyPermit ainsi que toute information ou explication permettant à l'autorité compétente de mieux comprendre votre demande.

✓ Joignez la note explicative en annexe 11.



## **B Vous demandez un permis de classe 1B**

⇒ Vous devez obligatoirement produire un [rapport d'incidences](#).

Vous pouvez réaliser ce rapport vous-même. Si vous avez des difficultés pour réaliser ce document, vous pouvez faire appel à une aide extérieure (ex. : un bureau d'études ou un architecte) mais cette option est payante

Votre rapport d'incidences doit obligatoirement comporter certains éléments fixés par l'article 37 de l'[ordonnance relative aux permis d'environnement](#).

C'est également dans ce rapport d'incidences que vous devez reprendre toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l'outil easyPermit (quand il est fait référence à la note explicative)

✓ Joignez le rapport d'incidences en annexe 11.

## **C Vous demandez un permis de classe 1A**

⇒ Votre dossier de demande de permis doit contenir une [note préparatoire à l'étude d'incidences](#).

Cette note préparatoire doit obligatoirement comporter certains éléments fixés par l'article 18 de l'[ordonnance relative aux permis d'environnement](#).

C'est également dans cette note préparatoire que vous devez reprendre toutes les informations qui vous sont demandées dans le formulaire de demande de permis ou dans l'outil easyPermit (quand il est fait référence à la note explicative).

⇒ Vous pouvez réaliser cette note préparatoire vous-même. Si vous avez des difficultés pour réaliser ce document, vous pouvez faire appel à une aide extérieure (ex. : un bureau d'études ou un architecte).

Un bureau d'études d'incidences agréé de votre choix doit réaliser l'étude d'incidences selon un cahier des charges précis que Bruxelles-Environnement vous fournira. Le coût de cette étude est à votre charge.

### **↳ Bureau d'études chargé de produire l'étude d'incidences**

Nom du bureau d'études	
Rue	
N° et boîte	
Code postal	
Commune	
Pays	

✓ Joignez la note préparatoire à l'étude d'incidences en annexe 11.

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Cadre 15 : Plans et description du site d'exploitation

<b>A</b>	<b>Pour les projets de construction</b>	
⇒	<b>Si vous n'avez pas encore de numéro de police</b>	
	<p>Joignez en annexe 12.1 un extrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De la matrice cadastrale et</li> <li>- Du plan parcellaire</li> </ul> <p>Indiquant clairement les parcelles ou les parties de parcelles concernées par votre demande.</p>	
<b>B</b>	<b>Dans tous les cas</b>	
⇒	<b>Plan d'implantation du site d'exploitation</b>	
	<p>Joignez en annexe 12.2 un plan d'implantation du site d'exploitation à une échelle lisible en format A3 maximum. +-.</p> <p><i>Ce plan représente le quartier avec localisation du site.</i></p> <p><i>Il doit indiquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'échelle</li> <li>o L'orientation ;</li> <li>o Le tracé des voiries contiguës au site et leur dénomination ;</li> <li>o Les sens empruntés par la circulation automobile ;</li> <li>o L'implantation et l'affectation des constructions environnantes dans un rayon de 50m au moins autour du périmètre du site d'exploitation.</li> </ul>	
⇒	<b>Plans des installations</b>	
	<p>Joignez en annexe 12.3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les plans des installations dressés à une échelle lisible en format A3 maximum <i>Pour les projets de construction/rénovation : ces plans doivent montrer les zones présentant une résistance au feu et leurs caractéristiques ①</i></li> <li>- Un plan général et des plans zoomés pour montrer clairement l'implantation des éléments suivants (si d'application):</li> </ul>	
		<b>Voir cadre</b>
	o Tous les points de rejet d'eaux usées et d'eaux pluviales (en eaux de surface, à l'égout, par infiltration)	<a href="#">5</a>
	o Les zones de dépôts de déchets non dangereux et dangereux	<a href="#">6</a>
	o Vos installations classées	<a href="#">8</a>
	o Toutes les informations qui vous sont demandées via le résultat de l'outil <i>easyPermit</i>	<a href="#">8</a>
	o Les zones de livraison (chargement et de déchargement)	<a href="#">10</a>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les aires de manœuvre des véhicules lourds /</li> <li>○ Les zones de stationnement pour vélos prévues ou installées <a href="#">10</a></li> </ul> <p><i>Tous les plans doivent comporter une échelle.</i></p>
⇒	<p><b>Plan de gestion des eaux sur le site</b> <i>Si votre demande concerne un site existant rejetant uniquement des eaux usées domestiques en égout public, vous ne devez pas joindre de plan d'égouttage.</i></p> <p>Joignez en annexe 12.4 un plan d'égouttage ou un schéma indiquant clairement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les canalisations des eaux usées</li> <li>○ Le type d'eaux usées</li> <li>○ Les canalisations des eaux de pluie (si vous avez un réseau d'égouttage séparé pour les eaux usées et les eaux de pluie).</li> <li>○ Les puits de mesure, si vous en avez.</li> <li>○ Les installations de traitement ou d'épuration si vous en avez.</li> <li>○ Les citernes de récupération des eaux de pluie si vous en avez</li> <li>○ Les <i>dispositifs de gestion des eaux de pluie</i> : infiltration, bassins d'orage... si vous en avez</li> </ul>
⇒	<p><b>Photos du site</b></p> <p>Joignez en annexe 12.5 des photos du site. Ces photos doivent nous permettre d'évaluer correctement la situation. Elles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ En couleur</li> <li>○ Numérotées</li> <li>○ Référencées avec leurs numéros sur le plan des installations.</li> </ul>

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Frais de dossier

Votre demande de permis d'environnement engendre des frais de dossier pour :

- La Région
- La commune concernée par votre projet ou vos installations. Ces frais varient d'une commune à l'autre. Vous pouvez contacter le [service environnement](#) de la commune concernée pour en connaître le montant.

### Frais pour la Région

Type de demande	Frais
<b>Demande de permis d'environnement de classe 2</b>	<b>€ 125</b>
Demande de permis d'environnement de classe 1B	€ 250
Demande de permis d'environnement de classe 1A sans certificat préalable	€ 2500
Demande de permis d'environnement de classe 1A avec certificat préalable	€ 1250

### Modalités de paiement

Effectuez votre versement au compte du Service Public régional de Bruxelles

IBAN                      **BE51 0912 3109 6162**

BIC                        **GKCC BE BB**

Communication        **Demande de permis + classe (2 ou 1B ou 1A) +**

**Adresse du site d'exploitation concerné par cette demande**

Joignez la preuve de paiement des frais de dossier communaux et régionaux en **annexe 13**.

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Répertoire des annexes

Joignez toutes les annexes listées dans ce répertoire pour les cadres qui vous concernent.

### Comment procéder ?

#### **Pour un dossier Papier**

Numérotez chacune des annexes dans l'ordre imposé dans le répertoire ci-dessous.  
 Reprenez-les dans le même ordre et avec le même intitulé que dans le répertoire ci-dessous.  
 Cochez les cases qui correspondent aux annexes jointes.  
 Si vous avez des annexes supplémentaires à joindre :

- Placez-les en dernier lieu
- Attribuez-leur un numéro.

#### **Pour un dossier Electronique**

Nommez chaque fichier en débutant par le code repris dans la colonne « CODE » du répertoire ci-dessous, suivi éventuellement d'un bref descriptif du document.

### Répertoire des annexes

N° de l'annexe	Case à cocher	Intitulé de l'annexe	CODE	Cadre du formulaire
1				
1.1	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableau des installations classées	A11_IC_List	<a href="#">8</a>
1.2	<input type="checkbox"/>	Documents et informations spécifiques à vos installations classées ①	A12_IC_Doc	<a href="#">8</a>
2	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de permis d'urbanisme	A2_ASK_URB	<a href="#">3</a>
3	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapport de contrôle périodique des installations électriques basse tension/ haute tension	A3_CERT_Elec	<a href="#">4</a>
4				
4.1	<input type="checkbox"/>	Calculateur de volume de la citerne de récupération de l'eau de pluie et du système de tamponnage	A41_CALC_Eau	<a href="#">5</a>
4.2	<input type="checkbox"/>	Schéma hydraulique ou schéma de principe du réseau des eaux pluviales	A42_MAP_Eau	<a href="#">5</a>
4.3	<input type="checkbox"/>	La dernière attestation d'entretien et de vidange de l'installation de traitement des eaux usées	A43_CERT_Eau	<a href="#">5</a>
4.4	<input type="checkbox"/>	Le rapport d'analyse des eaux usées	A44_RAP_Eau	<a href="#">5</a>
5				
5.1	<input checked="" type="checkbox"/>	Photos illustrant modalités de tri utilisées	A51_ILLU_D	<a href="#">6</a>



5.2	<input type="checkbox"/>	Documents de traçabilité pour chaque type de déchets évacués	A52_DOC_D	<a href="#">6</a>
6	<input type="checkbox"/>	Inventaire des produits dangereux	A6_RAP_PD	<a href="#">7</a>
7				
7.1	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande d'avis de prévention incendie (SIAMU)	A71_ASK_SIAMU	<a href="#">8</a>
7.2	<input type="checkbox"/>	Fiche descriptive des mesures de prévention incendie	A72_ASK_SIAMU	<a href="#">8</a>
8	<input type="checkbox"/>	Evaluation des incidences en matière de stationnement (CoBrACE)	A8_RAP_Cob	<a href="#">10</a>
9	<input type="checkbox"/>	Demande de dérogation à l'exécution d'un audit énergétique	A9_ASK_DA	<a href="#">12</a>
10				
10.1	<input type="checkbox"/>	Rapport Nature	A101_RAP_Nat	<a href="#">13</a>
10.2	<input type="checkbox"/>	Évaluation appropriée des incidences (Natura 2000)	A102_RAP_EAI	<a href="#">13</a>
11	<input checked="" type="checkbox"/>	Note explicative Rapport d'incidence (1B) Note préparatoire à l'Etude d'Incidences (1A)	A11_RAP_Incid	<a href="#">14</a>
12				
12.1	<input type="checkbox"/>	Extrait de la matrice cadastrale et du plan parcellaire	A121_MAP_Cad	<a href="#">15</a>
12.2	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'implantation	A122_MAP_Imp	<a href="#">15</a>
12.3	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan des installations	A123_MAP	<a href="#">15</a>
12.4	<input type="checkbox"/>	Plan de gestion des eaux sur le site	A124_MAP_Eau	<a href="#">15</a>
12.5	<input type="checkbox"/>	Photos	A125_ILLU_Photo	<a href="#">15</a>
13	<input checked="" type="checkbox"/>	Preuve de paiement des frais de dossier pour la région	A13_CERT_Pay	<a href="#">précisions</a>

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Votre signature

Vos nom et prénom :	<b>DE DREE MARTIN</b>
Agit en qualité de :	<b>Secrétaire général du CPAS</b>
Déclare que toutes les informations exposées dans cette demande de permis d'environnement sont exactes.	
Date :	<b>2020/06/10</b>
Votre signature :	

Si le signataire n'est pas le futur titulaire ou le représentant légal du futur titulaire du permis d'environnement, vous devez joindre un mandat en un exemplaire.

## Comment et où introduire votre dossier?

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- ✓ Le formulaire de demande complété et signé ;
- ✓ Toutes les annexes (voir le [tableau répertoire des annexes](#)) ;
- ✓ Les [copies nécessaires](#) dans le cas d'un envoi papier.

Introduisez votre dossier soit sous format électronique (c'est le mode de communication le plus simple et le plus rapide), soit sous format papier.



Reportez-vous au tableau ci-dessous pour savoir comment et où introduire votre dossier en fonction de la classe de permis et du format choisi.

Classe de permis <sup>1</sup>	Autorité compétente	Format papier (Dépôt ou Envoi postal par courrier simple ou recommandé ①)	Format électronique (Respectez la <a href="#">convention de communication électronique</a> )
Classe 2	Commune	En 2 exemplaires à l'adresse de la <a href="#">commune concernée</a>	Renseignez-vous auprès de la <a href="#">commune compétente</a> .
Classe 2 « public » <sup>2</sup> OU Classe 2 comportant une installation classée de classe 1C ou 1D	Bruxelles Environnement	En 4 exemplaires à l'adresse suivante : Site de Tour & Taxis Division Autorisations et Partenariats Avenue du Port 86C/3000 1000 Bruxelles	Envoyez votre dossier à <a href="mailto:permis-pemv@environnement.brussels">permis-pemv@environnement.brussels</a>
Classe 1A ou 1B « non mixte » <sup>3</sup>	Bruxelles Environnement	En 4 exemplaires à l'adresse suivante : Site de Tour & Taxis Division Autorisations et partenariats Avenue du Port 86C/3000 1000 Bruxelles	Envoyez votre dossier à <a href="mailto:permis-pemv@environnement.brussels">permis-pemv@environnement.brussels</a>
Classe 1A ou 1B « mixte » <sup>4</sup>	Bruxelles Urbanisme et Patrimoine et Bruxelles Environnement	En 4 exemplaires à l'adresse suivante : Bruxelles Urbanisme et Patrimoine (BUP) GUICHET UNIQUE Mont des Arts, 10-13, 1000 Bruxelles.	1. Envoyez votre dossier à <a href="mailto:envi.milieu@urban.brussels">envi.milieu@urban.brussels</a> 2. Envoyez toute communication ultérieure en lien avec votre demande de Permis d'Environnement à : <a href="mailto:permis-pemv@environnement.brussels">permis-pemv@environnement.brussels</a>

<sup>1</sup> Si votre activité ou votre projet comprend plusieurs installations de classes différentes, vous devez demander le permis qui correspond à l'installation de la classe la plus élevée. Vous ne devez donc faire qu'une seule demande de permis d'environnement même si vous avez plusieurs installations classées. Ces installations sont classées en six classes selon l'importance de l'impact qu'elles peuvent avoir, de l'importance la moins élevée à la plus élevée : classes 3, 1C, 1D, 2, 1B, 1A.

<sup>2</sup> Les permis de classe 2 « public » sont des installations présentant une des caractéristiques suivantes

Installation classée exploitée par une personne morale de droit public ① ;

Installation classée située dans un bâtiment classé au patrimoine ou en cours de classement ou dans un bâtiment inscrit sur la liste de sauvegarde du patrimoine immobilier ou en cours d'inscription ;

Installation d'utilité publique ②

<sup>3</sup> Si l'objet de la demande n'implique pas de permis d'urbanisme

<sup>4</sup> Votre demande concerne un permis d'environnement et permis d'urbanisme



## Convention de communication électronique

*Cette convention est à respecter à partir du moment où vous introduisez votre dossier auprès de Bruxelles Environnement sous format électronique.*

- ✓ Le demandeur s'engage à utiliser l'adresse électronique [permit-pemv@environnement.brussels](mailto:permit-pemv@environnement.brussels) pour toute communication électronique avec Bruxelles Environnement.
- ✓ Le demandeur s'engage également à respecter les modalités techniques de communication électronique reprises ci-dessous.

### Objet des courriels

- ✓ L'objet des courriels doit être explicite et mentionner le numéro de dossier (une fois connu).

*Exemples : « Demande de permis - Allée des pangolins », « Compléments - Dossier 123456 »...*

### Taille des courriels

- ✓ La taille des courriels ne peut pas dépasser 25 Mb. Au besoin, envoyez votre demande par le biais de plusieurs courriels ou contactez Bruxelles Environnement qui vous fournira une adresse et un login de connexion pour déposer les fichiers sur un serveur FTP.

### Taille des fichiers

- ✓ La taille de chaque fichier ne peut pas dépasser 49 Mb.

### Format informatique des fichiers

- ✓ Favorisez dans tous les cas des fichiers sous format pdf.
- ✓ Favorisez ensuite les formats informatiques de type Microsoft Office ou Open Office. Pour tout autre format, Bruxelles Environnement se réserve le droit de demander de transformer le format des fichiers dans un format compatible avec ses outils informatiques.
- ✓ Pensez à compresser vos fichiers volumineux.
- ✓ Limitez le nombre de fichiers en regroupant autant que possible par catégorie de document (voir [répertoire des annexes ci-dessus](#)).

### Les plans et documents joints à la demande

- ✓ Les documents doivent être imprimables et lisibles en format A4 ou A3.

### Confirmation de réception de Bruxelles Environnement

- ✓ Tout courriel adressé à l'adresse [permit-pemv@environnement.brussels](mailto:permit-pemv@environnement.brussels) sera suivi d'une confirmation automatique de bonne réception. Au cas où vous ne recevez pas cette confirmation, veuillez prendre contact avec nous, par tout autre moyen de communication.

[Retour au répertoire des cadres](#)



## Suite de la procédure

Pour connaître la suite de la procédure, vous pouvez consulter nos pages d'informations :

- [Permis d'environnement de classe 1A](#)
- [Permis d'environnement de classe 1B](#)
- [Permis d'environnement de classe 2](#)

Les données à caractère personnel vous concernant sont traitées par Bruxelles Environnement et l'administration communale à des fins de traitement et de suivi de votre dossier de demande ou de déclaration, en vertu de l'Ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

Vos données sont conservées pendant toute la durée de suivi de votre demande et tant que l'autorisation qui en découle produit des effets juridiques, tenant notamment compte des obligations qui s'imposent suite à une cessation d'activité.

Bruxelles Environnement et l'administration communale sont soumis à des obligations de transparence de l'information environnementale, en vertu notamment des Décret et ordonnance conjoints du 16 mai 2019 de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises.

Vous pouvez accéder, rectifier et supprimer vos données en contactant Bruxelles Environnement par e-mail à l'adresse [permit@environnement.brussels](mailto:permit@environnement.brussels) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Division Autorisations & Partenariats, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles) ou en contactant l'administration communale aux coordonnées reprises dans le tableau figurant [au lien suivant](#).

S'il s'agit d'un dossier géré par Bruxelles Environnement, vous pouvez également prendre contact avec notre délégué à la protection des données par e-mail ([privacy@environnement.brussels](mailto:privacy@environnement.brussels)) ou par courrier (Bruxelles Environnement, Privacy, avenue du Port 86C/3000, 1000 Bruxelles).

Le cas échéant, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données (rue de la presse 35, 1000 Bruxelles).



## Répertoire des annexes

Joignez toutes les annexes listées dans ce répertoire pour les cadres qui vous concernent.

### Comment procéder ?

#### **Pour un dossier Papier**

Numérotez chacune des annexes dans l'ordre imposé dans le répertoire ci-dessous.  
 Reprenez-les dans le même ordre et avec le même intitulé que dans le répertoire ci-dessous.  
 Cochez les cases qui correspondent aux annexes jointes.  
 Si vous avez des annexes supplémentaires à joindre :

- Placez-les en dernier lieu
- Attribuez-leur un numéro.

#### **Pour un dossier Electronique**

Nommez chaque fichier en débutant par le code repris dans la colonne « CODE » du répertoire ci-dessous, suivi éventuellement d'un bref descriptif du document.

### Répertoire des annexes

N° de l'annexe	Case à cocher	Intitulé de l'annexe	CODE	Cadre du formulaire
1				
1.1	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableau des installations classées	A11_IC_List	<a href="#">8</a>
1.2	<input type="checkbox"/>	Documents et informations spécifiques à vos installations classées ①	A12_IC_Doc	<a href="#">8</a>
2	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de permis d'urbanisme	A2_ASK_URB	<a href="#">3</a>
3	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapport de contrôle périodique des installations électriques basse tension/ haute tension	A3_CERT_Elec	<a href="#">4</a>
4				
4.1	<input type="checkbox"/>	Calculateur de volume de la citerne de récupération de l'eau de pluie et du système de tamponnage	A41_CALC_Eau	<a href="#">5</a>
4.2	<input type="checkbox"/>	Schéma hydraulique ou schéma de principe du réseau des eaux pluviales	A42_MAP_Eau	<a href="#">5</a>
4.3	<input type="checkbox"/>	La dernière attestation d'entretien et de vidange de l'installation de traitement des eaux usées	A43_CERT_Eau	<a href="#">5</a>
4.4	<input type="checkbox"/>	Le rapport d'analyse des eaux usées	A44_RAP_Eau	<a href="#">5</a>
5				
5.1	<input checked="" type="checkbox"/>	Photos illustrant modalités de tri utilisées	A51_ILLU_D	<a href="#">6</a>



5.2	<input type="checkbox"/>	Documents de traçabilité pour chaque type de déchets évacués	A52_DOC_D	<a href="#">6</a>
6	<input type="checkbox"/>	Inventaire des produits dangereux	A6_RAP_PD	<a href="#">7</a>
7				
7.1	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande d'avis de prévention incendie (SIAMU)	A71_ASK_SIAMU	<a href="#">8</a>
7.2	<input type="checkbox"/>	Fiche descriptive des mesures de prévention incendie	A72_ASK_SIAMU	<a href="#">8</a>
8	<input type="checkbox"/>	Evaluation des incidences en matière de stationnement (CoBrACE)	A8_RAP_Cob	<a href="#">10</a>
9	<input type="checkbox"/>	Demande de dérogation à l'exécution d'un audit énergétique	A9_ASK_DA	<a href="#">12</a>
10				
10.1	<input type="checkbox"/>	Rapport Nature	A101_RAP_Nat	<a href="#">13</a>
10.2	<input type="checkbox"/>	Évaluation appropriée des incidences (Natura 2000)	A102_RAP_EAI	<a href="#">13</a>
11	<input checked="" type="checkbox"/>	Note explicative <b>COMMUNE</b> Rapport d'incidence (1B) Note préparatoire à l'Etude d'Incidences (1A)	A11_RAP_Incid	<a href="#">14</a>
12				
12.1	<input type="checkbox"/>	Extrait de la matrice cadastrale et du plan parcellaire	A121_MAP_Cad	<a href="#">15</a>
12.2	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan d'implantation	A122_MAP_Imp	<a href="#">15</a>
12.3	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan des installations	A123_MAP	<a href="#">15</a>
12.4	<input type="checkbox"/>	Plan de gestion des eaux sur le site	A124_MAP_Eau	<a href="#">15</a>
12.5	<input type="checkbox"/>	Photos	A125_ILLU_Photo	<a href="#">15</a>
13	<input checked="" type="checkbox"/>	Preuve de paiement des frais de dossier pour la région <b>COMPT</b>	A13_CERT_Pay	<a href="#">précisions</a>

[Retour au répertoire des cadres](#)



**ANNEXE 1**

1.1	<input checked="" type="checkbox"/>	Tableau des installations classées	<u>A11 IC List</u>
1.2	<input type="checkbox"/>	Documents et informations spécifiques à vos installations classées ①	<u>A12 IC Doc</u>

Rub.	Dénomination	Niveau atteint	Classe	SIAMU	Suspicion installation à risque
40-B	Installations de combustion (non reprises à une autre rubrique) avec une puissance nominale absorbée d'au moins 100 kW et moteurs d'installations de cogénération avec une puissance nominale absorbée d'au moins 20 kW, lorsqu'ils sont destinés au chauffage des locaux et/ou à l'eau chaude sanitaire, et lorsque la somme des puissances par local de chauffe est supérieure ou égale à 1 MW. NB: Cette rubrique ne s'applique pas lorsque la rubrique 40 D est d'application		2	X	
55-1A	Générateurs, récepteurs (à l'exception des panneaux photovoltaïques et des installations reprises à d'autres rubriques) d'une puissance nominale : de 100 à 250 kVA N.B. : cette rubrique ne s'applique pas aux générateurs couplés à un moteur au sein d'un même équipement		3		
68-A	Parc de stationnement couvert et/ou non couvert, situés en dehors de la voie publique, pour véhicules à moteur (motos, voitures, camionnettes, camions, bus,...) ou remorques, comptant de 10 à 50 emplacements (*)		2	X	
104-A	Moteurs à combustion interne, turbo-réacteurs et turbines à gaz, à l'exclusion des moteurs des installations de cogénération avec une puissance nominale absorbée de 20 kW à 250 kW NB : Cette rubrique ne s'applique pas lorsque la rubrique 40 D est d'application		3		
132-A	Installation de réfrigération comprenant un circuit frigorifique : a.1) comportant 5 tonnes équivalent CO2 ou plus de gaz à effet de serre fluorés telles que visés à l'annexe Ie du règlement (UE) n° 517/2014 précité et ses éventuelles modifications ultérieures, séparément ou dans un mélange ; ou a.2) dont la puissance électrique maximale absorbée par le(s) compresseur(s) situé(s) sur un même circuit est supérieure à 10 kW mais inférieure à 100 kW. Toute installation de réfrigération comprend tous les appareillages et les accessoires nécessaires au fonctionnement du circuit frigorifique : - des équipements de réfrigération, - des équipements de climatisation, - des pompes à chaleur.		3		
148-A	Transformateurs statiques avec une puissance nominale : de 250 kVA à 1.000 kVA		3		

## ARTICLE 1. DÉCISION

La prolongation du permis d'environnement est accordée moyennant les conditions reprises à l'article 4 et 5 à :

**Titulaire :** C.P.A.S. de Berchem Sainte Agathe  
Avenue du Roi Albert, 88  
1082 Berchem Ste Agathe

**Pour un hôpital**

**Situé à :**

**Lieu d'exploitation:** Centre Hospitalier ALBERT LAURENT  
Avenue de Sefflers de Moranville, 91  
1082 Berchem Ste Agathe

Et comprenant les installations reprises ci-dessous :

N° rubrique	de installations	Puissance, capacité, quantité	Classe
25.b	Buanderie	2 machines de 5 KW 1 machine de 15 KW 1 séchoir 1 calandreuse	1B
40.b	Installation de combustion	chaudières au gaz 2 x 872 kW 2 x 66,3 kW	2
55.a	Générateur d'électricité du groupe de secours	125 kVA	3
67	Morgue	1 chambre	2
79	Hôpital	1 hôpital de 111 lits	1B
104.a	Moteur à combustion interne du groupe de secours	129 KW	3
132.a	Installations de refroidissement	3 frigos pour la cuisine 1 chambre froide Liquide de refroidissement : R22	3
148.a	Transformateur statique	2 x 400 kVA	3
152.a	Parkings à l'air libre	32 emplacements dont 21 pour le personnel et 11 pour les visiteurs	2

Tout changement d'une des données reprises dans l'article 1 doit immédiatement être notifié à l'IBGE.

## ARTICLE 2. DURÉE DE L'AUTORISATION

1. Le permis d'environnement est prolongé pour une période de 15 ans à dater du terme du permis d'environnement initial, à savoir jusqu'au 08/08/2020.
2. A l'issue de ce délai, le permis devra avoir été renouvelé.  
Il convient dès lors d'introduire une nouvelle demande de permis d'environnement (renouvellement) au moins 12 mois avant l'échéance du présent permis.

→ 810819019

**ANNEXE 2**

2

**Formulaire de demande de permis  
d'urbanisme****A2 ASK URB**



**Dossier : Demande de permis d'urbanisme pour la régularisation du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe sis Avenue de Sellier de Moranville n° 91**

**Date : 25/06/2020**

### **NOTE EXPLICATIVE**

Le bien concerné est l'ancien Hôpital dit « Centre de Gériatrie de Berchem-Sainte-Agathe ».

Ce bâtiment a été construit dans les années 70.

Un nouveau permis d'urbanisme pour agrandir le bien a été déposé en 2001. La clinique portait alors le nom de clinique Albert-Laurent. Ce permis n'a jamais été exécuté.

Actuellement c'est le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe qui occupe la plupart des différents niveaux de ce bâtiment.

Au niveau du sous-sol et du rez inférieur On y retrouve plusieurs fonctions du CPAS, un magasin social, la cuisine sociale, les archives, des locaux de rangement.

L'ONE et une crèche « la courte échelle » occupent deux ailes du rez-de-chaussée. L'aile gauche reprend des bureaux du CPAS.

Les étages sont occupés par des bureaux.

On retrouve au 4<sup>ème</sup>, l'association « Intermaide » qui accueille des personnes atteintes d'autisme.

Aux étages, les chambres de l'ancien hôpital ont été utilisées pour la plupart en bureau. Les anciennes salles de bain sont actuellement utilisées en espace rangement, les installations sanitaires de celles-ci ont été retirées.

Les modifications de cloisons sont surtout perçues au rez inférieure et au rez supérieure.

La crèche quant à elle a demandé plus de modifications au niveau de l'aménagement des cloisons.

#### **Régularisation**

Le CPAS désire régulariser le changement d'affectation et les modifications en plan engendrées par ces nouvelles affectations.

Annexe unique à l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté d  
 Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de  
 demande de permis d'urbanisme

**REGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
 DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME**

*Remarque préliminaire : les cadres I à V et X, XI et XIV doivent toujours être remplis. Les cadres VI à IX et XII et XIII sont à remplir en fonction  
 des caractéristiques de la demande.*

**CADRE I** Identité du demandeur (signataire du cadre XIV)

Je soussigné(e)

personne physique

M/Mme - Prénom : ..... Nom : .....

Registre National : .....

Adresse : ..... n° : ..... bte : .....

Code postal : ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... GSM : ..... Fax : .....

E-mail : .....

personne morale

Nom : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe..... Forme juridique : service public

N° d'entreprise : ..... Service : .....

Adresse : Avenue de Sellier de Moranville ..... n° : 91..... bte : .....

Code postal : ..... 1082..... Localité : ..... Berchem-Sainte-Agathe..... Pays : Belgique.....

Prénom du représentant : Martin..... Nom du représentant : ...De Dree..... en qualité : ...Secrétaire général.....

Téléphone : 02/435.27.16..... GSM : ..... Fax : .....

E-mail : ..... [info@cpaswberechem.brussels](mailto:info@cpaswberechem.brussels)

agissant en qualité de :

propriétaire

copropriétaire

titulaire d'un droit réel sur le bien

locataire

mandataire agissant au nom et pour le compte de :

..... (mandat à joindre à la demande)

autre (à préciser) : .....

Personne à contacter (si différents du demandeur mentionné ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :

M/Mme - Prénom : ..... Nom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... GSM : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Adresse (en Belgique) à laquelle les administrations envoient le courrier dans le cadre de la demande (si différente de celle du demandeur  
 mentionnée ci-dessus ou si plusieurs demandeurs) :

M/Mme - Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : ..... n° : ..... bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

- Les communications dans le cadre de cette demande peuvent-elles être envoyées par mail à l'adresse mentionnée ci-dessus ?

**OUI/NON**

**NE** : lorsque la demande est introduite par plusieurs personnes (physiques ou morales), indiquer les coordonnées des autres demandeurs sur  
 une fiche complémentaire (copie du cadre I).

CADRE II		Localisation du bien concerné par la demande						
Code postal	Commune	Adresse	N°		Bte	Cadastre		
			de...	à ...		Division	Section	N°
1082	Berchem-Sainte-Agathe	Avenue de Sellier de Moranville	91			1 div.	Sect A	n°188 F

CADRE III	Objet de la demande (intitulé synthétique de la demande)
	Régularisation pour le changement d'affectation de l'ancien hôpital en affectation de bureaux, crèche pour le CPAS de Berchem-Sainte-Agathe

CADRE IV	Identification de la demande – Types d'actes et travaux (cocher le(s) type(s) de travaux concernés par la demande)
<input type="checkbox"/>	1. Construire, reconstruire, transformer et/ou placer une installation fixe
<input type="checkbox"/>	1.1 avec l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 1 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	1.2. sans l'intervention obligatoire d'un architecte (cfr chap. II et chap. III, section 1, sous-section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	2. Démolir sans reconstruire (cfr chap. II et chap. III, section 2 de l'arrêté)
<input checked="" type="checkbox"/>	3. Modifier la destination ou l'utilisation de tout ou partie d'un bien <u>bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	4. Modifier le nombre de logements dans une construction existante (cfr chap. II et chap. III, section 3 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	5. Placer ..... (nombre) dispositif(s) de publicité (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 1 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	6. Placer ..... (nombre) enseigne(s) et/ou publicité(s) associée(s) à l'enseigne (cfr chap. II et chap. III, section 4, sous-section 2 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	7. Modifier la destination ou l'utilisation d'un bien <u>non bâti</u> (cfr chap. II et chap. III, section 5 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	8. Utiliser un terrain pour le dépôt, pour le stationnement de véhicules ou pour le placement d'installations mobiles pouvant être utilisées pour l'habitation (cfr chap. II et chap. III, section 6 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	9. Abattre, déplacer ou pratiquer toute intervention susceptible de mettre en péril la survie de ..... (nombre) arbre(s) à haute tige (hors voirie) / modifier la silhouette de ..... (nombre) arbre(s) inscrit(s) l'inventaire du patrimoine immobilier (cfr chap. II et chap. III, section 7 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	10. Aménager un espace vert et/ou modifier le relief du sol, déboiser ou encore défricher ou modifier la végétation d'une zone dont le Gouvernement jugerait la protection nécessaire (cfr chap. II et chap. III, section 8 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	11. Réaliser des travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain (cfr chap. II et chap. III, section 9 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	12. Placer ou modifier une installation de télécommunication (cfr chap. II et chap. III, section 10 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	13. Placer des installations temporaires événementielles ou liées à un chantier (cfr chap. II et chap. III, section 11 de l'arrêté)
<input type="checkbox"/>	14. Réaliser des actes et travaux concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription (cfr chap. II et chap. IV de l'arrêté) (le cas échéant, cocher également le(s) type(s) d'actes et travaux visés aux points 1 à 13).
<input type="checkbox"/>	15. Autre .....

CADRE V	Particularité(s) de la demande (cocher le(s) type(s) de procédure concernée par la demande)
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme à durée limitée.
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme à durée limitée visant l'occupation temporaire dans un bâtiment existant.
<input type="checkbox"/>	Demande de permis de régularisation simplifiée visé à l'article 330, §3 du CoBAT.
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme avec étude ou rapport d'incidences, en urbanisme (annexe A ou B du CoBAT).
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme pour un « projet mixte » (nécessitant simultanément un permis d'environnement de classe 1A ou 1B).
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme faisant suite à un certificat d'urbanisme. Certificat délivré le : ..... réf communale : ..... réf régionale : .....
<input type="checkbox"/>	Demande de permis d'urbanisme concernant un bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde ou en cours de classement ou d'inscription. date de l'arrêté : .....
<input type="checkbox"/>	Demande de « permis d'urbanisme modificatif » (portant sur des parties non mises en oeuvre d'un permis délivré et en cours de validité). permis initial délivré le : ..... réf communale : ..... réf régionale : .....

- Modification d'une demande de permis d'urbanisme en cours de procédure.  
réf communale : ..... réf régionale : ..... de la demande initiale.
- Demande de permis d'urbanisme pouvant bénéficier d'un délai de péremption de dix ans (demandes relatives à des actes et travaux récurrents ou s'inscrivant dans un programme de gestion de l'ensemble du bien concerné et relatives soit une zone d'espaces verts soit l'une des hypothèses de compétence du fonctionnaire délégué visées à l'article 123/2, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup> à 3<sup>o</sup>, du CoBAT)
- Demande ne présentant aucune des particularités précédentes.

CADRE VI	Caractéristiques du projet (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)		
	<i>NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.</i>		
<b>TERRAIN</b> Superficie du terrain (m <sup>2</sup> )	S	.....5.948 m2.....	
		Existant	Projeté
<b>CONSTRUCTION HORS-SOL</b> Total de la superficie de plancher de tous les niveaux hors-sol (totalement ou partiellement) (m <sup>2</sup> )	P	...6743,7 m2...	.....6743,7 m2.....
Rapport plancher hors-sol/superficie du terrain	P/S	.....1,13.....	.....1,13.....
Volume total de la construction hors-sol (m <sup>3</sup> )		...23295 m3.....	...23295 m3...
<b>EMPRISE DE LA CONSTRUCTION</b> Superficie au sol, calculée en projection horizontale sur la(les) parcelle(s), occupée ou surplombée par des constructions hors-sol, déduction faite des auvents et marquises (m <sup>2</sup> )	E	...1128,5 m2.....	.....1128,5m2...
Taux d'emprise	E/S	.....0,17.....	.....0,17.....
<b>SUPERFICIE IMPERMEABLE</b> Superficie totale de la (des) construction(s), cumulée à la superficie de toutes les surfaces imperméables égouttées, telles que les voies d'accès, aires de stationnement, terrasses, constructions enterrées, ... (m <sup>2</sup> )	I	...3083 m2...	...3083 m2...
Taux d'imperméabilisation	I/S	...0,52.....	...0,52.....
<b>SUPERFICIE DE TOITURE VERTE OU VERDURISEE/VEGETALISEE (m<sup>2</sup>)</b>		...../.....	...../.....
<b>CITERNE D'EAU DE PLUIE (m<sup>3</sup>)</b>		...../.....	...../.....
<b>DISPOSITIF DE GESTION DES EAUX PLUVIALES (m<sup>3</sup>)</b>		...../.....	...../.....
<b>LOGEMENT</b> Nombre de : - studios - appartements 1 ch. - appartements 2 ch. - appartements 3 ch. - appartements 4 ch. ou plus - maisons unifamiliales		...../.....	...../.....
Nombre total de logements	L	...../.....	...../.....
Densité de logements par hectare	L/Sx10. 000	.....0.....	.....0.....
Superficie de terrain (m <sup>2</sup> ) par logement	S/L	.....0 m2.....	.....0...m2...
<b>LOGEMENT COLLECTIF / PARTAGE/MODULAIRE</b> Nombre de chambres / d'entités / d'unités (Préciser le(s) type(s) de logement)		...../.....	...../.....
<b>ETABLISSEMENT HOTELIER</b> Nombre de chambres ou d'entités		...../.....	...../.....

**CONSTRUCTIONS ET INFRASTRUCTURES ACCESSIBLES AU PUBLIC**

Capacité d'accueil maximale (nombre de personnes)

...../.....

...../.....

CADRE IX		Actes et travaux d'infrastructure et/ou d'aménagement urbain et/ou d'aménagement d'espace vert	
<b>VOIRIES :</b>		<b>Propriété</b>	
<b>Hierarchie</b> <input type="checkbox"/> résidentielle <input type="checkbox"/> interquartier <input type="checkbox"/> locale <input type="checkbox"/> principale		<input type="checkbox"/> communale <input type="checkbox"/> privée <input type="checkbox"/> régionale <input type="checkbox"/> autre : .....	
<b>Nature des travaux</b> voirie : <input type="checkbox"/> à créer <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades) <input type="checkbox"/> en partie du profil en travers		<input type="checkbox"/> à rénover/modifier <input type="checkbox"/> en totalité (de façades à façades) <input type="checkbox"/> en partie du profil en travers	
<b>Aménagement</b>		<b>Type de revêtement</b>	
Aire d'intervention (superficie totale en m <sup>2</sup> ) - pleine terre (superficie totale en m <sup>2</sup> ) - revêtement semi-perméable (superficie totale en m <sup>2</sup> ) - revêtement imperméable (superficie totale en m <sup>2</sup> ) Berme/pelouse (m <sup>2</sup> ) Berme/pelouse (m linéaires) Arbre à haute tige (nombre) Arbre à haute tige (essence) (NB : en cas d'essences variées, fournir un tableau similaire complémentaire, en annexe)		Existant    Projété Existant    Projété Existant    Projété Existant    Projété	
<b>Voie (m<sup>2</sup>) dont :</b> - chaussée carrossable (m <sup>2</sup> ) - chaussée carrossable (m linéaires) - stationnement global (m linéaires) - stationnement global (nombre d'emplacements) - stationnement PMR (nombre d'emplacements) - stationnement taxi (nombre d'emplacements) - stationnement voitures partagées (nombre d'emplacements) - stationnement vélos (nombre d'emplacements) - station de vélos partagés (nombre d'emplacements) - zone de livraison (m linéaires) - piste cyclable marquée (m linéaires) - arrêt de transports en commun (nombre et m linéaires) - site propre transports en commun uniquement (m linéaires) - site propre transports en commun + taxis (m linéaires) - site propre transports en commun + vélos (m linéaires) - Trottoir (m <sup>2</sup> ) - Trottoir (m linéaires) - Trottoir cyclo-piéton (m <sup>2</sup> ) - Trottoir cyclo-piéton (m linéaires)		Existant    Projété Existant    Projété Existant    Projété Existant    Projété	
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>		Existant    Projété	
Typologie (ex : console, poteau, axiale, ...) Longueur (m linéaires) Points lumineux (nombre) Consommation (kw/h)		Existant    Projété	
<b>COURS ET ETENDUES D'EAU</b>		Existant    Projété	
Curage d'un cours d'eau (m linéaires) Curage d'une étendue d'eau (m <sup>2</sup> ) Restauration des berges (m linéaires) Restauration d'un cours d'eau voûté (m linéaires) Remise à ciel ouvert (m linéaires)		Existant    Projété	
<b>ESPACES « VERTS »</b>		Existant    Projété	
privé <input type="checkbox"/> public <input type="checkbox"/> Types d'espace « vert » (ex : parc, bois, terrain de sport, etc.) Superficie de l'espace « vert » (m <sup>2</sup> ) Taux d'imperméabilisation Emprise des travaux (m <sup>2</sup> ) Type de travaux		<input type="checkbox"/> création <input type="checkbox"/> modification/rénovation <input type="checkbox"/> suppression	

**OUVRAGES D'ART & AUTRES INFRASTRUCTURES**

Passerelle mode : ..... longueur (m) ..... surface tablier (m<sup>2</sup>)  
 Pont mode : ..... longueur (m) : ..... surface tablier (m<sup>2</sup>)  
 Tunnel mode ..... longueur (m) : ..... volume en sous-sol (m<sup>3</sup>) :  
 Bassin d'orage capacité (m<sup>3</sup>) : ..... surface (m<sup>2</sup>) :  
 Ligne de métro longueur (m) : ..... voies (nbre) : ..... stations (nbre) :  
 Ligne de chemin de fer longueur (m) : ..... voies (nbre) ..... stations (nbre)  
 Autre .....

**CADRE X Réglementation en vigueur et dérogations sollicitées**

La réglementation applicable au projet faisant l'objet de la demande, et, le cas échéant, la réglementation en vigueur au moment de la réalisation des actes et travaux :

- Le Plan régional d'affectation du sol (PRAS),
- Le Règlement régional d'urbanisme (RRU) et (à cocher et remplir, le cas échéant) :
- Le plan d'aménagement directeur (PAD) : .....
- Le plan particulier d'affectation du sol (PPAS) : .....
- Le règlement communal d'urbanisme (ou des bâtisses) général ou spécifique : .....
- Le règlement d'urbanisme zoné (communal ou régional) : .....
- Le permis de lotir : .....
- L'arrêt de classement ou d'inscription sur la liste de sauvegarde ou d'ouverture de la procédure : .....
- Les prescriptions réglementaires du Plan Régional de Mobilité (PRM) et/ou d'un Plan Communal de Mobilité (PCM) : .....
- Autre : .....

Les dérogations sollicitées (énumérer, expliquer et motiver les dérogations éventuelles) (il ne peut jamais être dérogé au PRAS et au PAD) :

*NB : en cas de man:ue de place, compléter sur une fiche similaire, en annexe ou dans la note explicative visée à l'article 5, 2° de l'arrêté.*

**CADRE XI Liste des documents joints à la demande de permis d'urbanisme (cocher les documents joints à la demande)**

*N.B. : Conformément à l'article 13 de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 avril 2019 relatif aux enquêtes publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et d'environnement, ces documents seront chargés par le demandeur sur la plate-forme numérique mise à disposition par l'administration régionale en charge de l'urbanisme. Ils seront consultables par toute personne durant l'enquête publique.*

**Types de documents**

- 01. Formulaire de demande de permis d'urbanisme (= Annexe 1. de l'arrêté)
- 02. Note explicative
- 03. Photos significatives
- 04. Plans (localisation, implantation, réalisation, détails)
- 05. Plans de synthèse (dossier A3)
- 06. Renseignements relatifs au titre de propriété
- 07. Preuve du paiement des frais de dossier

<input type="checkbox"/> 08. Avertissement au(x) (co)propriétaire(s) (= Annexe 2, de l'arrêté) + Preuve de l'avertissement
<input type="checkbox"/> 09. Mandat
<input type="checkbox"/> 10. Formulaire permettant au SIAMU de remettre son avis + le cas échéant, la fiche descriptive et ses annexes éventuelles
<input type="checkbox"/> 11. Avis du SIAMU + Jeu de plans cachetés par le SIAMU (seulement en cas d'application de l'article 330, § 3, du CoBAT)
<input type="checkbox"/> 12. Proposition PEB + en cas de demande de dérogation, la note justifiant cette demande
<input type="checkbox"/> 13. Note préparatoire à l'étude d'incidences ou rapport d'incidences
<input type="checkbox"/> 14. Evaluation appropriée requise par la législation relative à la conservation de la nature
<input type="checkbox"/> 15. Les documents relatifs à la reconnaissance de l'état du sol (RES)
<input type="checkbox"/> 16. Avis du Maître-architecte
<input type="checkbox"/> 17. Note motivée ou tout autre document pouvant être imposé par un plan d'affectation du sol ou un règlement d'urbanisme
<input type="checkbox"/> 18. Autorisation préalable du gestionnaire du cours d'eau
<input type="checkbox"/> 19. Formulaire statistique INS
<input type="checkbox"/> 20. Axonométrie
<input type="checkbox"/> 21. Reportage photographique intérieur
<input type="checkbox"/> 22. Pièces justifiant l'existence d'un chantier
<input type="checkbox"/> 23. Visuel de la publicité sur bache de chantier et/ou vinyle publicitaire ou assimilé
<input type="checkbox"/> 24. Montage photos
<b>Liste des documents spécifiques relatifs aux biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde (ou en cours de classement ou d'inscription)</b>
<input type="checkbox"/> 25. Note d'intentions
<input type="checkbox"/> 26. Etudes préliminaires
<input type="checkbox"/> 27. Plans comprenant un relevé des éléments architecturaux ou de végétation et les détails d'exécution des interventions
<input type="checkbox"/> 28. Description des travaux et des techniques
<b>Option : éléments supplémentaires pertinents</b>
<input type="checkbox"/> Note de calcul explicative des dispositifs choisis en vue de l'optimisation de la gestion des eaux
<input type="checkbox"/> Note d'ensoleillement
<input type="checkbox"/> Note de démolition (stabilité)
<input type="checkbox"/> Analyse phytosanitaire pour abattage d'arbre
<input type="checkbox"/> Note acoustique
<input type="checkbox"/> ....

**CADRE XII****Identité et déclaration de l'architecte***(à remplir pour les actes et travaux pour lesquels l'intervention d'un architecte est obligatoire)***1/ L'architecte auteur des plans**

L'architecte auteur des plans est :

 un architecte une « société architecte » l'association de fait, dénommée : .....et dont le mandataire est :  un architecte  une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : ..... Nom : .....

N° registre national : ..... N° matricule (Ordre des architectes) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Coordonnées de la « société architecte » : Nom : ...: **BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD** .....Forme juridique : ... **SPRL** ..... N° d'entreprise : ..... N° matricule (Ordre des architectes) :**3001051** .....Adresse du siège social : **SENTIER DU BROEK 120** .....Code postal : ... **1082** ..... Localité : **BERCHEM-ST-AGATHE**Représentée par l'architecte : ... **BERCHEM-ST-AGATHE**Représentée par l'architecte : **M. SERGE VANDROOGENBROECK** .....Téléphone : ... **02/241.17.40** ..... Fax : **02/241.66.60** ..... E-mail : **evag@skynet.be** .....**2/ L'architecte chargé du contrôle**L'architecte chargé du contrôle de l'exécution des travaux et de leur conformité au permis d'urbanisme ainsi qu'à la réglementation en vigueur est :  le susnommé auteur des plans  autre (coordonnées) .....*Dans le cas où l'architecte chargé du contrôle est différent de l'architecte auteur des plans, le demandeur remplit les données suivantes :*

L'architecte chargé du contrôle est :

 un architecte une « société architecte » l'association de fait, dénommée : .....et dont le mandataire est :  un architecte  une « société architecte »

Coordonnées de l'architecte : M/Mme – Prénom : ..... Nom : .....

N° registre national : ..... N° matricule (Ordre des architectes) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Coordonnées de la « société architecte » : Nom : .....

Forme juridique : ..... N° d'entreprise : ..... N° matricule (Ordre des architectes) : .....

Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Représentée par l'architecte : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

**3/ Déclaration de l'architecte auteur des plans**

Je déclare être en droit d'exercer la profession d'architecte en Belgique et être valablement assuré.

Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X.

Je déclare  n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande relever que le projet faisant l'objet de la demande nécessite des dérogations sollicitées au cadre X.

Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.

Le (date) 25/06/2020 .....

Signature de l'architecte .....

<b>CADRE XIII</b>	<b>Auteur de projet (à remplir, le cas échéant, si l'auteur des plans est un professionnel (paysagiste, architecte d'intérieur, économètre, etc. histo, ...)) et si les actes et travaux ne nécessitent pas l'intervention obligatoire d'un architecte)</b>
<b>Coordonnées de l'auteur de projet et/ou d'autre(s) intervenant(s)</b>	
M/Mme - Prénom : ..... Nom : ..... Profession : .....	
Adresse : .....	
Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : <input type="checkbox"/>	

<b>CADRE XIV</b>	<b>Déclaration du demandeur</b>
Je déclare avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur visée au cadre X	
<input checked="" type="checkbox"/> Je déclare n'avoir relevé aucune contradiction entre ces dispositions et le projet faisant l'objet de la demande	
<input type="checkbox"/> Je sollicite les dérogations mentionnées dans le cadre X	
Je certifie que les renseignements repris dans le présent cadre sont sincères et exacts.	
Je joins à ma demande les documents répertoriés au cadre XI.	
Le (date) 25/06/2020.....	Signature(s) .....

**Remarque générale :** les données fournies dans le cadre de la présente demande sont stockées, aux fins de gestion administrative des demandes de permis, dans la base de données informatique NOVA. Certaines données peuvent également figurer sur le site internet régional de l'urbanisme (exemples : l'affiche d'enquête publique pendant la durée de celle-ci).

**GLOSSAIRE des principaux termes utilisés dans le présent formulaire de demande :**

- Accessoire :** complémentaire de l'affectation principale et de superficie relative généralement faible.
- Activités artisanales :** activités de production où la création, la transformation ou l'entretien de biens meubles s'exerce principalement de manière manuelle et pouvant s'accompagner d'une vente directe au public.
- Activités industrielles :** activités de production mécanisée portant sur la fabrication ou la transformation de biens meubles ou sur l'exploitation de source d'énergie.
- Activités de haute technologie :**
  - 1° Recherche en laboratoire ou conception utilisant et mettant en œuvre de manière significative des technologies avancées ;
  - 2° Activités productives de biens et de services recourant de manière significative au transfert de technologies en provenance des universités et des instituts supérieurs d'enseignement ou au résultat des recherches d'un laboratoire ou d'un bureau d'études.
- Activités logistiques :** processus intégré d'opérations que subit un produit fini après sa fabrication jusqu'à sa livraison au client, y compris l'étiquetage, le conditionnement, le stockage, la gestion de stock, la livraison, l'entretien et le service après-vente. Sont assimilés aux activités logistiques, les travaux de gestion ou d'administration et les commerces qui en sont l'accessoire.
- Activités productives :** activités artisanales, activités de haute technologie, activités industrielles, activités de production de services matériels et de biens immatériels. Sont assimilés aux activités productives, les travaux de gestion ou d'administration, l'entreposage et les commerces qui en sont l'accessoire.
- Activités de production de biens immatériels :** activités de conception et/ou de production de biens immatériels fondée sur un processus intellectuel ou de communication ou liés à la société de la connaissance (production de biens audiovisuels, de logiciels, studios d'enregistrement, formation professionnelle spécialisée, services pré-press, call centers, ...) ou encore relevant des technologies de l'environnement.
- Activités de production de services matériels :** activité de prestation de services ou liée à la prestation de services s'accompagnant du traitement d'un bien indépendamment de son processus de fabrication (ex. : transport de documents, entreposage de biens, services de nettoyage, de dépannage et d'entretien...).
- Arbre à haute tige :** arbre dont le tronc mesure au moins 40 cm de circonférence à 1,50 mètre de hauteur et qui atteint au moins 4,00 m.
- Architecte :** la profession d'architecte est réglementée en Belgique. Pour pouvoir exercer valablement la profession, il faut être membre d'un des tableaux de l'Ordre des Architectes et être légalement assuré en responsabilité professionnelle (cfr loi du 20/02/1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte et loi du 26/06/1963 créant un Ordre des architectes).
- Bureau :** local affecté :
  - soit aux travaux de gestion ou d'administration d'une entreprise, d'un service public, d'un indépendant ou d'un commerçant ;
  - soit à l'activité d'une profession libérale, à l'exclusion des professions médicales et paramédicales ;
  - soit aux activités des entreprises de service intellectuel à l'exclusion des activités de production de services matériels et de biens immatériels.
- Citerne de récupération des eaux pluviales :** citerne dont la fonction essentielle est le stockage des eaux pluviales pour leur réutilisation pour des usages domestiques.
- Commerce :** ensemble des locaux accessibles au public dans lesquels lui sont fournis des services ou dans lesquels lui sont vendus des biens meubles, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.
- Commerce de gros :** ensemble des locaux dans lesquels sont vendus des biens meubles en quantités importantes à des détaillants, y compris les bureaux accessoires et locaux annexes.

**Destination :** la fonction à laquelle le bien doit être employé d'après le permis de bâtir ou d'urbanisme y relatif. A défaut de permis ou d'informations à ce sujet dans le permis, la destination s'entend de l'affectation donnée au bien par les plans auxquels le titre II du CoBAT confère une valeur réglementaire.

**Dispositif de gestion des eaux pluviales :** technique(s) d'aménagement et/ou ouvrage(s) assurant le stockage temporaire des eaux pluviales, au travers d'une ou plusieurs fonction(s) d'infiltration, d'évaporation, d'évapotranspiration et/ou de débit régulé.

**Enseigne :** inscription, forme, image ou ensemble de celles-ci apposé(e) sur un immeuble et relative/relatif à une activité qui s'y exerce. Ne peut être assimilée à une enseigne une mention profitant à des tiers, telle que l'indication d'une marque ou de leurs produits.

**Entreposage :** stockage de biens meubles à ciel ouvert ou non.

**Équipement d'intérêt collectif ou de service public :** construction ou installation qui est affectée à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ou public, notamment les services des pouvoirs locaux, les immeubles abritant les assemblées parlementaires et leurs services, les équipements scolaires, culturels, sportifs, sociaux, de santé, de culte reconnus et de morale laïque. Sont également considérés comme de l'équipement d'intérêt collectif ou de service public, les missions diplomatiques, les postes consulaires de carrière des États reconnus par la Belgique ainsi que les représentations des entités fédérées ou assimilées de ces États. Sont exclus les locaux de gestion ou d'administration des autres services publics.

**Établissement hôtelier :** établissement d'accueil de personnes pouvant offrir des prestations de services à la clientèle, tel que hôtel, auberge, auberge de jeunesse, motel, pension, apart-hôtel, flat-hôtel, ...

**Grand commerce spécialisé :** commerce de superficie supérieure ou égale à 500 m<sup>2</sup> et dont l'activité consiste en la fourniture de services ou la vente de biens meubles qui relève d'un secteur spécialisé à l'exclusion du secteur alimentaire.

**Logement :** ensemble de locaux destinés à l'habitation, réunissant les fonctions de sommeil, de séjour, de préparation et de prise des repas et d'hygiène et non interrompue par les éventuelles parties communes de l'immeuble.

**Logement modulaire :** logement répondant aux conditions cumulatives suivantes :

- être formé par des modules composés de matériaux légers, déplaçable et temporaire ;
- présenter un caractère social prépondérant ;
- être installé par un opérateur immobilier public ou par toute autre personne agréée à cet effet ;
- avoir une superficie de plancher nette minimale déterminée en fonction du nombre de personnes occupant le logement ; cette superficie nette minimale ne peut être inférieure à 12 m<sup>2</sup> pour un logement occupé par une personne.

**Logement partagé :** logement destiné à l'habitation de plusieurs ménages.

**Parcelle :** parcelle cadastrale.

**Publicité :**

inscription, forme ou image destinée à informer le public ou à attirer son attention, quel que soit le type de format ou de technologie utilisé, en ce compris le dispositif qui la supporte, à l'exclusion des enseignes et de la signalisation des voiries, lieux et établissements d'intérêt général ou à vocation touristique. La publicité peut être : - d'intérêt public (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée (totalement ou principalement) à des événements culturels, sportifs ou sociaux, concerner des panneaux explicatifs, des campagnes de sensibilisation concernant la santé publique, le social, la culture, la mobilité d'intérêt public, l'environnement ou concerner une enquête publique. - d'intérêt commercial (totalement ou principalement), c'est-à-dire liée visant des marques, produits et/ou services commerciaux.

**Publicité associée à l'enseigne :** publicité dont le message publicitaire est axé sur un produit ou un service distribué ou presté par l'occupant commercial ou industriel de l'immeuble et qui n'est pas susceptible d'être modifié pendant la durée du permis.

**Situation existante :** situation existante de droit et non de fait.

**Superficie de plancher :** totalité des planchers mis à couvert et offrant une hauteur libre d'au moins de 2,20 m dans tous les locaux, à l'exclusion des locaux situés sous le niveau du sol qui sont affectés au passage, aux caves, aux équipements techniques et aux dépôts. Les dimensions des planchers sont mesurées au nu extérieur des murs des façades, les planchers étant supposés continus, sans tenir compte de leur interruption par les cloisons et murs intérieurs, par les gaines, cages d'escaliers et d'ascenseurs.

**Terrain :** parcelle ou ensemble de parcelles contigües, cadastrées ou non, appartenant à un même propriétaire.

**Utilisation :** l'utilisation s'entend, au sein de la destination visée à l'article 98, §1<sup>er</sup>, 5<sup>o</sup>, a), de l'activité précise qui s'exerce dans ou sur le bien. A défaut d'informations à ce sujet dans le permis, la première utilisation est considérée comme une modification d'utilisation.

**Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale du 4 juillet 2019 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 12 décembre 2013 déterminant la composition du dossier de demande de permis d'urbanisme**

**Bruxelles, ..... 2019.**

**Pour le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale,**

**Le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de**

**Bruxelles-Capitale chargé des Pouvoirs locaux, du**

**Développement territorial, de la Politique de la Ville, des**

**Monuments et Sites, des Affaires étudiantes, du Tourisme, de la**

**Fonction publique, de la Recherche scientifique et de la Propreté**  
**publique,**

**Rudi VERVOORT**





**ANNEXE 3**

3	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Rapport de contrôle périodique des installations électriques basse tension/ haute tension</b>	<b>A3 CERT Elec</b>
---	-------------------------------------	--	---------------------



# S.A. GETRALUX N.V.

NETTOYAGE CABINES ELECTRIQUES / REINIGEN VAN ELEKTRISCHE KABINES  
Haute et Basse Tension - SOUS-TENSION / Hoog- en Laagspanning - ONDER SPANNING

## BON D'EXECUTION / UITVOERINGSBON

Rue Saint-Denis 105  
Sint-Denisstraat 105  
BRUXELLES 1190 BRUSSEL  
TEL : 02/345 85 27  
FAX : 02/343 84 35  
E-mail : getralux@skynet.be  
TVA-BTW : BE-0415728.040

Date / Datum : 02/02/2005 Per / Door : G. P. - T. J.

Firme / Firma : G.P.S. / G.S.A.

Chantier / Werk : Station de transformation de la ligne A12 - B12

Nom responsable + Tél. / Naam verantwoordelijke + Tel : M. N. N.

Cabine n° / Kabine nr : BLGR Inter. Exter. / Binnen-Buiten Accès / Toegang : 2/1

Clés cabine (Soc. distributrice + Tél) / Sleutels kabine (Elek. Maatsch. + Tel) : 2/1

Cellules scellées / Verzegelde cellen oui / ja ..... non / neen .....  
avec déclencheur / met veiligheidschak : oui / ja ..... non / neen .....

Sous / hors tension onder / buiten spanning

Cel. H.T. / H.S. cel. : ..... Disj. H.T. / H.S. schak ..... Transfos / Transfo's : .....

Mètres ou cellules B.T. / Meters of cellen L.S. : ..... Autres / Andere : .....

### Vérification / Nagecht TRANSFORMATEURS / TRANSFORMATOREN - KVA

Echauffement / Overhitting	ok	ok		
Fuites / Lekken	ok	ok		
Niveau / Peil	ok	ok		
Silicegel / N2	ok	ok		
Liquide LAG / Koelvloeistof	ok	ok		

### DISJONCTEURS / LATSCHAKELAARS

Fuites / Lekken	ok	ok	ok	
Niveau P/G/S / Peil K/G/D	ok	ok	ok	

### Sécurité / Veiligheid

Gants / Handschoenen : ..... Tabouret / Bankje : ..... Extincteur / Brandblusser : ok

Eclairage de secours / Noodverlichting : ok

Prise d'échantillons / Genomen stalen : ..... Schéma / Schema : ok ..... Perche / Schakelstok : ok

Plac. Bac / Bak transfo : ok

Remarques / Aantekingen : ...

La signature du présent bon de travail vaut pour accord pour la commande et la bonne exécution du travail.  
Handtekening op volgende uitvoeringsbon bevestigt het akkoord van de bestelling en de goede uitvoering van het werk.

Signature du client pour accord / Handtekening klant voor akkoord

- Exécution / Uitvoering
- Supplément de cellules / Supplément cellen
- Prise d'échantillons / Genomen stalen
- Remise des clés cabines / Terrugave sleutelskabine

Service Externe pour les Contrôles Techniques

Halsendelaan 5  
B-1052 ALSEMBERG  
tel : 02/390.52.71 - fax : 02/390.89.88

Meersstraat 41  
B-8500 KORTRIJK  
tel : 056/35.76.76 - fax : 056/35.88.87

e-mail [info@vanhemelen.org](mailto:info@vanhemelen.org)  
TVA BE-0422.507.353

CPAS BERCHEM-SAINTE-AGATHE  
A l'att. de Mr. C. Hannebau

Avenue S. Moranville 91

1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Votre réf. :

Tél. 02/482.13.55

E-mail [channebau@cpasberchem.irisnet.be](mailto:channebau@cpasberchem.irisnet.be)

N°Client 127036

Rapport de l'examen périodique, visite de contrôle, de l'installation électrique BT existante non-domestique suivant les prescriptions réglementaires du R.G.I.E. (art. 271)

Date de la visite : 02.02.2016 & 03.02.2016

Lieu de la visite : CPAS BERCHEM-SAINTE-AGATHE  
Avenue S. Moranville 91  
1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Référence du pv provisoire : /

Tension de service : 3x 400 V+N

Régime de neutre : réseau TN-C

Type d'installation : bureaux

Compétence des personnes : l'établissement dispose de personnes BA4/BA5

## 01. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'INSTALLATION EXAMINEE

Examen effectué suivant TD-E-02.

Le présent rapport traite uniquement l'examen de l'installation électrique BT décrite ci-dessous :

### 01.1. Tableaux BT

#### 01. TGBT

Alimentation venant du : poste de transformation HT/BT

Câble d'alimentation :

Interrupteur gén. : 3x FUS HPC 630A

Circuits :

Ix 3x FUS-HPC 200A

VVB 3x 120+70mm<sup>2</sup>

T1 4P DISJ 100A (63A)

T11 4P DISJ 160A (120A)

T21 4P DISJ 160A (120A)

T31 4P DISJ 160A (100A)

TFM1 4P DISJ 320A (x0,7/x7)

T41 4P DISJ 160A (120A)

T13 4P DISJ 100A (63A)



**J. VAN HEMELEN**  
ORGANISME DE CONTROLE ASBL



Réf. RAP CM/KV20160203-1  
Demande/dossier: 16A 182579 & 182580  
06.12.2016 - p.2/9

T23	4P DISJ 160A (100A)	
T3	4P DISJ 100A (63A)	
T04	4P DISJ 100A (63A)	
T43	4P DISJ 100A (63A)	
T33	4P DISJ 100A (63A)	
T3	4P DISJ 100A (63A)	
1x	3x FUS-HPC 4A	
T01	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 4x 16mm <sup>2</sup>
T02	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 4x 10mm <sup>2</sup>
TT5	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 16mm <sup>2</sup>
T03	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 16mm <sup>2</sup>
T2	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 10mm <sup>2</sup>
T12	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 10mm <sup>2</sup>
T22	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 10mm <sup>2</sup>
T32	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 10mm <sup>2</sup>
T42	4P DISJ 6kA-40A/U	VVB 10mm <sup>2</sup>
N°11	4P DISJ 6kA-40A/U	reserve
N°12	4P DISJ 6kA-16A/U	VVB 2,5mm <sup>2</sup>
N°13	4P DISJ 6kA-16A/U	VVB 4mm <sup>2</sup>
N°14	4P DISJ 6kA-40A/U	XVB 10mm <sup>2</sup>
N°15	4P DISJ 6kA-40A/U	XVB 10mm <sup>2</sup>
N°16	4P DISJ 6kA-40A/U	XVB 10mm <sup>2</sup>
N°17	4P DISJ 6kA-16A/U	VVB 2,5mm <sup>2</sup>
N°18	4P DIFF 63A/0,03A	VVB 10mm <sup>2</sup>

## 02. TD NORMAL/SECOURS

Alimentation venant du : TGBT / Groupe PUMA Type R123N3 – 123kVA

Câble d'alimentation : VVB 3x 120+70mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 3x FUS 200A

Circuits :

TA1	4P DISJ 100A (63A)	VVB 16mm <sup>2</sup>
TA2	4P DISJ 160A (130A)	EVAVB 35mm <sup>2</sup>
TA3	4P DISJ 100A (85A)	EVAVB 35mm <sup>2</sup>
TES	4P DISJ 6kA-16A/U	
TEE	4P DISJ 6kA-25A/U	
TA4	4P DISJ 6kA-16A/U	
TA5	4P DISJ 6kA-40A/U	
TA6	4P DISJ 6kA-40A/U	
TA7	4P DISJ 6kA-20A/U	
TA8	4P DISJ 6kA-16A/U	
TA9	4P DISJ 6kA-20A/U	
26A	4P DISJ 6kA-25A/C	
26B	4P DISJ 6kA-25A/C	
TA10	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA11	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA12	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA13	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA14	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA15	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA16	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA17	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA18	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA19	2P DISJ 6kA-16A/U	
TA20	2P DISJ 6kA-16A/U	
TA21	2P DISJ 6kA-16A/U	
TA22	2P DISJ 6kA-16A/U	
TA23	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA24	2P DISJ 6kA-10A/U	
TA25	2P DISJ 6kA-15A/U	
3x	1x FUS-HPC 4A	

Notes: 1. En vertu de l'article 83b.1.b du Règlement Général pour la Protection du Travail, ce document doit être porté à la connaissance du service pour la prévention et la protection du travail, lors de la plus proche réunion. 2. Les résultats du contrôle se rapportent uniquement aux appareils, installations contrôlés, resp. contrôlés demandés. 3. Ce rapport ne peut être copié qu'avec l'accord du présent organisme et du donneur d'ordre et ce, uniquement dans son intégralité. 4. Nos interventions se font dans le cadre de nos conditions générales.

RAP-E-002F  
01.09.2008

**03. TD T02**

Alimentation venant du : TGBT  
Câble d'alimentation : VVB 10mm<sup>2</sup>  
Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

6x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
10x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
6x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	3P DISJ 25A	
1x	4P DISJ 3kA-25A/U	
2x	1P DISJ 6A	1,5mm <sup>2</sup>

**04. TD T03**

Alimentation venant du : TGBT  
Câble d'alimentation : VVB 16mm<sup>2</sup>  
Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

9x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>	(2x réserve)
5x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>	(2x réserve)
2x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>	(1x réserve)

**05. TD T05**

Alimentation venant du : ?  
Câble d'alimentation : VFVB 4x 16mm<sup>2</sup>  
Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

6x	4P DISJ 15A	VOB 2,5mm <sup>2</sup>
4x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 6A	4mm <sup>2</sup>

**BUANDERIE :**

**06. TD 1**

Alimentation venant du : ?  
Câble d'alimentation : XVB 4mm<sup>2</sup>  
Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,03A

Circuits :

2x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
----	-------------	--------------------

**07. TD 2**

Alimentation venant du : ?  
Câble d'alimentation : 16mm<sup>2</sup>  
Interrupteur gén. : 4P DIFF 63A/0,03A

Circuits :

1x	4P DISJ 32A	6mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 32A	6mm <sup>2</sup>

**08. TD 3**

Alimentation venant du : ?  
Câble d'alimentation : 16mm<sup>2</sup>  
Interrupteur gén. : 4P DIFF 63A/0,03A

Circuits :

2x	3P DISJ 25A	4mm <sup>2</sup>
----	-------------	------------------



### 09. TD FM-1

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : EVAVB 3x 185+70mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P 400A

Circuits :

1x	4P DISJ 10A	réserve
1x	4P DISJ 15A	réserve
4x	4P DISJ 20A	2,5mm <sup>2</sup>
4x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	3P DISJ 25A	réserve
1x	3P DIFF DISJ 32A/0,03A	6mm <sup>2</sup>
1x	3P DIFF DISJ 32A/0,03A	réserve
1x	2P DISJ 6A	1,5mm <sup>2</sup>
4x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 15A	réserve
4x	4P DISJ 10A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DIFF DISJ 160A (x0,75)/0,03A (x0msec) VVB	35mm <sup>2</sup>

### 10. TD CUISINE

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : EVAVB 35mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P 250A

Circuits :

4x	3P DISJ 16A	2,5mm <sup>2</sup>
2x	3P DISJ 16A	réserve
1x	3P DISJ 32A	réserve

### 11. TD ORDI

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 10mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P 63A

Circuits :

3x	2P DISJ 16A	2,5mm <sup>2</sup>	(1x réserve)
2x	2P DISJ 10A	2,5mm <sup>2</sup>	(1x réserve)

### 12. TD T01

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 16 mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

1x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
2x	4P DISJ 10A	2,5mm <sup>2</sup>
10x	2P DISJ 10A	1,5/2,5mm <sup>2</sup>
4x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
5x	4P DISJ 10A	réserve
1x	4P DISJ 32A	10mm <sup>2</sup>

### 13. TD T1

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 35mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 63A/0,3A

Circuits

14x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 50A	10mm <sup>2</sup>
12x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
2x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 4A	2,5mm <sup>2</sup>

Notes: 1. En vertu de l'article 630.1.b du Règlement Général pour la Protection du Travail, ce document doit être porté à la connaissance du service pour la prévention et la protection du travail, lors de la plus proche réunion. 2. Les résultats du contrôle se rapportent uniquement aux appareils, installations contrôlés, resp. contrôles demandés. 3. Ce rapport ne peut être copié qu'avec l'accord du présent organisme et du donneur d'ordre et ce, uniquement dans son intégralité. 4. Nos interventions se font dans le cadre de nos conditions générales.

**14. TD T2**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 10mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

1x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
4x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
3x	2P DISJ 15A	réserve
1x	2P DISJ 10A	réserve
1x	4P DISJ 15A	réserve

**15. TD T3**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 16 mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 63A/0,3A

Circuits :

7x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
5x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
13x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 10A	réserve
1x	4P DISJ 40A	10mm <sup>2</sup>

**16. TD T1-1**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 35mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 100A/0,3A

Circuits :

5x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
10x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
13x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 6A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 15A + 2P DIFF 25A/0,03A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 4A	2,5mm <sup>2</sup>

**17. TD T1-2**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 10mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

7x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
4x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
4x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
1x	2P DISJ 16A + 2P DIFF 16A/0,01A	2,5mm <sup>2</sup>

**18. TD T1-3**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 25 mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 63A/0,3A

Circuits :

3x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
6x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 15A	réserve
7x	2P DISJ 10A	2,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 10A	réserve



**19. TD T2-1**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 35 mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 100A/0,3A

Circuits :

5x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
13x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
10x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
1x	2P DISJ 15A + 2P DIFF 25A/0,03A	2,5mm <sup>2</sup>

**20. TD T2-2**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 10mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

4x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
4x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
6x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 10A	réserve

**21. TD T2-3**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 25mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 100A/0,3A

Circuits :

2x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
6x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 10A	réserve
5x	2P DISJ 10A	2,5mm <sup>2</sup>
3x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>

**22. TD T3-1**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 35mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 100A/0,3A

Circuits :

6x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
13x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
10x	2P DISJ 15A	1,5/2,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 15A + 2P DIFF 25A/0,03A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
6x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
3x	2P DISJ 10A	réserve
6x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 15A	réserve

**23. TD T3-2**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 10mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

4x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
6x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 10A	réserve
4x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>

**24. ID T3-3**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 25 mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 63A/0,3A

Circuits :

4x	2P DISJ 10A	réserve
4x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
6x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
5x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve

**25. ID T4-1**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 35mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 100A/0,3A

Circuits :

5x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
10x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
13x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A + 2P DIFF 25A/0,03A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 15A	réserve

**26. ID T4-2**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 10mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

4x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
5x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
5x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 10A	réserve

**27. ID T4-3**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 25 mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 63A/0,3A

Circuits :

3x	4P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
1x	4P DISJ 15A	réserve
5x	2P DISJ 15A	2,5mm <sup>2</sup>
2x	2P DISJ 15A	réserve
7x	2P DISJ 10A	1,5mm <sup>2</sup>
1x	2P DISJ 10A	réserve

**28. ID**

Alimentation venant du : ?

Câble d'alimentation : 10mm<sup>2</sup>

Interrupteur gén. : 4P DIFF 40A/0,3A

Circuits :

3x	2P DISJ 16A	1,5mm <sup>2</sup>
10x	2P DISJ 20A	2,5/4mm <sup>2</sup>

**01.2. Machines - moteurs - accessoires**

**Ø Les machines ne font pas partie du présent rapport/examen.**



**02. MESURES**

Appareil de mesure : appareils dont l'inspecteur est titulaire.

Voir rubrique infractions / remarques.

**02.1. Prise de terre**

Type d'électrode : inconnu  
Résistance de dispersion : 2,03  $\Omega$  (déconnecté)

**02.2. Résistance d'isolement**

Valeurs de mesure : / M $\Omega$

Les mesures d'isolement n'ont pas pu être effectuées par raison de continuité de service.

**03. PROTECTION DES PERSONNES CONTRE LES CHOCS ELECTRIQUES**

Voir rubrique infractions / remarques.

**03.1. Par contacts directs**

Les pièces nues sous tension sont isolées et/ou enfermées dans des tableaux fermés que l'on peut ouvrir qu'à l'aide d'une clef ou un outil.  
Une protection supplémentaire interne est prévue où nécessaire.

**03.2. Par contacts indirects**

La protection est réalisée au moyen de conducteurs de terre, conducteurs de protection et des liaisons équipotentielles, en combinaison avec les protections actives en fonction du régime de neutre en question :

- protections différentielles dans le réseau TT
- protections contre les surintensités, éventuellement complétées par des protections différentielles supplémentaires, dans le réseau TN
- contrôleur d'isolement permanent et des protections contre les surintensités dans le réseau IT.
- séparation de sécurité des circuits

**04. PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES**

Voir rubrique infractions / remarques.

La protection contre les surcharges et court-circuits est réalisée au moyen de fusibles, disjoncteurs et protections thermiques et/ou thermo-magnétiques réglables, avec des intensités nominales et réglages en fonction des câbles et appareils protégés.

**05. INFLUENCES EXTERNES PARTICULIERES**

Voir rubrique infractions / remarques.

Pas d'influences externes particulières soumise.

**06. DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT**

Voir rubrique infractions / remarques.

Les documents suivants ont été présentés : /

**07. INFRACTIONS**

- L'établissement, installation doit faire l'objet d'un plan (& év. tableau) avec indication des influences externes y compris les zones dans lesquelles celles-ci sont d'application (déterminées sur la base de données fournies par l'exploitant). Ces plans doivent être approuvés et paraphés par l'exploitant et le représentant de l'organisme agréé [art. 19]

- Schéma :L' installation électrique BT doit faire l'objet d'un plan schématique (description) mentionnant e.a. les tensions et la nature des courants, la nature et la constitution des circuits & destination des départs/circuits, l'emplacement et les caractéristiques des dispositifs assurant la coupure de sécurité et de sectionnement des circuits. [art. 16.01]
- Les circuits BT (appareils de coupure, dispositifs de protection,...) doivent être repérés de manière claire et visible par un affichage individuel qui permet l'identification des circuits afin que toute possibilité de confusion soit écartée. [art 16.02]
- Les parties sous tension accessibles ne sont pas ou insuffisamment protégées contre les contacts directs. (art. 19, 49.01)
- Les liaisons équipotentielles principales font défaut ou sont à compléter (canalisations principales d'eau, gaz, ce, climatisation, éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction, canalisations métalliques). [art. 72.02, 78.05]
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires font défaut ou sont à compléter. [art. 73.02]
- Les boîtes de dérivation ne sont pas totalement fermées. (art. 9.03, 34, 49, 269)
- Le matériel électrique (tableau, interrupteurs, prises de courant, boîtes de dérivation, appareil d'éclairage ...) n'est pas installé ou fixé suivant les règles de l'art. (art. 9.03, 269)
- Interrupteurs, prises de courant et/ou autre matériel électrique non encastré, sans paroi arrière, ne sont pas installés sur des plaques de montage adaptées. (art. 104.04, 242, 249)
- Les extrémités des canalisations électriques non utilisées sont à isoler suivant les règles de l'art. (art. 9.03, 269)
- Les conducteurs uniquement pourvus d'une isolation principale (type VOB) ne sont pas posés sous conduits ou dans des goulottes fermées adaptées. (art. 207, 210)

#### **TD T02**

- Les connexions pour jonctions, raccordements ou dérivations ne sont pas exécutées dans des tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes d'interrupteurs ou prises de courant, ou dans des pavillons pour appareils d'éclairage. (art. 207.07)
- Un conducteur isolé de couleur vert-jaune ne peut pas être utilisé comme conducteur actif [art. 199]

#### **08. REMARQUES**

- Les mesures d'isolement n'ont pas pu être effectuées par raison de continuité de service. Les mesures d'isolement sont à effectuer lors d'une visite supplémentaire [art. 20]

**Note :** L'installation électrique examinée doit aussi répondre aux dispositions de l'AR du 04.12.2012 (MB 21.12.2012) concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

#### **09. CONCLUSION**

L'installation électrique examinée, faisant l'objet du présent rapport, ne répond pas aux prescriptions réglementaires du R.G.I.E.

Une visite supplémentaire est nécessaire.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

La présente installation doit faire l'objet d'une visite de contrôle périodique avec une périodicité suivant les prescriptions réglementaires d'application. (RGIE - art. 271 : quinquennal)

**K. VERHAEGEN**  
inspecteur

**ing. K. VAN HEMELEN**  
directeur



**ANNEXE 4**

<b>4</b>			
<b>4.1</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Calculateur de volume de la citerne de récupération de l'eau de pluie et du système de tamponnage</b>	<b><u>A41 CALC Eau</u></b>
<b>4.2</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Schéma hydraulique ou schéma de principe du réseau des eaux pluviales</b>	<b><u>A42 MAP Eau</u></b>
<b>4.3</b>	<input type="checkbox"/>	<b>La dernière attestation d'entretien et de vidange de l'installation de traitement des eaux usées</b>	<b><u>A43 CERT Eau</u></b>
<b>4.4</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Le rapport d'analyse des eaux usées</b>	<b><u>A44 RAP Eau</u></b>

**ANNEXE 5**

<b>5</b>			
<b>5.1</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Photos illustrant modalités de tri utilisées</b>	<b><u>A51 ILLU D</u></b>
<b>5.2</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Documents de traçabilité pour chaque type de déchets évacués</b>	<b><u>A52 DOC D</u></b>

16 -11- 2018 / A

Bruxelles, le

06 -11- 2018

874731

**OCMW-CPAS**

SuppCC – Support Clients & Citoyens  
Cellule vente et prospection

Avenue de Selliers de Moranville, 91  
1082 Bruxelles

Nos références : PV/MG/07-2018  
Vos références :

Votre correspondant : Maitre DAGDELEN  
Tél. : 02/778.08.85 - 0202/781.81  
E : pro@cp-goa.be

Madame,  
Monsieur,

**Concerne : contrat 42487 – client 4649**

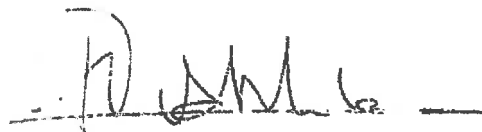
Nous vous faisons parvenir votre contrat d'enlèvement des déchets.

Ce contrat tient compte de la quantité de déchets constatée.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Fannie Van De Maele**

**Manager Support Clients & Citoyens**



**ANNEXE : 1**

PROPRIÉTÉ



propreté.brussels

Agence Régionale pour le Propreté

Service Commercial

Avenue de la Woluwe 12

B-1180 Brussels

Tel +32 2 730 98 77

Fax +32 2 730 98 58

Tel 000 568 77

Fax +32 3 700 28 58

### CONTRAT DE SERVICES n°

Avant n° **+1** Date du contrat :

Code client : **4643**

42 487

Début des prestations de police :

#### Coordonnées de la destination

N° d'inscription (N°) :

Désignation :

Localisation géographique (par commune et code) :

Adresse : **OCMW - CPAS** N° : **91**

Page : **M. B. W. W.**

Téléphone :

Porteur de service :

N° de TVA :

Forme juridique :

qui signe, d'après le présent contrat

Boite :

Commune :

Fax :

Site web :

Téléfax :

Site :

Site :

#### Coordonnées de l'exploitant

Désignation :

Adresse : **OCMW - CPAS** N° : **01**

Code Postal : **1070**

Adresse postale :

Porteur de service à l'adresse de référence :

Téléphone :

Site :

Site :

Colonne en sacs et/ou en sacs	Type	Quantité indiquée dans le devis en m³	Prix unitaire en €/tonne en brut	Prix total en €
Déchets résiduels	Sac 80 L		2,36	
Déchets résiduels - ignifugés (Région)	M		13,44	
Carton en blanc	M		7,00	
Papier & Carton	Sac 80 L		0,36	
Plac	Sac 80 L		4,57	
Déchets organiques	Sac 80 L		2,09	
Déchets verts	Sac 80 L		0,60	

Colonne en conteneurs	Quantité indiquée dans le devis			Prix unitaire en €/conteneur	Prix total en €
Capacité en conteneurs	200L	600L	1200L	2,00	12,00
Déchets résiduels				8,40	21,10
Papier & Carton				3,00	7,00
Plac				3,40	7,00
Wag				3,40	7,00
Déchets organiques	200L	200L	400L	5,00	10,00
Déchets organiques				5,00	10,00
Déchets verts				2,00	3,00

02 730 98 77  
02 730 98 58  
propreté.brussels



Location de camionnettes	Quantité par type		Prix unitaire hebdomadaire en € par camionnettes			Prix hebdomadaire en €
						Prix net
Capacité maximale	2400	2400	2400	600	1440	150
Déchet séché		4	1,25	2,50	3,75	
Papier & Carton			0,00	0,00	0,00	
Plac			0,00	0,00	0,00	
Vers			0,00	0,00	0,00	
Capacité maximale	2400	2400	2400	200	480	
Déchet séché			0,00	0,00	0,00	
Déchet vers			0,00	0,00	0,00	

Total hebdomadaire	Prévisions de paiements	Jours et période de collecte	
		Heures	Déchet séché
75,05 €	10000 €		
13,3 €	Déchet séché	2	4
119,15 €	Papier & Carton	2	4
	Plac	3	4
	Vers	3	4
	Déchet organique	3	4
	Déchet vers	3	4
	Collecte tous les jours	Non <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	Forfait :		

Remarque :  
 Je soussigné soussigné mes factures et appels de fonds (voir tableau 6) (cocher la case)  
 En mode de paiement par mandat de paiement (voir tableau 6) en mode de paiement de TVA belge ou en mode de paiement de TVA belge (voir ci-dessus) ou le compte  
 (BAA) B E (B) C

Parti Responsable : M. O. K. K. K.  
 Le délégué commercial : Le client : L'inspecteur général :  
 (Signature) (Signature) (Signature)

- Conditions générales
1. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  2. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  3. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  4. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  5. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  6. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  7. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  8. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.
  9. Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié par l'un des deux contractants à tout moment.

**Coin déchets**





SULO

Recycling instructions label with illustrations of paper, cardboard, plastic, and metal.

Recycling instructions label with illustrations of paper, cardboard, plastic, and metal.



**ANNEXE 6**

6



Inventaire des produits dangereux

A6 RAP PD

**ANNEXE 7**

7			
7.1	<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande d'avis de prévention incendie (SIAMU)	A71_ASK_SIAMU
7.2	<input type="checkbox"/>	Fiche descriptive des mesures de prévention incendie	<u>A72 ASK SIAMU</u>



**Pompiers de Bruxelles (SIAMU)**

## **Demande d'avis de prévention incendie**

**FORMULAIRE À joindre aux demandes de certificat et de permis**

- ✓ **Certificat ou permis d'urbanisme**
- ✓ **Certificat ou permis d'environnement**
- ✓ **Permis de lotir**

### **Cadre I. [ne pas remplir, réservé à l'administration]**

<b>Région / Commune</b>		]
<b>Service</b>		]
<b>Personne de contact</b>		]
<b>Téléphone</b>		]
<b>Email</b>		]
<b>Référence Nova</b>		]
<b>Délai avis SIAMU</b>	<input type="checkbox"/> 15 Jours	
	<input type="checkbox"/> 30 Jours	
	<input type="checkbox"/> 60 Jours	

### **Cadre II. [ne pas remplir, réservé au SIAMU]**

**Référence SI**

**IN**

**Officier**

**OUT**

**Facture**

**Date de dépôt**

### Cadre III. Description du lieu soumis à avis du SIAMU

Rue, numéro **Avenue de Sellier de Moranville n°91**  
et/ou n° cadastral **cad 1 ère div sect A n°188f**

Commune, code postal **1082 Berchem-Sainte-Agathe**

Situation existante de fait **Siège du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe ( administration, magasin social, services social, bureaux), crèche, accueil de personnes en situation de grandes dépendances, ONE**

*snack, café, médical,*

Situation existante de droit **Hôpital**

Situation projetée nécessitant /  
avis du SIAMU

Superficie de plancher existante **7063,3** m<sup>2</sup>

Superficie de plancher projetée **7063,3** m<sup>2</sup>

### Cadre IV. Coordonnées de facturation

Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le SIAMU donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée.

Remplissez pour personne physique ou pour personne morale.

#### Personne physique

Nom, prénom

Numéro de registre national

#### Personne morale

Nom de la société **CPAS de Berchem-Sainte-Agathe**

**Service Public**

Numéro d'entreprise

**Avenue de Sellier de Moranville n°91**

**Berchem-Sainte-Agathe 1082**

**02/ 435.27.16**

Email **mdedree@cpas-ocmwberchem.brussels**

## Cadre V. Objet de la demande d'avis SIAMU

Remplissez les champs A et B si votre demande d'avis concerne à la fois un certificat ou permis d'urbanisme et un certificat ou permis d'environnement (projet mixte)

### A - Certificat ou Permis d'Urbanisme (CU / PU)

Si dossier précédent, mentionnez la référence SIAMU **M 1990.5215/23/BUR/dd**

Si contact préalable, mentionnez le nom de l'officier **Col Ing T du Bus de Wamaffe & Col ir A Simonart**

Soumis à rapport ou étude d'incidence sur l'environnement  Oui  Non

- Construction neuve (cochez toutes les cases correspondant au projet)
  - Totale
  - Partielle (en extension d'une construction existante)
  - Demande de régularisation
  - Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus) \*
- Transformation (cochez toutes les cases correspondant au projet)
  - Transformations intérieures dans un immeuble existant
  - Demande de régularisation
  - Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus) \*
- Description du changement de destination / d'utilisation
  - Situation de droit : Hôpital
  - Situation de fait : Administration du CPAS, service social, centre ONE, Crèche, esbl intermaide (accueil de personnes en situation de grande dépendance).

Description de l'aménagement de voirie soumis à avis du SIAMU :

\* Pour les modifications en cours de procédure, fournissez en annexe la liste des modifications et plans de synthèse de ces modifications (1 par niveau).

ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats et les PU de voirie) : FICHE DESCRIPTIVE

**B - Certificat ou Permis d'Environnement (CE / PE) avec installations classées  
soumises à avis**

**Si dossier précédent,  
mentionnez la référence SIAMU**

**Si contact préalable,  
mentionnez le nom de l'officier**

**Classe 1A ou 1B  Oui  
 Non**

- Nouvelle demande**
- Modification d'un permis existant**
- Prolongation / renouvellement d'un permis existant**
- Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence  
SIAMU dans le cadre ci-dessus)\***
- Demande de permis temporaire**

\*

la

synthèse

**ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats) : **FICHE DESCRIPTIVE****

**C - Permis de lotir valant permis d'urbanisme pour les voies de communication**

**Si dossier précédent,  
mentionnez la référence SIAMU**

**Description**

**Date, nom et signature du demandeur** ■ ■ ■

### **Attention**

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Ce formulaire doit être signé. Cette signature vous engage pour la redevance due pour toute mission du SIAMU.
- Ce formulaire est à joindre en annexe des demandes de permis et certificats remises à l'autorité délivrante. C'est l'autorité délivrante qui transmettra ensuite les pièces nécessaires au SIAMU pour qu'il remette son avis. Le SIAMU refusera donc toute soumission faite directement par le demandeur.

### **Traitement des données à caractère personnel**

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dkp@firebru.brussels](mailto:dkp@firebru.brussels).

**Pompiers de Bruxelles - Service Prévention**  
**15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles**  
**02 208 84 30 | [prev@firebru.brussels](mailto:prev@firebru.brussels)**



**Pompiers de Bruxelles (SIAMU)**

## **Demande d'avis de prévention incendie**

**FICHE DESCRIPTIVE** À joindre au formulaire de demande d'avis

- ✓ **Permis d'urbanisme (sauf PU de voirie)**
- ✓ **Permis d'environnement**

### **Cadre I. Identification de la demande**

Rue, numéro **Avenue de Sellar de Moranville 91 cad 1 div sect A n°186f**  
et/ou n° cadastral

Commune, code postal **1082 Berchem-Sainte-Agathe**

Personne de contact **M. Martin de Dree secrétaire général**

Téléphone **02/495.27.16**

Email **mdedree@cpas-ocmwberchem.brussels**

Superficie de plancher existante **7063,3** m<sup>2</sup> (sous-sols, caves et garages compris)

Superficie de plancher projetée **7063,3** m<sup>2</sup> (sous-sols, caves et garages compris)

## Cadre II. Pour les demandes de permis d'urbanisme

### A. Gabarit et implantation du projet

Nombre de niveaux **7**

Hauteur du dernier niveau **24,15** m (différence d'altitude entre le dernier niveau de plancher habité et le niveau de la rue accessible aux services)

Nombre et catégorie de(s) bâtiment(s)

- Bas (inférieur à 10 m)
- Moyen (entre 10 m et 25 m) de moins de 1000 m<sup>2</sup>
- 1**  Moyen (entre 10 m et 25 m) de 1000 m<sup>2</sup> et plus
- Élevé (supérieur à 25 m)
- Industriel A - B - C de moins de 500 m
- Industriel A - B - C de 500 m<sup>2</sup> et plus

Implantation des constructions

- Bâtiment isolé
- Bâtiment mitoyen
- Arrière bâtiment

### B. Conception du projet en matière de lutte contre l'incendie

- Pour les projets de moins de 1000 m<sup>2</sup> de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception en matière de lutte contre l'incendie est décrite brièvement ci-dessous. Une note descriptive plus détaillée et un schéma explicatif peuvent être joints.

- Pour les projets de 1000 m<sup>2</sup> ou plus de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception incendie est obligatoirement décrite grâce à des plans de synthèse (un par niveau) joints en annexe à la présente fiche, réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3.

Ces plans comporteront au minimum les informations suivantes :

- Identification des limites et superficie (m<sup>2</sup>) des compartiments
- Destination et capacité maximum d'occupation des compartiments
- Matériau et caractéristiques R, E et/ou I des éléments composant chaque compartiment (structures, parois verticales et horizontales, plafond, gaines, portes)
- Réaction au feu des espaces de circulation et des locaux techniques
- Nombre de sortie(s) de chaque compartiment et leurs dimensions
- Chemins d'évacuation du projet
- Circulations verticales : localisation et nombre de cages d'escaliers, d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques
- Dimensions (largeur, giron) et distances entre les cages d'escaliers

Une note descriptive rédigée par l'architecte peut être jointe également.

### **Cadre III. Pour les demandes de permis d'environnement**

Les plans de synthèse localisant les installations classées qui sont joints en annexe de la demande de permis d'environnement doivent mettre en évidence les installations classées soumises à avis du SIAMU.

Ces plans sont réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3 maximum.

En plus de la localisation et de l'identification des installations classées soumises à avis du SIAMU, ces plans comportent au minimum les informations complémentaires suivantes :

- Destination des locaux adjacents aux installations classées soumises à avis du SIAMU
- Matériau des parois composant chaque local qui accueille une installation classée soumise à avis du SIAMU

Si la demande fait également l'objet d'un permis d'urbanisme, des plans de synthèse uniques (un par niveau) doivent être produits.

## **Cadre IV. Équipements et moyens de lutte contre l'incendie** . . .

---

L'objet de la demande comporte-t-elle un ou plusieurs des éléments ci-dessous ?

Cochez et décrivez :

- Eclairage de sécurité**
  
- Signalisation et pictogrammes réglementaires**
  
- Dispositifs de désenfumage / EFC**
  
- Bornes Incendie**
  
- Dévidoirs et hydrants**
  
- Extincteurs**
  
- Sprinkler**
  
- Dispositifs de détection incendie**
  - DI ponctuelle**
  - DI partielle**
  - DI généralisée**
  
- Moyens d'annonce, d'alerte, d'alarme**
  
- Poste de commandement pompiers**

**Date, nom et signature du demandeur** \* \*

### **Attention**

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Cette fiche descriptive est à joindre en annexe de la demande d'avis de prévention incendie

### **Traitement des données à caractère personnel**

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dpo@firebru.brussels](mailto:dpo@firebru.brussels).

**Pompiers de Bruxelles - Service Prévention**

**15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles**

**02 208 84 30 | [prev@firebru.brussels](mailto:prev@firebru.brussels)**



Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente  
de la Région de Bruxelles-Capitale



Mme EVRARD CHRISTINE  
Avenue de Sciliers de Moranville, 91

f:2 -02- 7870

1082

BRUXELLES

Bruxelles, 31/01/2020

Vos réf. : Votre demande du 22/05/2019

Nos réf. : M.1080.5215/23/BUR/dd

A rappeler s.v.p.

Personne à contacter: M. HUBERT

Adresse: Avenue de Sciliers de Moranville, 91  
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Madame,

**Concerne :** Visite de prévention d'incendie du - visite du 09/12/2019  
Bureaux - agrément service social

Composition du dossier:

Exploitant : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe  
Service Social  
c/o Mme C. Evrard, Conseillère en Prévention  
02/482.14.61 - 0476/79.45.07

Description

La demande d'avis porte sur un ensemble de bureaux aux niveaux (+R+1) d'un immeuble (-1+R+4) de même affectation « bureau ». Les locaux concernés sont occupés par le service social du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe qui occupe l'ensemble du bâtiment.

L'immeuble est construit en forme de « T », parallèlement à la voirie avec une aile transversale à l'arrière. La partie à l'avant est séparée de la voirie par une zone de recul mais qui est accessible aux véhicules.

Les 3 ailes de ce bâtiment qui était un ancien hôpital, disposent chacune d'une cage d'escalier et d'un large couloir central se rejoignant à hauteur des ascenseurs. Elles comprennent les fonctions suivantes :

- Niveau (-2) : garage
- Niveau (-1) : magasin social, caves, chaufferies, archives,...
- Niveau (+0) : hall avec accueil vitré, service social aile gauche, crèche aile droite
- Niveau (+1) : service social
- Niveau (+2) : administration CPAS
- Niveau (+3) : vide
- Niveau (+4) : asbl Intermede avec résidents autistes & PMR (4 de nuit, 7 de jour).

### Réglementation générale

Règlement Général pour la Protection du Travail, articles 52 non abrogés, et le Code sur le Bien-être au Travail comprenant les prescriptions de l'Arrêté Royal du 2014/03/28 (M.B. 2014/04/23) relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail.

Les prescriptions du titre XIII du Règlement Général de la Bâtisse de l'Agglomération de Bruxelles relatif à la prévention des incendies dans les lieux accessibles au public.

L'immeuble ayant une hauteur conventionnelle supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 25m, il doit tendre à répondre aux spécifications techniques reprises dans l'Arrêté Royal du 12 juillet 2012 (modifié par l'Arrêté Royal du 7 décembre 2016) – Annexes 1, 3/1, 5/1 et 7 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments doivent satisfaire.

### Mesures de prévention déjà prises

- structure bâtiment en béton offrant un compartimentage horizontal EI60 entre les niveaux
- plusieurs voies d'évacuation possibles : 3 cages d'escalier avec sorties séparées vers l'extérieur, baies de fenêtre accessibles aux véhicules du service incendie
- les cages d'escalier sont compartimentées : parois EI60 et portes EI,30 sollicitées à la fermeture excepté aux niveaux (-1-2)
- système d'alarme à chaque niveau (boutons-poussoirs et sirènes)
- détection généralisée d'incendie
- sas ascenseur (vastes) disposant de double-portes coupe-feu sur rétenteurs magnétiques asservis à la détection généralisée d'incendie
- dévidoirs (RIA) & hydrants (griffe DSP) à chaque niveau
- extincteurs à chaque niveau
- plans d'évacuation affichés à chaque niveau excepté au 4<sup>ème</sup> étage (à corriger).
- chaudière collective au sous-sol (pas de conduites de gaz aux étages)

### Avis du Service d'Incendie

Il résulte de la visite de contrôle des parties visibles et accessibles de l'immeuble repris sous rubrique que le Service d'Incendie formule la remarque suivante:

- 1) Maintenir les mesures de prévention déjà prises précitées.
- 2) Les double-portes coupe-feu doivent être équipées de sélecteur de vitesse de fermeture.
- 3) L'immeuble doit être pourvu d'un éclairage de sécurité permettant d'atteindre un éclairement horizontal d'au moins 1 lux au niveau du sol ou des marches.

Dès que l'alimentation normale en énergie électrique fait défaut, le fonctionnement de l'éclairage de sécurité est assuré automatiquement dans un délai d'une minute et avec une autonomie est d'au moins une heure.

L'éclairage de sécurité est conforme aux prescriptions des :

- NBN EN 60598-2-22 : Règles particulières ; Luminaires pour éclairage de secours
- NBN EN 50172 : Systèmes d'éclairage de sécurité
- NBN EN 1838 : Eclairage de secours, de sécurité, de remplacement

- 4) Les locaux d'archives situés dans le bâtiment, doivent être compartimentés au moyen EI 60 et portes EI,30 sollicitées à la fermeture.

- 5) Les installations électriques de l'établissement, y compris l'éclairage de sécurité, doivent être vérifiées par un organisme agréé par le Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Une suite favorable doit être réservée aux remarques éventuelles formulées dans le rapport de visite.
- 6) Le monte charge qui traverse tout le bâtiment, doit être compartimenté au moyen de parois EI 60 et portillons EI30 sollicités à la structure.
- 7) Le compartimentage des cages d'escalier doit être complété de sorte qu'il soit continu sur toute leur hauteur (parois EI 60 et porte EI30).
- 8) Le local chauffé doit répondre à l'article 5.1.2 « Chaufferies et leur dépendance » de l'annexe 3/1 des Normes de Base précitées.

### Conclusion

Le service remet un rapport de prévention incendie favorable moyennant le respect des conditions susmentionnées.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Officier-chef de service,

L'Officier,

L'Attaché de prévention



Col. Ing. T. du BUS de WARNAFFE

Col. Lt. A. SIMONART

Ing. M. HUBERT



Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente  
de la Région de Bruxelles-Capitale



94  
6212

CPAS de Berchem-Ste-Agathe  
Av. De Selliers de Moranville , 91  
1080 BRUXELLES.

Bruxelles, le 94.12.09

Vos réf. : dde du 94.12.09  
Nos réf. : 94.09.12  
PREV/JJ/12.94  
M.80.5215.6.MR/dm  
Adresse : Av. de Selliers de Moranville, 91  
1080 B.S.A

Madame, Monsieur,

Concerne : Visite de prévention incendie  
Etablissement le " VAL DES FLEURS " section V et MRS.

Lors de la nouvelle inspection effectuée à votre demande, le soussigné de droite a pu constater que les travaux exigés dans notre rapport du 89.02.01 Réf.: M 80.5215.4.21/1GR/DM n'ont toujours pas été effectués. Ces différents travaux sont précisés dans notre rapport du 86.10.22 Réf.: M 80.5215.3.L32 1GR/DM points 1, 2, 3, 8, 9, 11, 12 et 13.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Fonctionnaire dirigeant ff.  
L'Officier-Chef de Service,

L'Officier,

Lt. Colonel H. VAN GOMPEL.

Lt. J. JEEGERS.

SERVICE D'INCENDIE  
ETAT-MAJOR  
PREVENTION

avenue de l'Héliport 11  
1210 Bruxelles

tél.: 02/ 219 46 90  
Ext: 276/277.

V. Réf.: v. lettre du 88.12.19  
N. Réf.: M 80-5215-4- L1/1GR/DM  
Adresse: Av. de Selliers de Moranville 91  
1080 Berchem-Sainte-Agathe

Messieurs,

Concerne.: Agréation du Centre Hospitalier sis Avenue de Selliers de Moranville 91 à 1080 Berchem-Sainte-Agathe.

AGGLOMERATION  
DE  
BRUXELLES



C.P.A.S de Berchem-Ste-Agathe  
Centre Hospitalier Service V  
Av. de Selliers de Moranville , 91

1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 89.02.01

Centre Hospitalier - Service V  
Verpleegcentrum - V dienst  
Entré le - Binnen op  
02-02-1989  
N° ..... 462 .....

En réponse à votre lettre, nous avons effectué en compagnie de Mr. Gysenbergh, une nouvelle visite d'inspection dans le Centre Hospitalier repris sous rubrique.

Les modifications suivantes y ont été apportées:

- les petits incinérateurs encastrés à chaque étage ont été enlevés et les ouvertures ont été fermées par de la maçonnerie;
- le monte-plats de la cuisine est condamné : tous les portillons sont bloqués fermés.
- le local ergonomie, situé au 1er étage dans le noyau central a été déplacé au fond du couloir au rez-de-chaussée.

Afin de répondre d'une manière satisfaisante aux prescriptions du chapitre IV de l'A.R. du 9.11.79, portant fixation des normes de protection contre l'incendie et la panique auxquelles doivent répondre les hopitaux, il y a encore lieu d'exécuter les travaux suivants énumérés dans notre rapport du 86.10.22 Réf.: M 80-5215-3- L32/1GR/DM:

il s'agit des points 1 ( ergo est remplacé par salle T.V.), 2, 3, 8 ( porte coupe-feu à placer), 9, 11, 12 et 13.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Officier-Chef de service,

Lt.-Colonel H. VAN GOMPEL.

L'Officier,

Lt. Ing. DE SMEDT.

Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente  
de la Région de Bruxelles-Capitale



Mme **EVRARD CHRISTINE**  
Avenue de Selliers de Moranville, 91

12-02-2020

1082

BRUXELLES

Bruxelles, 31/01/2020

Vos réf. : Votre demande du 22/05/2019

Nos réf. : M.1980.5215/23/BUR/dd

A rappeler a.v.p.

Personne à contacter: M. HUBERT

Adresse: Avenue de Selliers de Moranville, 91  
1082 Berchem-Ste-Agathe

Madame,

Concerne : Visite de prévention d'incendie du - visite du 09/12/2019  
Bureaux - agrément service social

Composition du dossier:

Exploitant : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe  
Service Social  
c/o Mme C. Evrard, Conseillère en Prévention  
02/482.14.61 - 0476/79.45.07

Description

La demande d'avis porte sur un ensemble de bureaux aux niveaux (+R+1) d'un immeuble (-1+R+4) de même affectation « bureau ». Les locaux concernés sont occupés par le service social du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe qui occupe l'ensemble du bâtiment.

L'immeuble est construit en forme de « T », parallèlement à la voirie avec une aile transversale à l'arrière. La partie à l'avant est séparée de la voirie par une zone de recul mais qui est accessible aux véhicules.

Les 3 ailes de ce bâtiment qui était un ancien hôpital, disposent chacune d'une cage d'escalier et d'un large couloir central se rejoignant à hauteur des ascenseurs. Elles comprennent les fonctions suivantes :

- Niveau (-2) : garage
- Niveau (-1) : magasin social, caves, chaufferie, archives,...
- Niveau (+0) : hall avec accueil vitré, service social aile gauche, crèche aile droite
- Niveau (+1) : service social
- Niveau (+2) : administration CPAS
- Niveau (+3) : vide
- Niveau (+4) : asbl intermédiaire avec résidents autistes & PMR (4 de nuit, 7 de jour).

## Règlementation générale

Règlement Général pour la Protection du Travail, articles 52 non abrogés, et le Code sur le Bien-être au Travail comprenant les prescriptions de l'Arrêté Royal du 2014/03/28 (M.B. 2014/04/23) relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail.

Les prescriptions du titre XIII du Règlement Général de la Bâtisse de l'Agglomération de Bruxelles relatif à la prévention des incendies dans les lieux accessibles au public.

L'immeuble ayant une hauteur conventionnelle supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 25m, il doit tendre à répondre aux spécifications techniques reprises dans l'Arrêté Royal du 12 juillet 2012 (modifié par l'Arrêté Royal du 7 décembre 2016) – Annexes 1, 3/1, 5/1 et 7 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments doivent satisfaire.

## Mesures de prévention déjà prises

- structure bâtiment en béton offrant un compartimentage horizontal EI60 entre les niveaux
- plusieurs voies d'évacuation possibles : 3 cages d'escalier avec sorties séparées vers l'extérieur, baies de fenêtre accessibles aux véhicules du service incendie
- les cages d'escalier sont compartimentées : parois EI60 et portes EI,30 sollicitées à la fermeture excepté aux niveaux (-1-2)
- système d'alarme à chaque niveau (boutons-poussoirs et sirènes)
- détection généralisée d'incendie
- sas ascenseur (vastes) disposant de double-portes coupe-feu sur rétenteurs magnétiques asservis à la détection généralisée d'incendie
- dévidoirs (RIA) & hydrants (griffe DSP) à chaque niveau
- extincteurs à chaque niveau
- plans d'évacuation affichés à chaque niveau excepté au 4<sup>ème</sup> étage (à corriger).
- chaudière collective au sous-sol (pas de conduites de gaz aux étages)

## Avis du Service d'Incendie

Il résulte de la visite de contrôle des parties visibles et accessibles de l'immeuble repris sous rubrique que le Service d'Incendie formule la remarque suivante:

- 1) Maintenir les mesures de prévention déjà prises précitées.
- 2) Les double-portes coupe-feu doivent être équipées de sélecteur de vitesse de fermeture.
- 3) L'immeuble doit être pourvu d'un éclairage de sécurité permettant d'atteindre un éclairement horizontal d'au moins 1 lux au niveau du sol ou des marches.

Dès que l'alimentation normale en énergie électrique fait défaut, le fonctionnement de l'éclairage de sécurité est assuré automatiquement dans un délai d'une minute et avec une autonomie est d'au moins une heure.

L'éclairage de sécurité est conforme aux prescriptions des :

- NBN EN 60598-2-22 : Règles particulières : Luminaires pour éclairage de secours
- NBN EN 50172 : Systèmes d'éclairage de sécurité
- NBN EN 1838 : Eclairage de secours, de sécurité, de remplacement

- 4) Les locaux d'archives situés dans le bâtiment, doivent être compartimentés au moyen EI 60 et portes EI,30 sollicitées à la fermeture.

- 5) Les installations électriques de l'établissement, y compris l'éclairage de sécurité, doivent être vérifiées par un organisme agréé par le Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Une suite favorable doit être réservée aux remarques éventuelles formulées dans le rapport de visite.
- 6) Le monte charge qui traverse tout le bâtiment, doit être compartimenté au moyen de parois EI 60 et portillons EI30 sollicités à la fermeture.
- 7) Le compartimentage des cages d'escalier doit être complété de sorte qu'il soit continu sur toute leur hauteur (parois EI 60 et porte EI30).
- 8) Le local chaufferie doit répondre à l'article 5.1.2 « Chaufferies et leur dépendance » de l'annexe 3/1 des Normes de Base précitées.

### Conclusion

Le service remet un rapport de prévention incendie favorable moyennant le respect des conditions susmentionnées.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

L'Officier-chef de service,



Col. Ing. T. du BUS de WARNAFFE

L'Officier,



Col. ir. A. SIMONART

L'Attaché de prévention



Ing. M. HUBERT



**Pompiers de Bruxelles (SIAMU)**

## **Demande d'avis de prévention incendie**

**FORMULAIRE** À joindre aux demandes de certificat et de permis

---

- ✓ **Certificat ou permis d'urbanisme**
- ✓ **Certificat ou permis d'environnement**
- ✓ **Permis de lotir**

### **Cadre I. [ne pas remplir, réservé à l'administration]**

<b>Région / Commune</b>			
<b>Service</b>			
<b>Personne de contact</b>			
<b>Téléphone</b>			
<b>Email</b>			
<b>Référence Nova</b>			
<b>Délai avis SIAMU</b>		<input type="checkbox"/> 15 jours	
		<input type="checkbox"/> 30 jours	
		<input type="checkbox"/> 60 jours	

### **Cadre II. [ne pas remplir, réservé au SIAMU]**

<b>Référence SI</b>
<b>IN</b>
<b>Officier</b>
<b>OUT</b>
<b>Facture</b>
<b>Date de dépôt</b>

### Cadre III. Description du lieu soumis à avis du SIAMU

Rue, numéro **Avenue de Sellier de Moranville n°91**  
et/ou n° cadastral **cad 1 ère div sect A n°188f**

Commune, code postal **1082 Berchem-Sainte-Agathe**

Situation existante de fait **Siège du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe ( administration, magasin social, service social, bureaux), crèche, accueil de personnes en situation de grandes dépendances, ONE**

débit parkings.

Situation **Hôpital**

1082,3

7063,3

7063,3

### Cadre IV. Coordonnées de facturation

Les prestations effectuées pour des missions de prévention par le SIAMU donnent lieu au paiement de la redevance due par la personne physique ou morale au profit de qui la prestation est effectuée.

Remplissez pour personne physique ou pour personne morale.

#### Personne physique

Nom, prénom

Numéro

#### Personne

**CPAS de Berchem-Sainte-Agathe**

**Service Public**

**Avenue de Sellier de Moranville n°91**

**Berchem-Sainte-Agathe 1082**

**02/ 435.27.16**

**mdedree@cpas-ocmwberchem.brussels**

## Cadre V. Objet de la demande d'avis SIAMU

Remplissez les champs A et B si votre demande d'avis concerne à la fois un certificat ou permis d'urbanisme et un certificat ou permis d'environnement (projet mixte)

### A - Certificat ou Permis d'Urbanisme (CU / PU)

Si dossier précédent, mentionnez la référence SIAMU

M 1980.6215/23/BUR/dd

Si contact préalable, mentionnez le nom de l'officier

Col Ing T du Bus de Wamaffe & Col ir A Simonart

Soumis à rapport ou étude d'incidence sur l'environnement  Oui  Non

- Construction neuve (cochez toutes les cases correspondant au projet)
  - Totale
  - Partielle (en extension d'une construction existante)
  - Demande de régularisation
  - Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus)\*
- Transformation (cochez toutes les cases correspondant au projet)
  - Transformations Intérieures dans un Immeuble existant
  - Demande de régularisation
  - Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus)\*
- Description du changement de destination / d'utilisation
  - Situation de droit : Hôpital
  - Situation de fait : Administration du CPAS, service social, centre ONE, Crèche, asbl intermédiaire (accueil de personnes en situation de grande dépendance).

Description de l'aménagement de voirie soumis à avis du SIAMU :

\* Pour les modifications en cours de procédure, fournissez en annexe la liste des modifications et plans de synthèse de ces modifications (1 par niveau).

ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats et les PU de voirie) : **PLANS DESCRIPTIFS**

**B - Certificat ou Permis d'Environnement (CE / PE) avec installations classées  
soumises à avis**

Si oui, mentionnez la référence SIAMU

Si contact préalable,  
mentionnez le nom de l'officier

Classe 1A ou 1B  Oui  
 Non

- Nouvelle demande
- Modification d'un permis existant
- Prolongation / renouvellement d'un permis existant
- Modification en cours de procédure d'instruction du permis (mentionner la référence SIAMU dans le cadre ci-dessus)\*
- Demande de permis temporaire

\*

**ANNEXE OBLIGATOIRE (sauf pour les certificats) :** FICHE DESCRIPTIVE

**C - Permis de lotir valant permis d'urbanisme pour les voies de communication**

**Si dossier précédent,  
mentionnez la référence SIAMU**

**Description**

**Date, nom et signature du demandeur** ■ ■ ■

### **Attention**

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Ce formulaire doit être signé. Cette signature vous engage pour la redevance due pour toute mission du SIAMU.
- Ce formulaire est à joindre en annexe des demandes de permis et certificats remises à l'autorité délivrante. C'est l'autorité délivrante qui transmettra ensuite les pièces nécessaires au SIAMU pour qu'il remette son avis. Le SIAMU refusera donc toute soumission faite directement par le demandeur.

### **Traitement des données à caractère personnel**

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [duo@firebru.brussels](mailto:duo@firebru.brussels).

**Pompiers de Bruxelles - Service Prévention**  
**15 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles**  
**02 208 84 30 | [prev@firebru.brussels](mailto:prev@firebru.brussels)**



**Pompiers de Bruxelles (SIAMU)**

## **Demande d'avis de prévention incendie**

**FICHE DESCRIPTIVE** À joindre au formulaire de demande d'avis

- ✓ **Permis d'urbanisme (sauf PU de voirie)**
- ✓ **Permis d'environnement**

### **Cadre I. Identification de la demande**

Rue, numéro et/ou n° cadastral	<b>Avenue de Sellar de Moranville 91 cad 1 div sect A n°188f</b>
Commune, code postal	<b>1082 Berchem-Sainte-Agathe</b>
Personne de contact	<b>M. Martin de Dree secrétaire général</b>
Téléphone	<b>02/435.27.16</b>
Email	<b>mdedree@cpas-ocmwberchem.brussels</b>
Superficie de plancher existante	<b>7063,3</b> m <sup>2</sup> (sous-sols, caves et garages compris)
Superficie de plancher projetée	<b>7063,3</b> m <sup>2</sup> (sous-sols, caves et garages compris)

## Cadre II. Pour les demandes de permis d'urbanisme

### A. Gabarit et implantation du projet

Nombre de niveaux **7**

Hauteur du dernier niveau **24,15** m (incluant le plancher services)

Nombre de bâtiment(s)

- Bas (inférieur à 10 m)
- Moyen (entre 10 m et 25 m) de moins de 1000 m<sup>2</sup>
- Moyen (entre 10 m et 25 m) de 1000 m<sup>2</sup> et plus
- Élevé (supérieur à 25 m)
- Industriel A - B - C de moins de 500 m
- Industriel A - B - C de 500 m<sup>2</sup> et plus

- Bâtiment isolé
- Bâtiment mitoyen
- Arrière bâtiment

### B. Conception du projet en matière de lutte contre l'incendie

- Pour les projets de moins de 1000 m<sup>2</sup> de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception en matière de lutte contre l'incendie est décrite brièvement ci-dessous. Une note descriptive plus détaillée et un schéma explicatif peuvent être joints.

- Pour les projets de 1000 m<sup>2</sup> ou plus de superficie de plancher (sous-sols, caves et garages compris), la conception incendie est obligatoirement décrite grâce à des plans de synthèse (un par niveau) joints en annexe à la présente fiche, réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3.

Ces plans comporteront au minimum les informations suivantes :

- Identification des limites et superficie (m<sup>2</sup>) des compartiments
- Destination et capacité maximum d'occupation des compartiments
- Matériau et caractéristiques R, E et/ou I des éléments composant chaque compartiment (structures, parois verticales et horizontales, plafond, gaines, portes)
- Réaction au feu des espaces de circulation et des locaux techniques
- Nombre de sortie(s) de chaque compartiment et leurs dimensions
- Chemins d'évacuation du projet
- Circulations verticales : localisation et nombre de cages d'escaliers, d'ascenseurs, d'escaliers mécaniques
- Dimensions (largeur, giron) et distances entre les cages d'escaliers

Une note descriptive rédigée par l'architecte peut être jointe également.

### **Cadre III. Pour les demandes de permis d'environnement**

Les plans de synthèse localisant les installations classées qui sont joints en annexe de la demande de permis d'environnement doivent mettre en évidence les installations classées soumises à avis du SIAMU.

Ces plans sont réalisés au format le plus adapté pour être lisible et manipulable, idéalement au format A3 maximum.

En plus de la localisation et de l'identification des installations classées soumises à avis du SIAMU, ces plans comportent au minimum les informations complémentaires suivantes :

- Destination des locaux adjacents aux installations classées soumises à avis du SIAMU
- Matériau des parois composant chaque local qui accueille une installation classée soumise à avis du SIAMU

Si la demande fait également l'objet d'un permis d'urbanisme, des plans de synthèse uniques (un par niveau) doivent être produits.

## **Cadre IV. Équipements et moyens de lutte contre l'incendie**

L'objet de la demande comporte-t-elle un ou plusieurs des éléments ci-dessous  
décrivez :

- Eclairage de sécurité**
  
- Signalisation et pictogrammes réglementaires**
  
- Dispositifs de désenfumage / EFC**
  
- Bornes Incendie**
  
- Dévidoirs et hydrants**
  
- Extincteurs**
  
- Sprinkler**
  
- Dispositifs de détection incendie**
  - DI ponctuelle**
  - DI partielle**
  - DI généralisée**
  
- Moyens d'annonce, d'alerte, d'alarme**
  
- Poste de commandement pompiers**

**Date, nom et signature du demandeur**

### **Attention**

- Des informations supplémentaires pourraient être réclamées lors du traitement du dossier.
- Cette fiche descriptive est à joindre en annexe de la demande d'avis de prévention incendie

### **Traitement des données à caractère personnel**

Dans le cadre de votre demande, le SIAMU doit recueillir un certain nombre d'informations vous concernant, afin de réaliser les tâches liées au traitement de demande d'avis de prévention incendie. Vos données sont traitées dans le cadre des obligations légales et réglementaires liées à la prévention incendie.

Vos données sont stockées sous la forme de dossier papier et/ou de dossier électronique, sous la responsabilité du SIAMU, qui prend toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité et doit vous avertir si la sécurité de vos données n'est pas respectée. Vos données sont stockées pour la durée du traitement de votre dossier. Une fois votre dossier clôturé, vos données sont stockées pour une durée de 1 an maximum, à compter de la fin des prestations liées à ce traitement.

Le SIAMU s'engage à limiter l'accès à vos données aux personnes concernées par le traitement, à ne pas utiliser ou transférer vos données à des tiers pour une autre finalité que celle évoquée ci-dessus. Le SIAMU garantit également que vos données ne seront pas transférées à des organisations internationales ou vers un pays hors Union européenne.

Vous avez le droit de demander quelles informations vous concernant sont enregistrées, sous un format portable et lisible, et de demander des corrections, si certaines informations ne sont pas correctes.

Pour toute information complémentaire, ou si vous n'obtenez pas satisfaction pour une demande liée à vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dpo@firebru.brussels](mailto:dpo@firebru.brussels).

**Pompiers de Bruxelles - Service Prévention**

**16 avenue de l'Héliport, 1000 Bruxelles**

**02 208 84 30 | [prev@firebru.brussels](mailto:prev@firebru.brussels)**



Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente  
de la Région de Bruxelles-Capitale



Mme EVRARD CHRISTINE  
Avenue de Selliers de Moranville, 91

f:2 -02- 2820

1082

BRUXELLES

Bruxelles, 31/01/2020

Vos réf. : Votre demande du 22/05/2019

Nos réf. : M.1988.5215/23/BUR/dd

A rappeler a.s.p.

Personne à contacter: M. HUBERT

Adresse: Avenue de Selliers de Moranville, 91  
1082 Berchem-Sainte-Agathe

Madame,

**Concerne :** Visite de prévention d'incendie du - visite du 09/12/2019  
Bureaux - agrément service social

Composition du dossier:

Exploitant : CPAS de Berchem-Sainte-Agathe  
Service Social  
c/o Mme C. Evrard, Conseillère en Prévention  
02/482.14.61 - 0476/79.45.07

Description

La demande d'avis porte sur un ensemble de bureaux aux niveaux (+R+1) d'un immeuble (-1+R+4) de même affectation « bureau ». Les locaux concernés sont occupés par le service social du CPAS de Berchem-Sainte-Agathe qui occupe l'ensemble du bâtiment.

L'immeuble est construit en forme de « T », parallèlement à la voirie avec une aile transversale à l'arrière. La partie à l'avant est séparée de la voirie par une zone de recul mais qui est accessible aux véhicules. Les 3 ailes de ce bâtiment qui était un ancien hôpital, disposent chacune d'une cage d'escalier et d'un large couloir central se rejoignant à hauteur des ascenseurs. Elles comprennent les fonctions suivantes :

- Niveau (-2) : garage
- Niveau (-1) : magasin social, caves, chauffaria, archives,...
- Niveau (+0) : hall avec accueil vitré, service social aile gauche, crèche aile droite
- Niveau (+1) : service social
- Niveau (+2) : administration CPAS
- Niveau (+3) : vide
- Niveau (+4) : asbl intermédiaire avec résidents autistes & PMR (4 de nuit, 7 de jour).

## Réglementation générale

Règlement Général pour la Protection du Travail, articles 52 non abrogés, et le Code sur le Bien-être au Travail comprenant les prescriptions de l'Arrêté Royal du 2014/03/28 (M.B. 2014/04/23) relatif à la prévention de l'incendie sur les lieux de travail.

Les prescriptions du titre XIII du Règlement Général de la Bâtisse de l'Agglomération de Bruxelles relatif à la prévention des incendies dans les lieux accessibles au public.

L'immeuble ayant une hauteur conventionnelle supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 25m, il doit tendre à répondre aux spécifications techniques reprises dans l'Arrêté Royal du 12 juillet 2012 (modifié par l'Arrêté Royal du 7 décembre 2016) – Annexes 1, 3/1, 5/1 et 7 fixant les normes de base en matière de prévention contre l'incendie et l'explosion, auxquelles les bâtiments doivent satisfaire.

## Mesures de prévention déjà prises

- structure bâtiment en béton offrant un compartimentage horizontal EI60 entre les niveaux
- plusieurs voies d'évacuation possibles : 3 cages d'escalier avec sorties séparées vers l'extérieur, baies de fenêtre accessibles aux véhicules du service incendie
- les cages d'escalier sont compartimentées : parois EI60 et portes EI,30 sollicitées à la fermeture excepté aux niveaux (-1-2)
- système d'alarme à chaque niveau (boutons-poussoirs et sirènes)
- détection généralisée d'incendie
- sas ascenseur (vastes) disposant de double-portes coupe-feu sur rétenteurs magnétiques asservis à la détection généralisée d'incendie
- dévidoirs (RIA) & hydrants (griffe DSP) à chaque niveau
- extincteurs à chaque niveau
- plans d'évacuation affichés à chaque niveau excepté au 4<sup>ème</sup> étage (à corriger).
- chaudière collective au sous-sol (pas de conduites de gaz aux étages)

## Avs du Service d'Incendie

Il résulte de la visite de contrôle des parties visibles et accessibles de l'immeuble repris sous rubrique que le Service d'Incendie formule la remarque suivante:

- 1) Maintenir les mesures de prévention déjà prises précitées.
- 2) Les double-portes coupe-feu doivent être équipées de sélecteur de vitesse de fermeture.
- 3) L'immeuble doit être pourvu d'un éclairage de sécurité permettant d'atteindre un éclairement horizontal d'au moins 1 lux au niveau du sol ou des marches.  
Dès que l'alimentation normale en énergie électrique fait défaut, le fonctionnement de l'éclairage de sécurité est assuré automatiquement dans un délai d'une minute et avec une autonomie est d'au moins une heure.  
L'éclairage de sécurité est conforme aux prescriptions des :
  - NBN EN 60598-2-22 : Règles particulières : Luminaires pour éclairage de secours
  - NBN EN 50172 : Systèmes d'éclairage de sécurité
  - NBN EN 1838 : Eclairage de secours, de sécurité, de remplacement
- 4) Les locaux d'archives situés dans le bâtiment, doivent être compartimentés au moyen EI 60 et portes EI,30 sollicitées à la fermeture.

- 5) **Les installations électriques de l'établissement, y compris l'éclairage de sécurité, doivent être vérifiées par un organisme agréé par le Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Une suite favorable doit être réservée aux remarques éventuelles formulées dans le rapport de visite.**
- 6) **Le monte charge qui traverse tout le bâtiment, doit être compartimenté au moyen de parois EI 60 et portillons EI130 sollicités à la fermeture.**
- 7) **Le compartimentage des cages d'escalier doit être complété de sorte qu'il soit continu sur toute leur hauteur (parois EI 60 et porte EI130).**
- 8) **Le local chauffier doit répondre à l'article 5.1.2 « Chaufferies et leur dépendance » de l'annexe 3/1 des Normes de Base précitées.**

### Conclusion

**Le service remet un rapport de prévention incendie favorable moyennant le respect des conditions susmentionnées.**

**Veillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.**

L'Officier-chef de service,

L'Officier,

L'Attaché de prévention

**Col. Ing. T du BUS de WARNAFFE**

**Col. fr. A. SIMONART**

**Ing. M. HUBERT**

3.1



**J. VAN HEMELEN**  
ORGANISME DE CONTROLE AEBL



Réf. du p.v.: **RAP HDE/DS20181029-3**  
Demande/dossier : **288472**

Service Externe pour les Contrôles Techniques

■ Heilandsesteen 6 - 1662 ALSEMBERG  
tél : 02/360.52.71 - fax : 02/360.89.88  
□ Engelse Wandeling 2 F&L - 8500 KORTRIJK  
tél : 056/35.78.78 - fax : 056/35.88.87  
e-mail : [info@vanhemelen.org](mailto:info@vanhemelen.org)  
TVA : BE 0422.607.353

Donneur d'ordre : N° client : 127036

CPAS BERCHEM SAINTE AGATHE

A l'ail. de Mr. Christian Hannebau

AVENUE S. MORANVILLE 91

1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

☎ 02/482.16.03

✉ [channebau@cpasberchem.irisnet.be](mailto:channebau@cpasberchem.irisnet.be)

**PROCES VERBAL DE VISITE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A HAUTE TENSION**

Type d'examen :  examen de conformité d'une nouvelle installation / modification / extension \* (RGIE art. 272 / Code art. II.2-12)  
 visite de contrôle d'une installation électrique existante à HT (RGIE art. 272 / Code art. II.2-14)  
 premier contrôle d'une ancienne installation électrique à HT (Code art. II.2-13)

Lieu de la visite : **CPAS BERCHEM-SAINTE-AGATHE**  
**AVENUE S. MORANVILLE 91 - 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Nature de l'installation : **POSTE DE TRANSFORMATION HT/BT**

Tension de service : **11.000 / 400 V** Puissance : **2x 400 KVA** Nature du diélectrique : **HUILE MINERALE**

Modifications à l'installation depuis la dernière visite : /

Installateur : /

**Examen visuel: (liste non limitative)**

**Examen : effectué suivant procédures TD-E-03**

	ok	inf	rem		ok	inf	rem
Appareillage électrique (état général)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Niveau du diélectrique (transfo - mat. de coupure)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipement de commande & matériel isolant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage (normal - de secours)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plaques indicatrices (circuits - tension - appareils)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Local (état gén., accès, passages, aération)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Panneaux d'avertissement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Protection contre les chocs électriques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Panneau d'information du GRD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Protection contre les surintensités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Instructions "premiers soins"	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Protection contre l'incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Plan schématique élec. - Plan des prises de terre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Influences externes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Mise à la terre:**

**Appareil de mesure: appareil dont l'inspecteur est titulaire**

HT-BT-N°: R<sub>E</sub>:  Z<sub>E</sub>:  Z<sub>EB</sub>: **1,48** Ω p<sub>E</sub>:  Ω  
BT-N°: R<sub>E</sub>:  Z<sub>E</sub>:  Ω

Régime de neutre BT°:  TN-IT Terre globale °:  oui  Non  non spécifiée GRD: **SIBELGA**

**Infractions & remarques:**

-UN PLAN DES PRISES DE TERRE EST A PREVOIR (ART17) *ok via gathalux jordan 2018*

REM.: -N° CABINE N'EST PLUS LISIBLE *ok Idem*

-BRUIT ANORMAL AU NIVEAU DU DISJ. DIV. A (A VERIFIER) *ok Idem*

Note : L'installation électrique examinée doit aussi répondre aux dispositions du Code du bien-être au travail, Livre III, Titre 2, concernant les prescriptions minimales de sécurité des installations électriques sur les lieux de travail.

**Annexes :**

**Conclusion:** L'installation électrique faisant l'objet du présent rapport répond ~~(ne répond pas)~~ \* aux prescriptions du RGIE / CODEX-Book-III-1-1-1-1-1 EN DEHORS DE L'INFRACTION/REMARQUES

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Prochaine visite de contrôle au plus tard le : **+1 AN (29.10.2018)**

Date de la visite : **29.10.2017**  
Inspecteur : **D. SWALENS - 129**

(\* encadrer la mention utile - biffer la mention inutile)

(nom - nr - signature)

ANNEXE 1. En vertu de l'art. 124-4 du Code sur le bien-être au travail, Livre III, Titre 2, Chapitre II, un document doit être joint à la communication de conseil en prévention et, le cas échéant, du comité pour la prévention et la protection au travail, lors de la plus prochaine réunion. 2. Les résultats du contrôle ne peuvent être communiqués qu'au responsable de l'installation, à moins que le responsable de l'installation ne soit lui-même le responsable de l'installation. 3. Ce rapport ne peut être copié qu'après l'accord du présent organisme et du donneur d'ordre et son utilisation est strictement limitée à son utilisation. 4. Nos interventions se font dans le cadre de nos conditions générales.

REP-01/14-2018.001

**ANNEXE 8**

8	<input type="checkbox"/>	Evaluation des incidences en matière de stationnement (CoBrACE)	<u>A8 RAP Cob</u>
---	--------------------------	---	-------------------

# Calcul COBRACE

Zone d'accessibilité (A,B,C) :	B
Superficie plancher bureaux (m <sup>2</sup> )	6743,71
Nombre d'emplacements de référence admis selon COBRACE :	68

Introduisez les deux paramètres nécessaires au calcul de référence COBRACE

Le nombre d'emplacements admis par le COBRACE est automatiquement calculé.

Demande initiale

32

0

Indiquez ici le nombre total d'emplacements demandés au moment de l'introduction du dr.

Le nombre d'emplacements en excédent du nombre de référen COBRACE est indiqué ici.

Total parking :

Dont dérogation et excédents

Estimation de la charge environnementale :

après

1

année(s) €

Estimation de la charge annuelle qu'il faudra payer pour l'excédent.  
En changeant le nombre d'années, vous appliquez l'augmentation annuelle de 10%.

**ANNEXE 9**

9	<input type="checkbox"/>	Demande de dérogation à l'exécution d'un audit énergétique	<u>A9 ASK DA</u>
---	--------------------------	--	------------------

# CERTIFICAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Bâtiment public

Valable jusqu'au : 16/08/2021

Numéro : P2020.08-0014

Établi par : 0483822

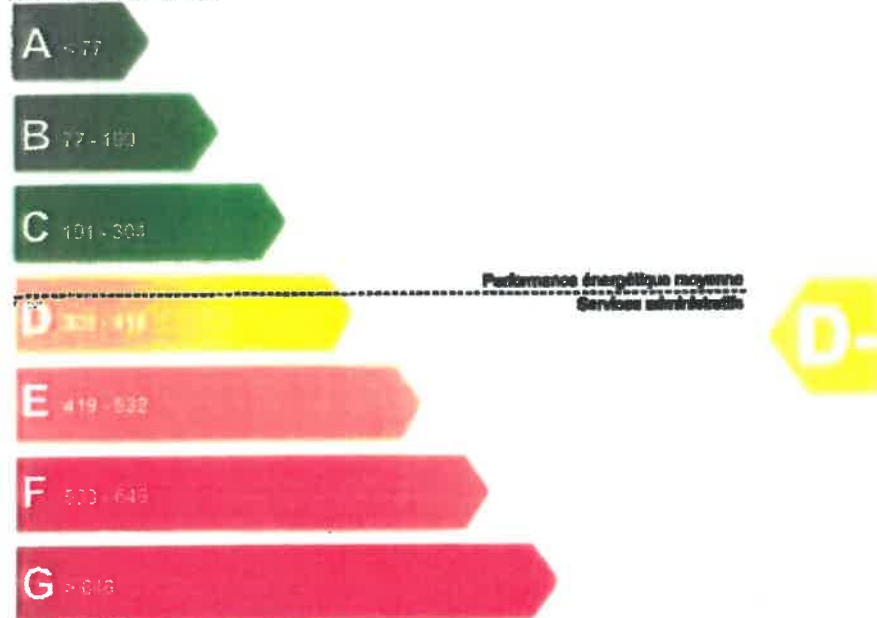
## BÂTIMENT

Bâtiment: Albert Laurent , Avenue de Selliers de Moranville 91, 1082 Berchem-Sainte-Agathe

Organisation(s) publique(s): Centre Public d'Action Sociale de Berchem-Sainte-Agathe

## PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

### TABLE CONSOMMATEUR



### GRAND POTENTIEL D'AMÉLIORATION

Consommation d'énergie primaire annuelle par m²:

414 [kWhEP(m².an)]

## ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

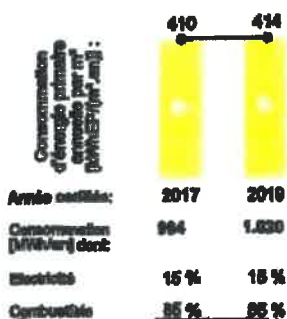
72 kg éq CO<sub>2</sub>/(m².an), soit 217.224 kg éq CO<sub>2</sub>/an pour le bâtiment public.  
Par rapport aux autres bâtiments publics de même catégorie, c'est :

PEU ▶ BEAUCOUP

## COÛTS

20 €/m², soit 68.500 € pour le bâtiment public (estimé selon les prix du marché)

## ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION



Ce bâtiment public a atteint en 2019 une performance énergétique équivalente à la classe D-

**CE BÂTIMENT PUBLIC PEUT ÊTRE ENCORE PLUS AMBITIEUX** en effectuant les recommandations préconisées par le certificateur.



ANNÉE CERTIFIÉE: 2019

SURFACE: 3.017 m²

## RECOMMANDATIONS

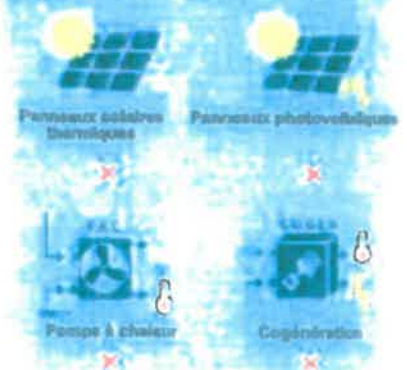
Pour réduire les besoins en énergie de ce bâtiment public, le certificateur conseille de:

1. Faire réaliser un audit énergétique qui répond aux conditions d'éligibilité pour la prime Energie-A1
2. Faire établir une estimation de coût-bénéfice pour les chaudières
3. Tenir un carnet de bord avec les périodes d'occupation du bâtiment

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

AUCUNE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2019

Au moyen de :



## D'où viennent ces chiffres ?

Tous les indicateurs sont calculés à partir des mesures des consommations d'énergie des organisations publiques reprises sur ce certificat, lesquelles sont normalisées en fonction du climat. La consommation d'énergie primaire annuelle par m² est ensuite calculée en convertissant d'abord la consommation normalisée en énergie primaire, puis en divisant le résultat obtenu par la surface certifiée.

**ANNEXE 10**

<b>10</b>			
<b>10.1</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Rapport Nature</b>	<b><u>A101 RAP Nat</u></b>
<b>10.2</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Évaluation appropriée des incidences (Natura 2000)</b>	<b><u>A102 RAP EAI</u></b>



**ANNEXE 12**

<b>12</b>			
<b>12.1</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Extrait de la matrice cadastrale et du plan parcellaire</b>	<b><u>A121 MAP Cad</u></b>
<b>12.2</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Plan d'implantation</b>	<b><u>A122 MAP Imp</u></b>
<b>12.3</b>	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Plan des installations</b>	<b><u>A123 MAP</u></b>
<b>12.4</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Plan de gestion des eaux sur le site</b>	<b><u>A124 MAP Eau</u></b>
<b>12.5</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Photos</b>	<b><u>A125 ILLU Photo</u></b>



**CADRE VII**

**Tableau des superficies de plancher (m²) (remplir les cases pertinentes en fonction du projet)**

*NB : les surfaces communes (dégagements, communs, ...) sont à répartir au prorata des activités respectives concernées.*

*NB : en cas de bâtiments multiples, remplir le tableau ci-dessous pour la globalité du projet et un tableau par bâtiment détaillant les données pertinentes.*

*NB : si l'immeuble comporte plus de niveaux que ceux prévus dans le présent cadre, fournir un tableau supplémentaire, en annexe.*

AFFECTATION SELON LE GLOSSAIRE DU PLAN RÉGIONAL D'AFFECTATION DU SOL		ETAT	-3	-2	-1	Total sous-sol	0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	Total hors-sol
Logement		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
Bureau		Existant																
		Projeté																
Equipement d'intérêt collectif ou de service public		Existant		319,55		319,55	1091,65	1128,5	1128,5	1128,5	1128,5	69,5						6743,71
		Projeté		319,55		319,55	1091,65	1128,5	1128,5	1128,5	1128,5	69,5						6743,71
Commerce		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
Commerce de gros		Existant																
		Projeté																
Etablissement hôtelier		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
Activités productives		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
Activités logistiques		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
Services intégrés aux entreprises		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
Autre (à préciser)		Existant																
		Projeté																
		Existant																
		Projeté																
<b>Total de la superficie plancher</b>		Existant		319,55		319,55	1128,5	1128,5	1128,5	1128,5	1128,5	69,5						6743,71
		Projeté		319,55		319,55	1128,5	1128,5	1128,5	1128,5	1128,5	69,5						6743,71



**CENTRE "ALBERT LAURENT"**  
 CPAS de Borchen-Sabins-Agathe  
 84, Avenue de Salfins de Hévraffe  
 B - 1082 Borchen-Sabins-Agathe

Moyens de lutte contre l'incendie  
 Brandbestrijdingsmiddelen

- EXTINCTEUR
- BRANDBLUUSER
- DEVIDOIR
- BOUTON D'ALARME
- BRANDMELDER
- COLONNETTE ANTI-FEU
- BLUSSEIEN

- DANGER ELECTRIQUE
- ELEKTRISCH GEVAAR
- DANGER DE GAZ
- GAS GEVAAR

Informations secours  
 Noed Informaties

- SORTIE
- UITGANG
- SORTIE DE SECOURS
- ESCALIER
- VULCHTWEEG VIA TRAP
- DIRECTION SORTIE DE SECOURS
- RICHTING NOODUITGANG
- VOIE D'EVACUATION
- EVACUATIEWEG
- CLE DE SECOURS
- NOODSLEUTEL
- SEINWISSELIJKE
- VERANDKOEFER
- TROUSSE DE SECOURS
- VOLS ÉTRES ICI
- U BENT HIER

Services d'urgence  
 Hulpdiensten

- POMPIERS / MELANGE
- BRANDWEER / ZIEKENWAGEN
- POLICE
- POLITIE
- CROIX-ROUGE
- RODE KRUIB
- CENTRE ANTI-POISON
- ANTIGIF-CENTRUM
- MEDICINS DE GARDE
- MEDICUS ENOT GERECHENEN
- COEHLIS DE GAZ
- GASRIEK

100112  
 101  
 105  
 070245.245  
 02/478.18.15  
 080067.087



**CENTRE "ALBERT LAURENT"**  
 CPAS de Groot-Sint-Agatha  
 91, Avenue de Zaire de l'Occidentale  
 B - 1082 Berchem-dans-Signe

**CENTRE "ALBERT LAURENT"**  
 Cefilly Sint-Agatha-Straat  
 de Zaire de l'Occidentale 91  
 B - 1082 Sint-Agatha-Berchem

**Moyens de lutte contre l'incendie**  
 Brandbestrijdingsmiddelen

- EXTINCTEUR  
BRANDBLUSDER
- DEVOOR  
SLUWELANG
- SOUTON D'ALARME  
BRANNMELDER
- COUVERTURE ANTI-FEU  
BLUSDEKEN

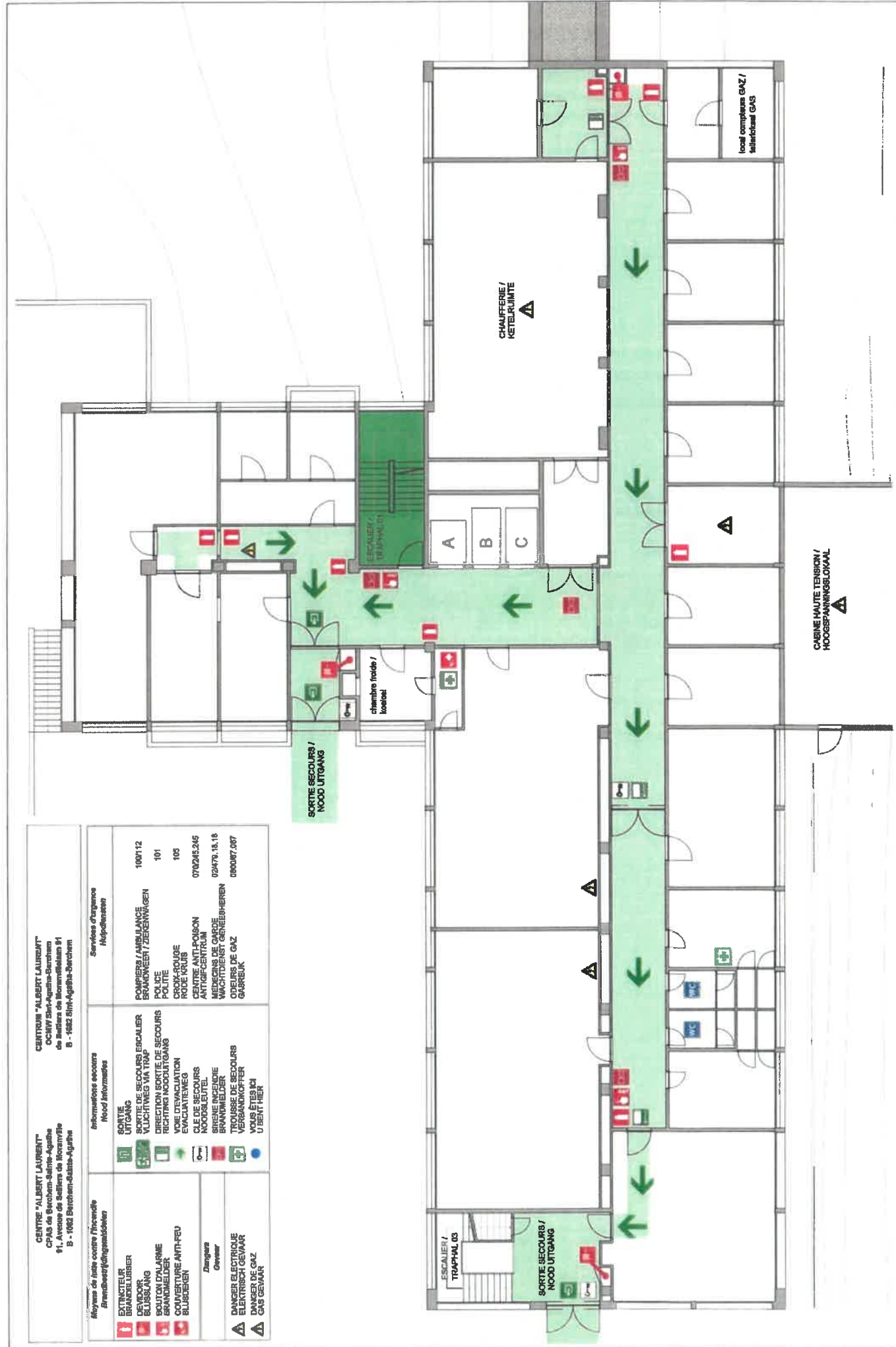
- DANGER ELECTRIQUE  
ELEKTRISCH GEVAAR
- DANGER DE GAZ  
GAS GEVAAR

**Informations secours**  
 Noed Informaties

- SORTIE  
UITGANG
- SORTIE DE SECOURS ESCALIER  
VLIUCHTWEG VIA TRAP
- DIRECTION SORTIE DE SECOURS  
RICHTING NOODUITGANG
- VOIE D'EVACUATION  
EVACUATIEWEG
- OLE DE SECOURS  
BRANNE INCENDIE
- BRANNE INCENDIE  
BRANNMELDER
- TROUSSE DE SECOURS  
VERBRANNOFFER
- VOUS ÊTES ICI  
U BENT HIER

**Services d'urgence**  
 Hulpdiensten

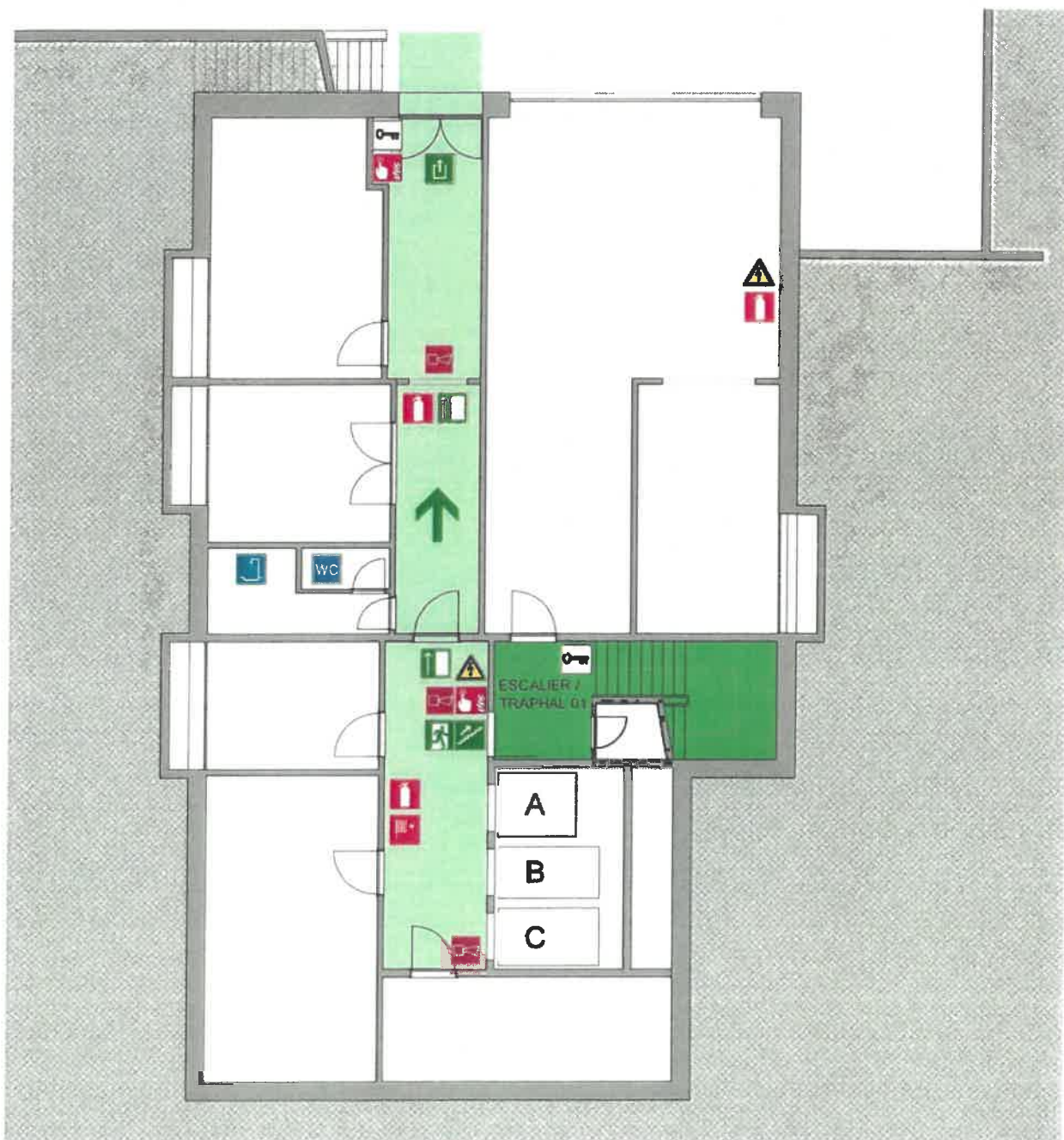
- POMPIERS / AMBULANCE  
BRANNOEERT / ZIEKENWAGEN 1000112
- POLICE 101
- CROIX-ROUGE  
RODE KRUIS 105
- CENTRE ANTICENTRUM  
ANTICENTRUM 07022415.245
- MEDICINS DE GARDE  
WACHTDIENST GENEESHEREN 02479.18.18
- ODEURS DE GAZ  
GASREUK 000087.087



**CENTRE "ALBERT LAURENT"**  
**CPAS de Berchem-Sainte-Agathe**  
 91, Avenue de Selliers de Moranville  
 B - 1082 Berchem-Sainte-Agathe

**CENTRUM "ALBERT LAURENT"**  
**OCMW Sint-Agatha-Berchem**  
 de Selliers de Moranvilleaan 91  
 B - 1082 Sint-Agatha-Berchem

<i>Moyens de lutte contre l'incendie Brandbestrijdingsmiddelen</i>	<i>Informations secours Nood Informaties</i>	<i>Services d'urgence Hulpdiensten</i>
EXTINCTEUR BRANDBLUSSER DEVIDOIR BLUSSLANG BOUTON D'ALARME BRANDMELDER COUVERTURE ANTI-FEU BLUSDEKEN	SORTIE UITGANG SORTIE DE SECOURS ESCALIER VLUCHTWEG VIA TRAP DIRECTION SORTIE DE SECOURS RICHTING NOODUITGANG VOIE D'EVACUATION EVACUATIEWEG CLE DE SECOURS NOODSLEUTEL SIRENE INCENDIE BRANDMELDER TROUSSE DE SECOURS VERBANDKOFFER VOUS ÊTES ICI U BENT HIER	POMPIERS / AMBULANCE BRANDWEER / ZIEKENWAGEN 100/112 POLICE POLITIE 101 CROIX-ROUGE RODE KRUIS 105 CENTRE ANTI-POISON ANTIGIFCENTRUM 070/245.245 MEDECINS DE GARDE WACHTDIENST GENEESHEREN 02/479.18.18 ODEURS DE GAZ GASREUK 0800/87.087
<b>Dangers</b> <b>Gevaar</b>		
DANGER ELECTRIQUE ELEKTRISCH GEVAAR DANGER DE GAZ GAS GEVAAR		







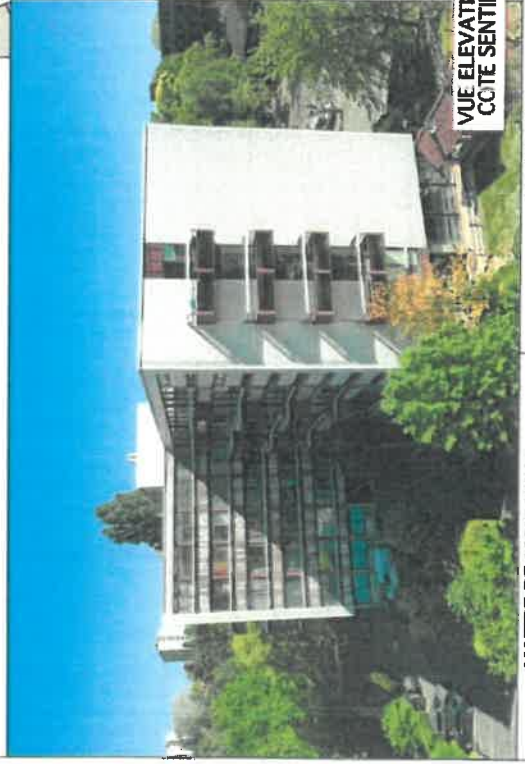
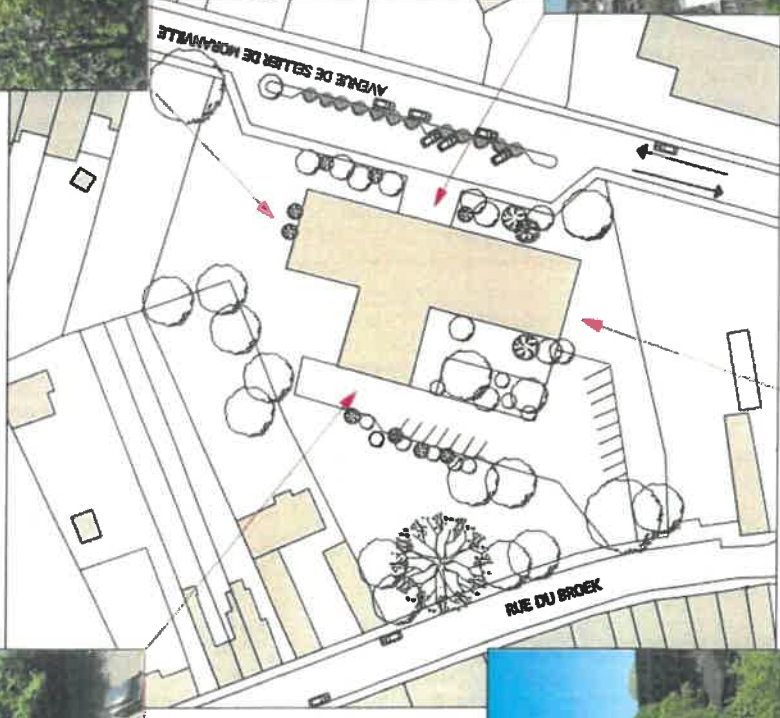




VUE ELEVATION ARRIERE  
COTE RUE DU BROEK



VUE ELEVATION LATERALE DROITE



VUE ELEVATION LATERALE  
COTE SENTIER DU BROEK



VUE ELEVATION AVANT  
COTE AV SELLIER DE MORANVILLE

**MAITRE DE L'OUVRAGE**  
CPAS BERCHEM-ST-AGATHE  
AVENUE DE SELLIER DE MORANVILLE 91  
1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

**SITUATION**  
AVENUE DE SELLIER DE MORANVILLE 91  
1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE  
Cadastrale : 1 div Section A n°188 F

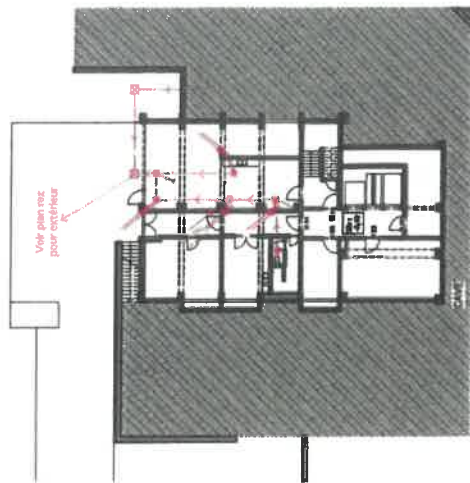
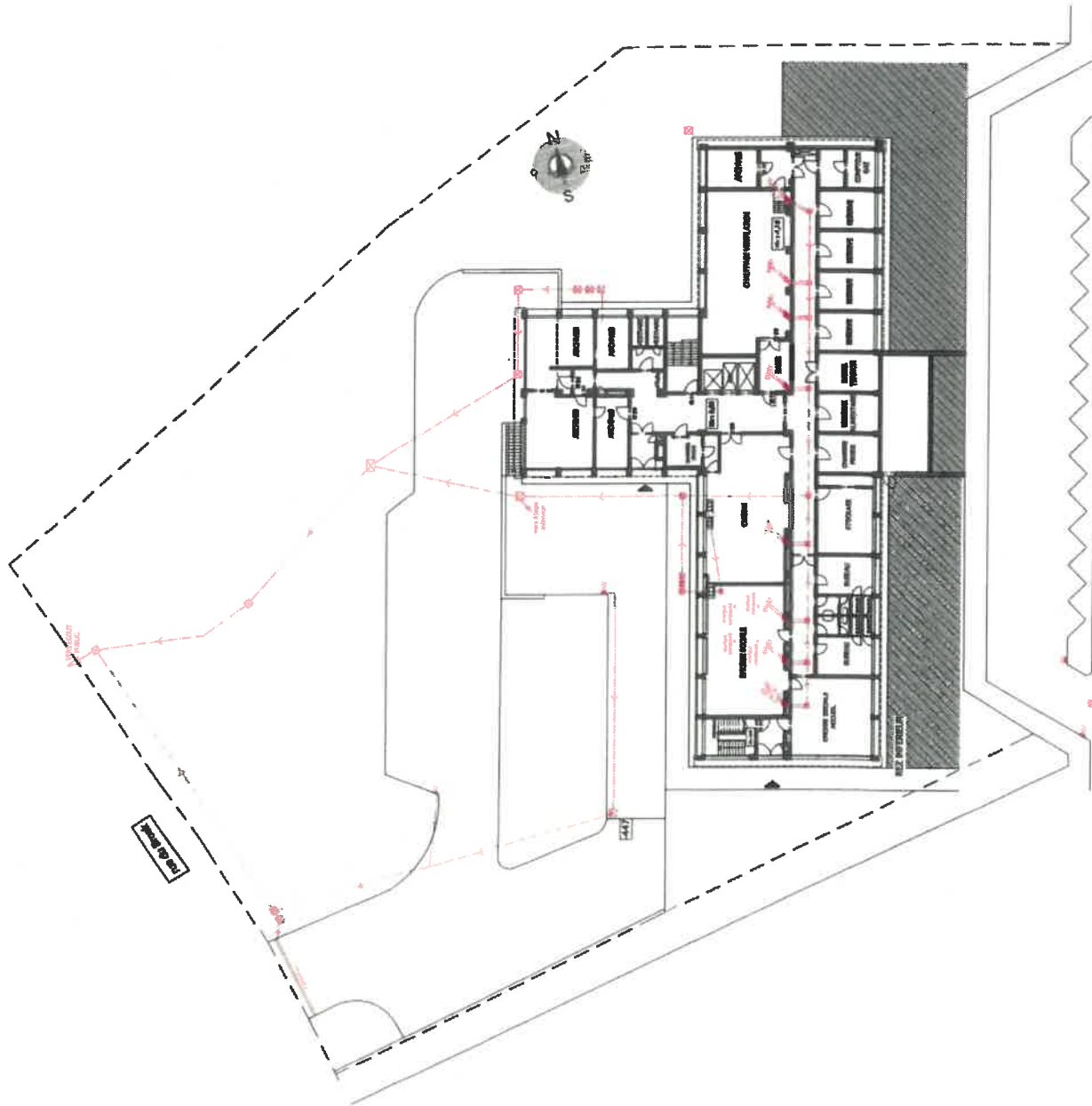
**ARCHITECTES**  
BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl  
GUY LAURE ARNE • VALERIOGROENENBOEK SEBIE  
SENTER DE BROEK n°188 • 1082 BRUSSEL • TEL : 02/241.17.40

**INITITULE :**  
PHOTOS  
SITUATION EXISTANTE

<b>DOS N°</b>	<b>PLAN N°</b>	<b>INDICE</b>
20R324	PH	A B C D E F
	01/01	

05/12/2020





PLAN CAVES

PLAN REZ INFÉRIEUR

Avenue Sellaer de Moraville

<b>MATRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEM-ST-AGATHE AVENUE DE SELLER DE MORAVILLE 91 1092 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	<b>SITUATION</b> AVENUE DE SELLER DE MORAVILLE 91 1092 BERCHEM-SAINTE-AGATHE Cadastre : 1 div Section A n°1 88 F	<b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl CELL AINE ANNE • VANROOYERBROECK SERGE SERVICES DU BUREAU N° 120 • 1092 BRUXELLES • TEL : 027241.17.40	<b>INTITULE :</b> PLAN EGOUTTAGE	<b>DOS N°</b> 20R324 <b>PLAN N°</b> EG <b>01/01</b> <b>INDICE</b> <table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>E</td> <td>F</td> </tr> </table>	A	B	C	D	E	F
A	B	C								
D	E	F								
				<b>ECH :</b> 1/400 <b>25/10/2020</b>						





VUE ELEVATION LATERALE DROITE



VUE ELEVATION ARRIERE  
COTE RUE DU BROEK



VUE ELEVATION LATERALE  
COTE SENTIER DU BROEK



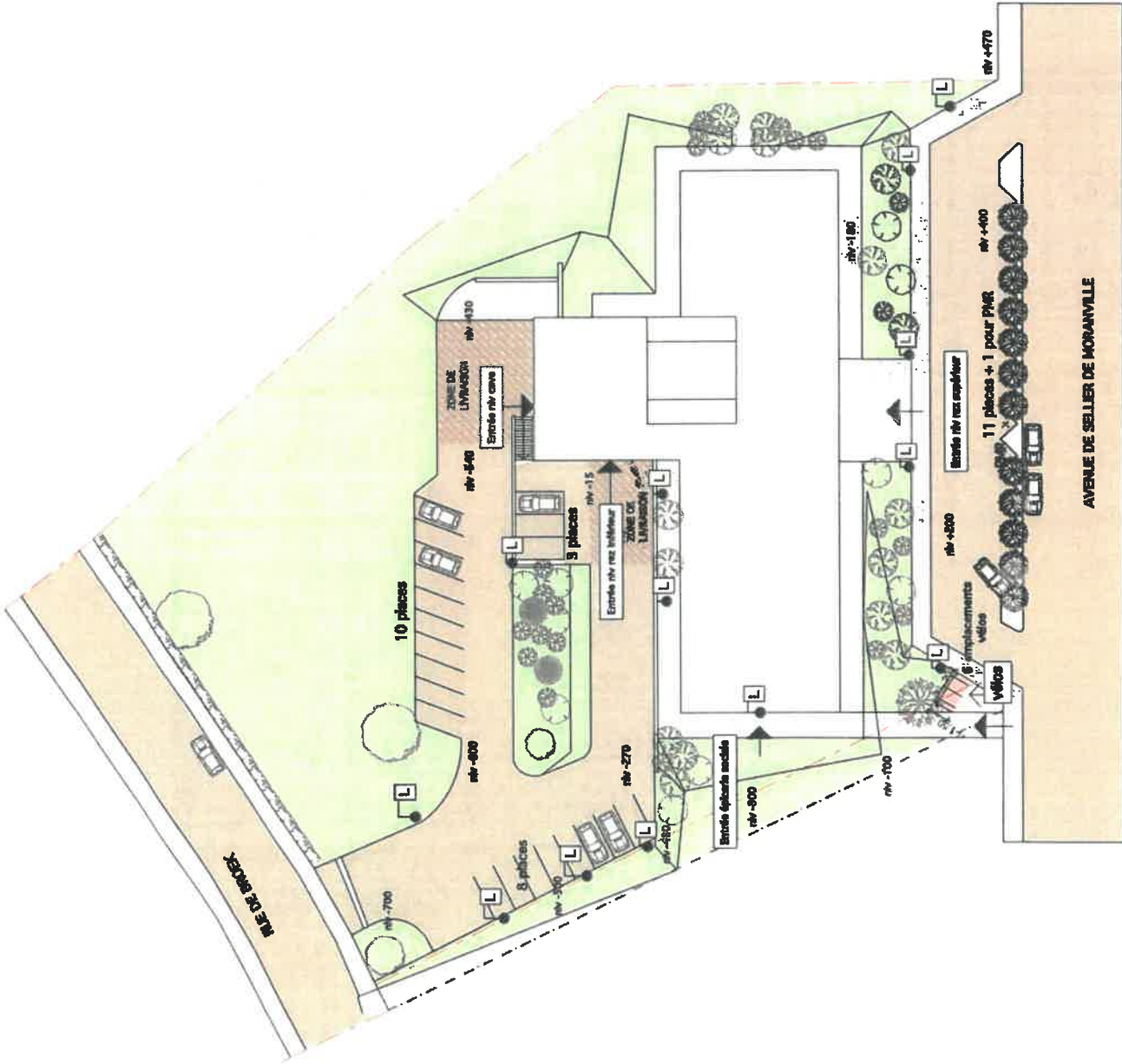
VUE ELEVATION AVANT  
COTE AV SELIER DE MORANVILLE



<p><b>MAITRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEM-ST-AGATHE AVENUE DE SELIER DE MORANVILLE 91 1002 BERCHEM-SAINTE-AGATHE</p>	<p><b>SITUATION</b> AVENUE DE SELIER DE MORANVILLE 91 1002 BERCHEM-SAINTE-AGATHE Cadastré : 1 div. Section A n°188 F</p>	<p><b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl GUILAUME ANNE • VANROOYENBERCK SERGE SENTIER DU BROEK n° 120 • 1062 BRUXELLES • TEL. : 02/261.17.40</p>	<p><b>INTITULE :</b> PHOTOS SITUATION EXISTANTE</p>	<p><b>DOS N°</b> 20R324 <b>PLAN N°</b> PH <b>01/01</b></p>	<p><b>INDICE</b></p> <table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>E</td> <td>F</td> </tr> </table>	A	B	C	D	E	F
A	B	C									
D	E	F									
<p>05/12/2020</p>											







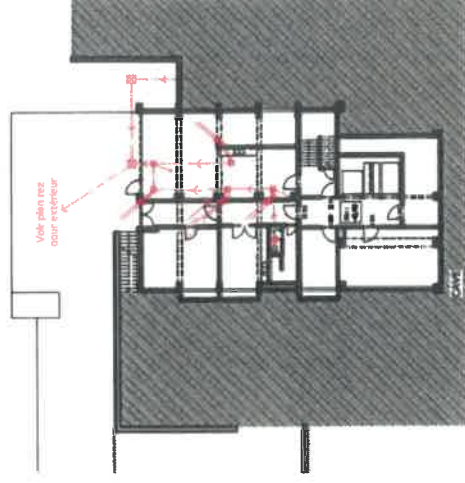
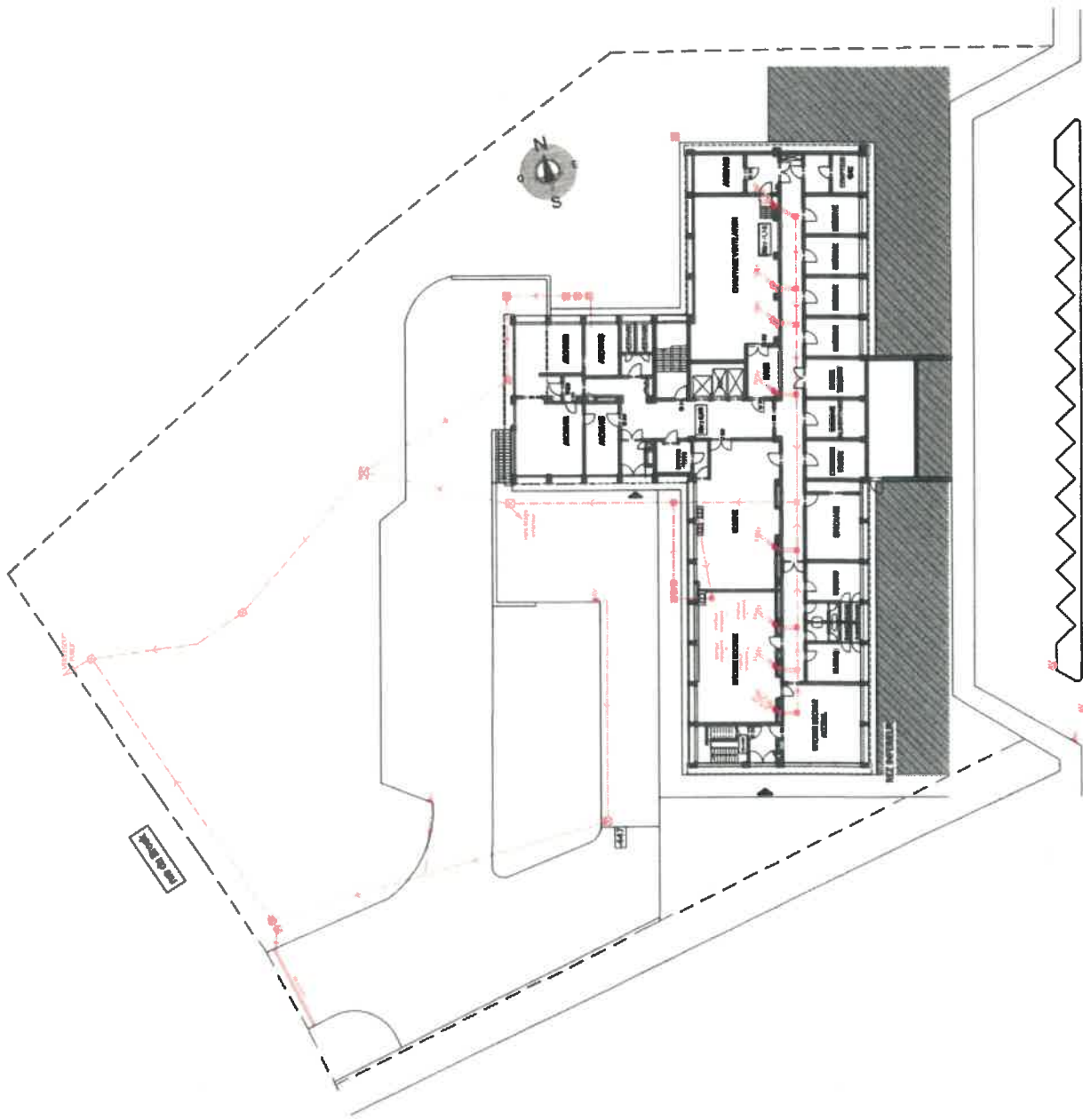
MAITRE DE L'OUVRAGE	SITUATION	ARCHITECTES	INTITULE :	DOS N°	INDEXE					
					A	B	C	D	E	F
CPAS BERCHEM-ST-AGATHE AVENUE DE SELLIER DE MORANVILLE 91 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE	AVENUE DE SELLIER DE MORANVILLE 91 1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE Cadastré : 1 div. Section A n°188 F	BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl GUILLAUME ANNE + VANROOSENBERGCK BEBE SATELITE DU BRUXEL n° 128 • 1082 BRUXELLES • TEL : 02/291.17.40	PLAN CIRCULATION DE VEHICULES + LIVRAISONS	20R324						
										ECH: 1/400 /2020



Moyens de lutte contre l'incendie Brandbestrijdingsmiddelen	Informations secours Hulpinformatie	Services d'urgence Hulpdiensten
EXTINCTEUR BLUSSELER DECKER BLUSLING BOUTON D'ALARME BRANDMELDER COUVERTURE ANTI-FEU BLUSDEKEN	SORTIE UITGANG SORTIE DE SECOURS ESCALIER VLUCHTWEG VIA TRAP DIRECTION SORTIE DE SECOURS RICHTING HOODUITGANG VOIE D'EVACUATION EVACUATIEWEG CLE DE SECOURS NOUVEAU TELEPHONE BRANNSLEUTER TROUSSE DE SECOURS VERBANKOFFER VOUS ÊTES ICI U BENT HIER	100/112 101 105 070245.245 02479.18.18 080087.887
<b>DANGER ELECTRIQUE</b> <b>ELECTRIECH GEVAAR</b> <b>DANGER DE GAZ</b> <b>GAS GEVAAR</b>		







Voir plan rez  
pour enlever

**MAÎTRE DE L'OUVRAGE**  
CPAS BERCHEM-ST-AGATHE  
AVENUE DE SELLIER DE MORANVILLE 91  
1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE

**SITUATION**  
AVENUE DE SELLIER DE MORANVILLE 91  
1082 BERCHEM-SAINTE-AGATHE  
Cadastre : 1 div. Section A n°188 F

**ARCHITECTES**  
BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sept  
GUILJAUME ANNE • VANROOYENBERGHE SERGE  
BENTON DU MONTIC n° 1259 • 10822 MORANVILLE • TEL : 02 29 41 17 40

**INTITULE :**  
PLAN EGOÛTTAGE

**DOS N°**  
20R324

**PLAN N°**  
EG  
01/01

**INDICE**

A	B	C
D	E	F

ECH : 1/400  
25/10/2020

**Entrée de l'établissement**

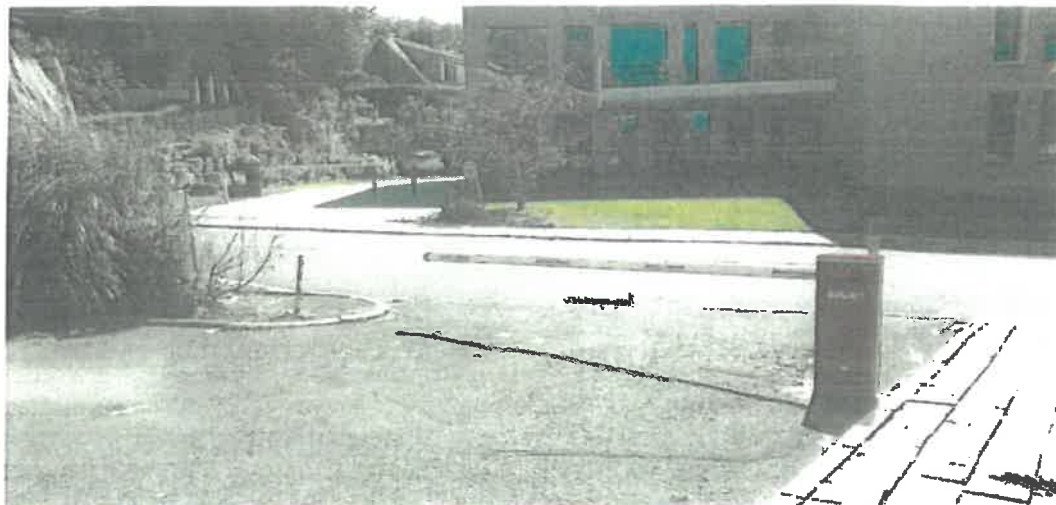


**Parking (rubrique 64a)**

**1. Parking avant :**



**Sécurisation :**



**2. Parking arrière A :**



**3. Parking arrière B :**





**BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl**  
**Guillaume A - Vandroogenbroeck S**



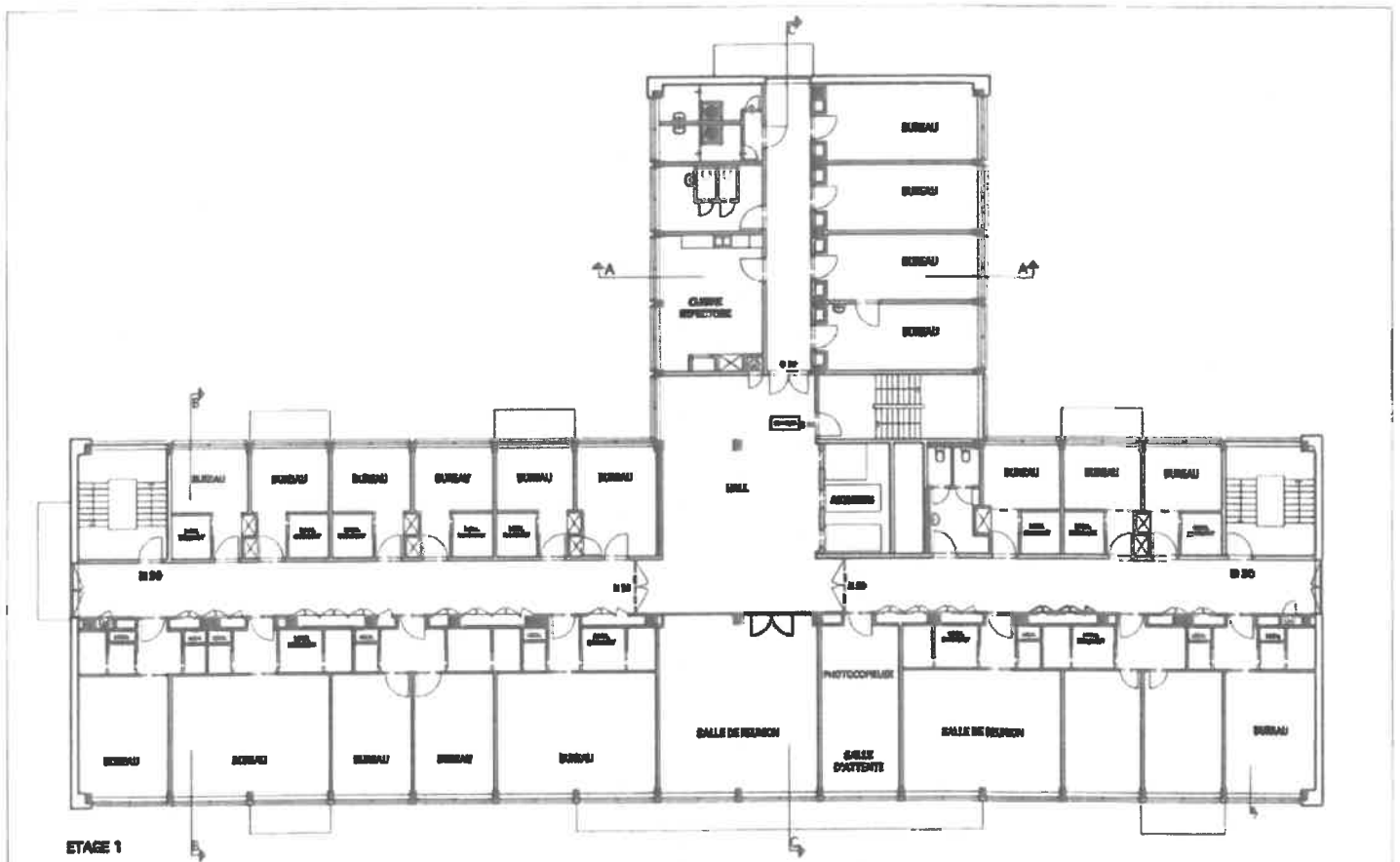
**Perspective Avenue de Sellier de Moranville**



**Perspective côté ouest**

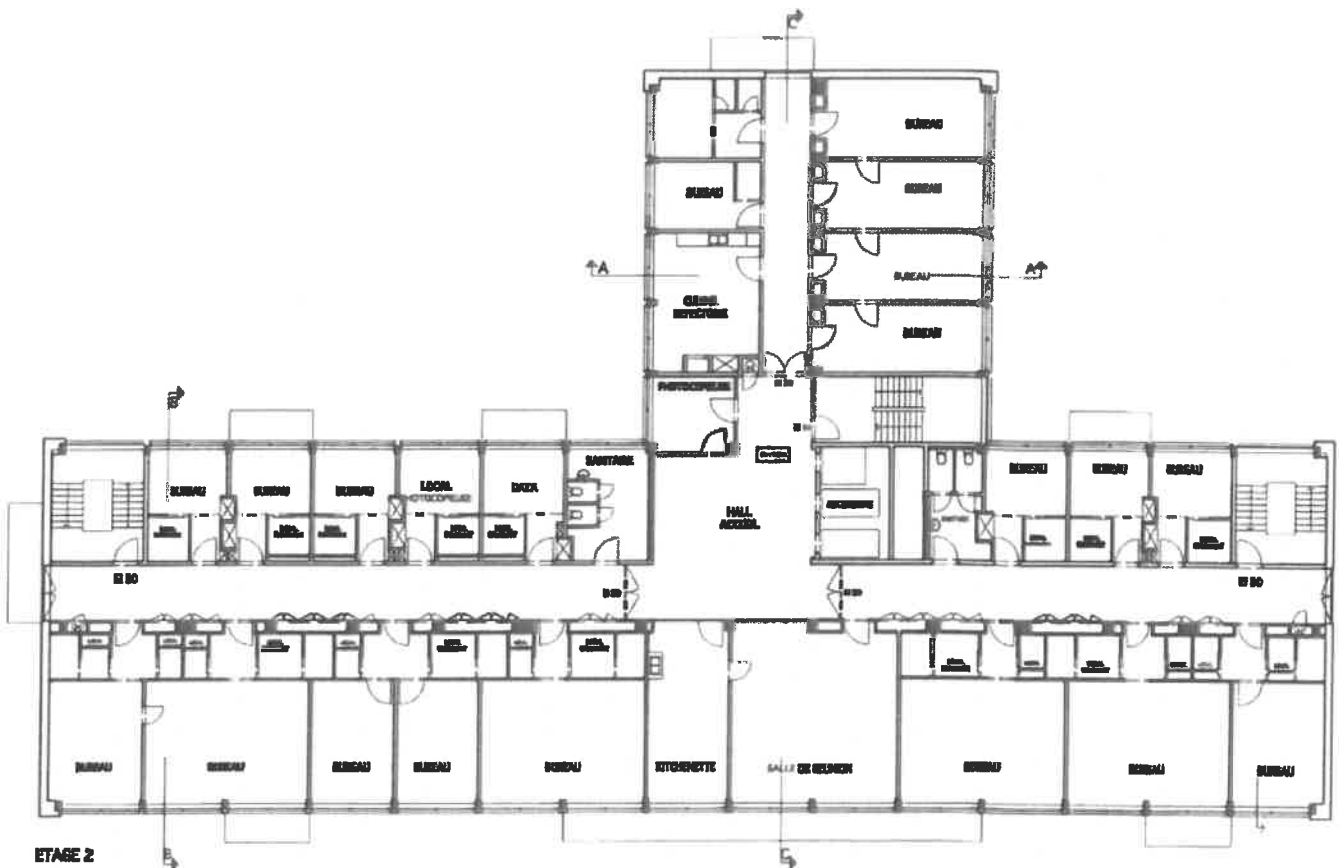


**SENTIER DU BROEK N° 120 • 1082 BERCHEM ST AGATHE • TEL : 02/241.17.40 •**  
**Société civile n° 4.006 • TVA : BE 0466.494.774 • AXA : IBAN BE64 7510 0415 2852**



ETAGE 1

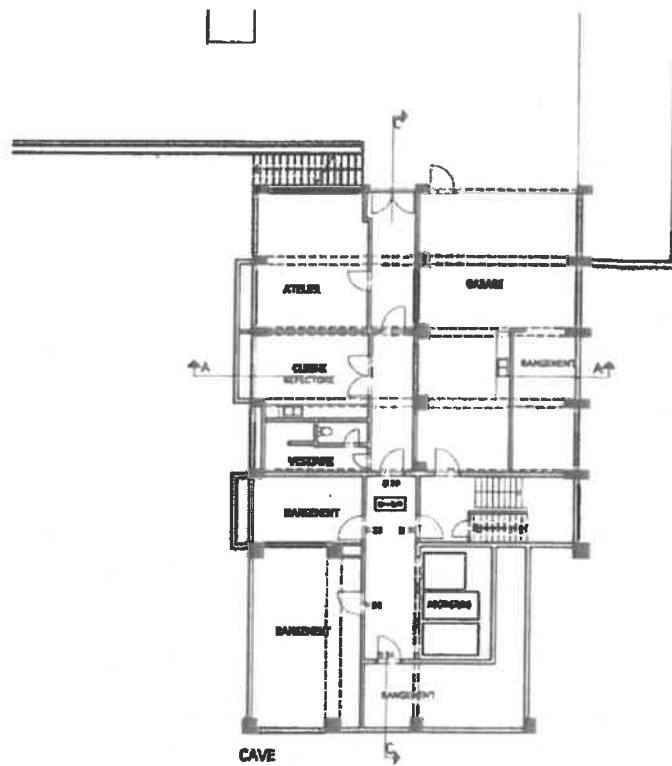
<b>MAITRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEN-ST-AGATHE AVENUE DE BELLEAU DE BOURMAYEU 01 38000 BERCHEN-SAINTE-AGATHE	<b>SITUATION</b> AVENUE DE BELLEAU DE BOURMAYEU 01 38000 BERCHEN-SAINTE-AGATHE Cadastre : Section C n°160 1/1	<b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl BILLYARD 2008 • UNIVERSITÄTSSTRASSE 2008 69008 STRASBOURG • TEL. +33(0)3.87.17.40	<b>INTITULE :</b> SITUATION DE FAT : ETAGE 1	<table border="1"> <tr> <th>DOS N°</th> <th>PLAN N°</th> <th colspan="2">INDICE</th> <th>DATE</th> </tr> <tr> <td>20R324</td> <td>AV 4/18</td> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> <td>06/08/2020</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>D</td> <td>E</td> <td>F</td> <td></td> </tr> </table>	DOS N°	PLAN N°	INDICE		DATE	20R324	AV 4/18	A	B	C	06/08/2020			D	E	F	
DOS N°	PLAN N°	INDICE		DATE																	
20R324	AV 4/18	A	B	C	06/08/2020																
		D	E	F																	



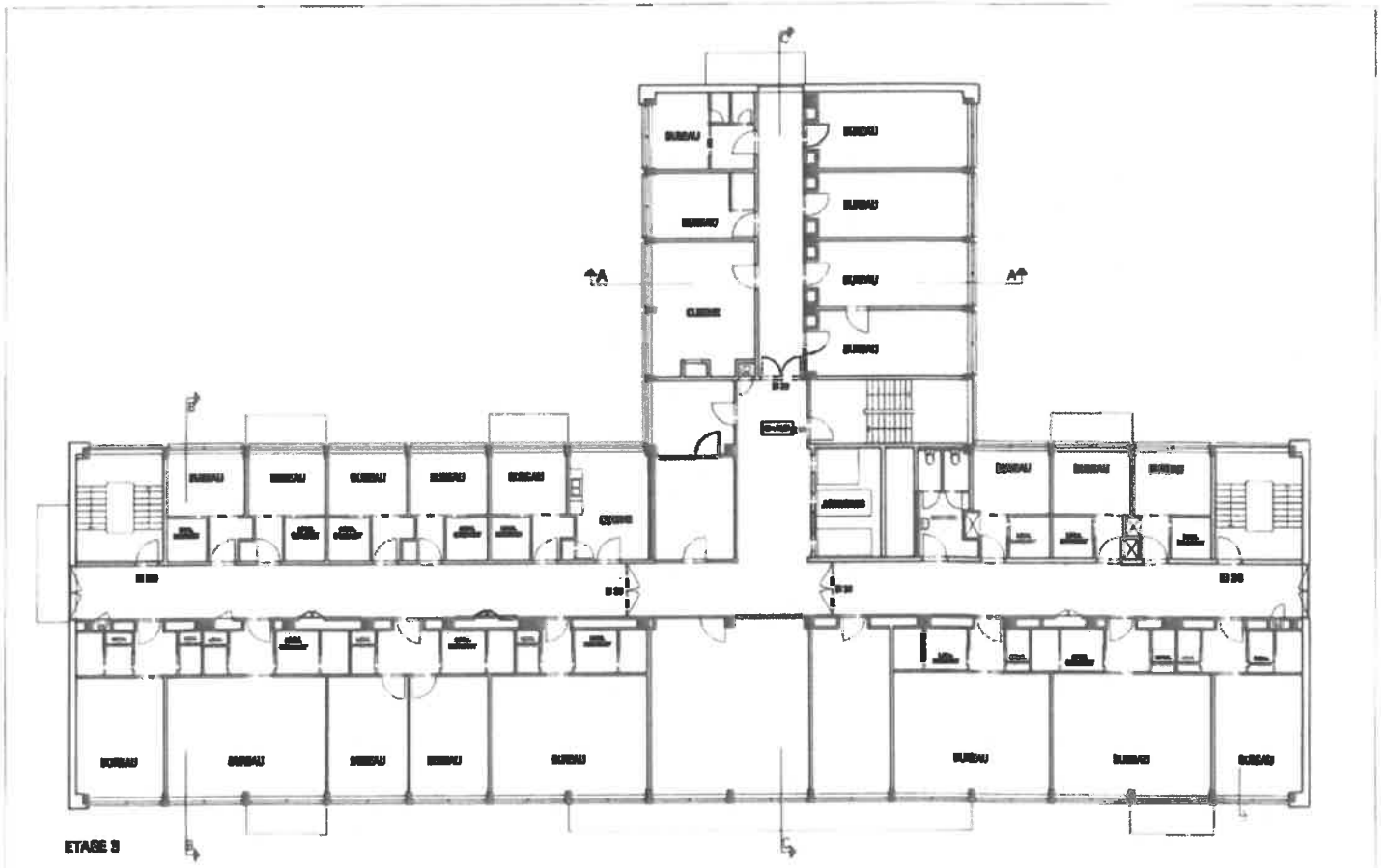
ETAGE 2

<b>MAÎTRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEN-ST-AGATHE AVENUE DE SILLIER DE BONVILLE 01 1000 BERCHEN-SANTY-AGATHE	<b>SITUATION</b> AVENUE DE SILLIER DE BONVILLE 01 1000 BERCHEN-SANTY-AGATHE Cadastre : Section C n°129 04	<b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD spol WALLACE JONES + VOEGELINGENBERG AVENUE DU BRUCHE 120 • 1000 BRUXELLES • TEL. 02/241.12.48	<b>INTITULE :</b> SITUATION DE FAIT : ETAGE 2	<b>DOS N° / PLAN N°</b> 20R324 AV 5/18	<b>INDEXE</b> <table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>E</td> <td>F</td> </tr> </table> Date: 1/1/20 05/04/2020	A	B	C	D	E	F
A	B	C									
D	E	F									

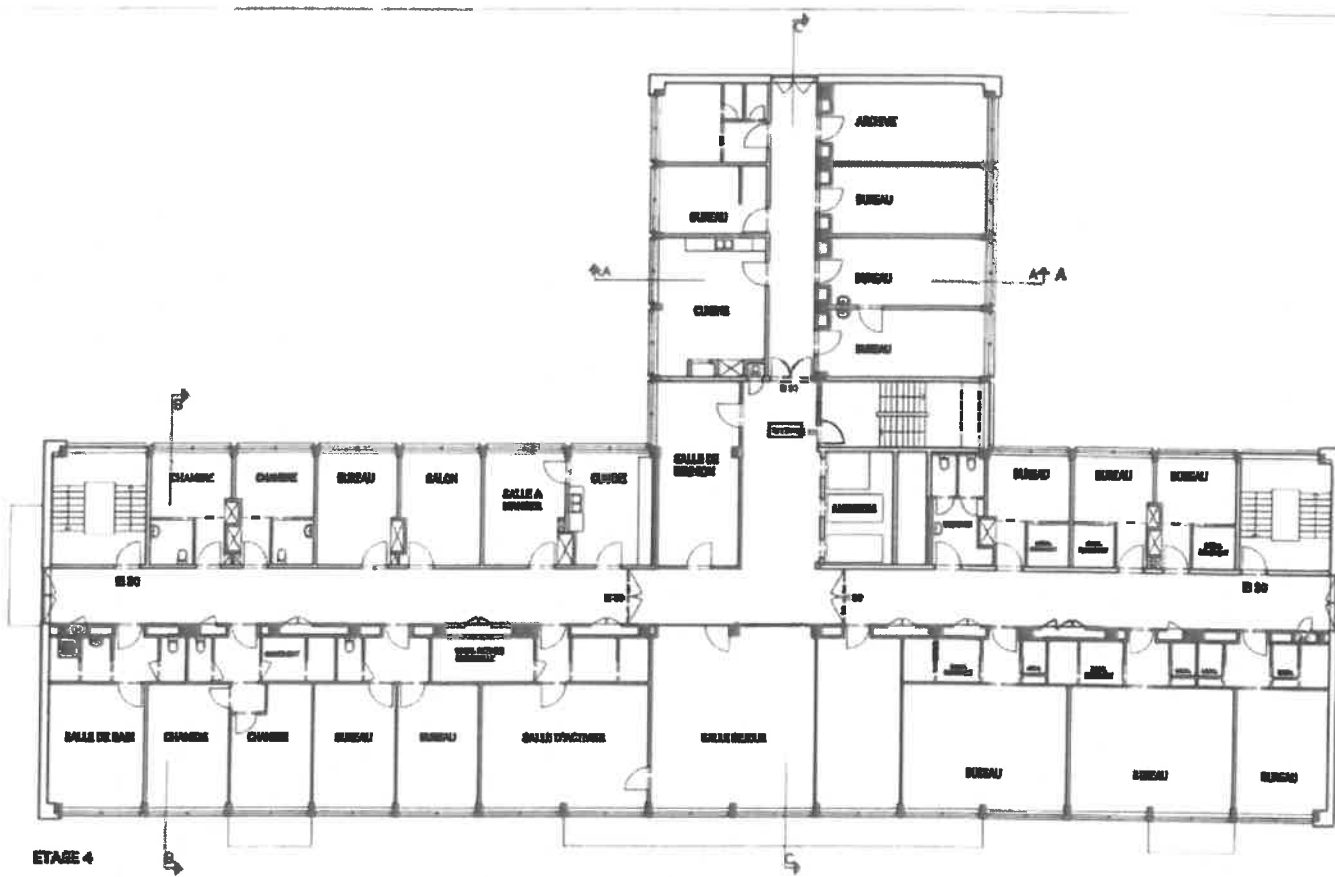




<b>MATRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEN-ST-ASATHE AVENUE DE PALLIER DE ROUAVILLE 91 1000 BERCHEN-SUR-ROUAVILLE	<b>SITUATION</b> AVENUE DE PALLIER DE ROUAVILLE 91 1000 BERCHEN-SUR-ROUAVILLE Cadastral : Section C n°190 1-4	<b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl GALLIARD AVIS • VOULOIRSPRINCIPAL BEIGE BOULEVARD DE LA LIBERTE • 1000 BRUXELLES • TEL. 192.70.11.17.00	<b>INTITULE :</b> SITUATION DE FAIT : CAVE	<b>DOS N°</b> 20R924	<b>PLAN N°</b> AY 1/1B	<b>INDICE</b>	
						A B C	001/0100
						D E F	05/04/2000

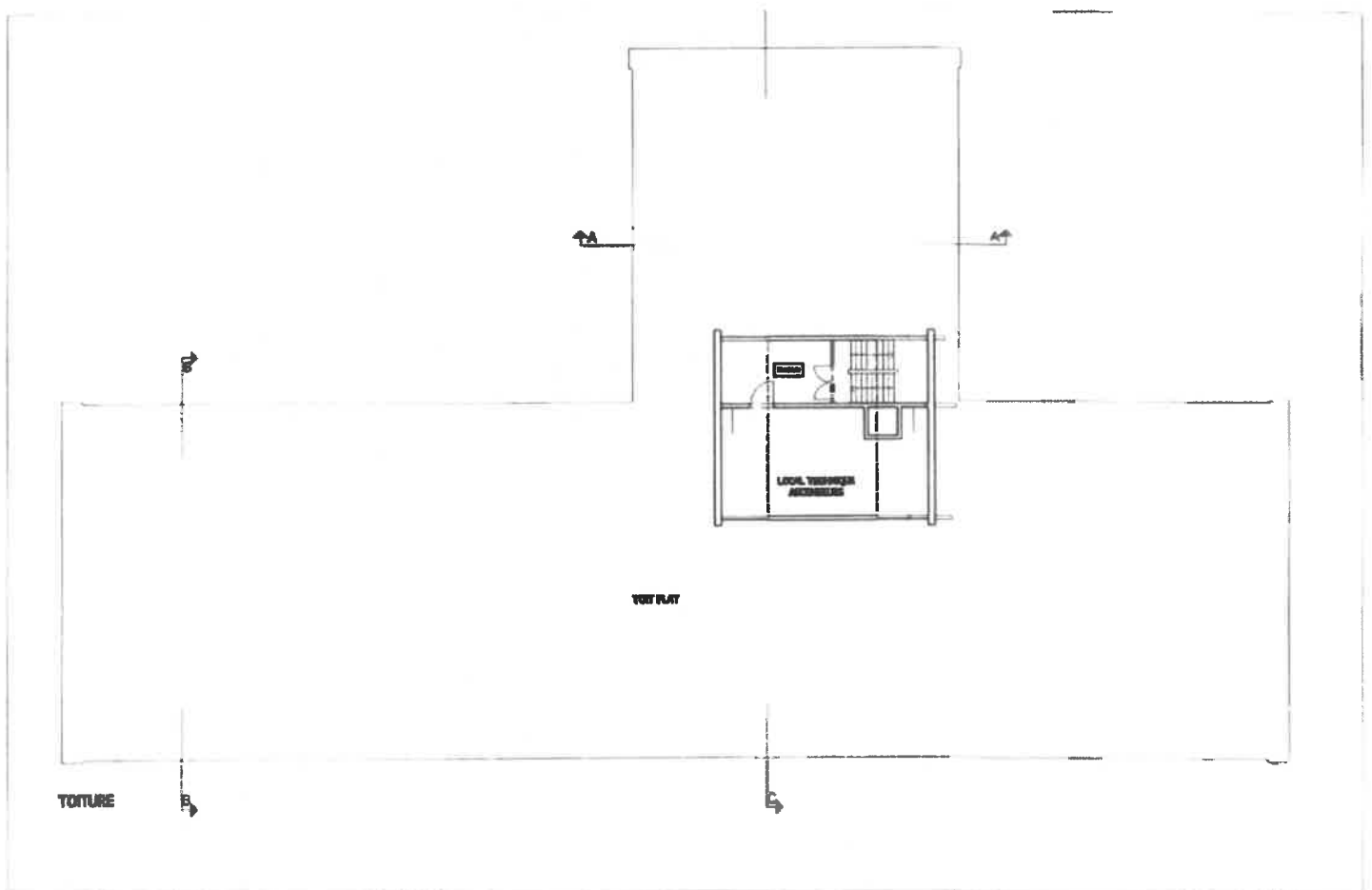


<b>MAITRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEN-ST-ABATHE AVENUE DE BRUNNEN DE BERCHEN 01 54822 ECHOUVILLE-AMATHIE	<b>SITUATION</b> ANNEE 2010 PLOT 2024-10-01 Cadastre & Section C n°133 Jv	<b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD opt CH. LANGE 402 Avenue de France n° 120 - 54822 ECHOUVILLE - TEL : 03.83.71.15.40	<b>TITRE :</b> SITUATION DE FAT : ETAGE 3	<b>DOS N°</b> 20824	<b>PLAN N°</b> AV 6/18	<b>INSEE</b>		
						A B C	D E F	54822 0133 06/06/2010

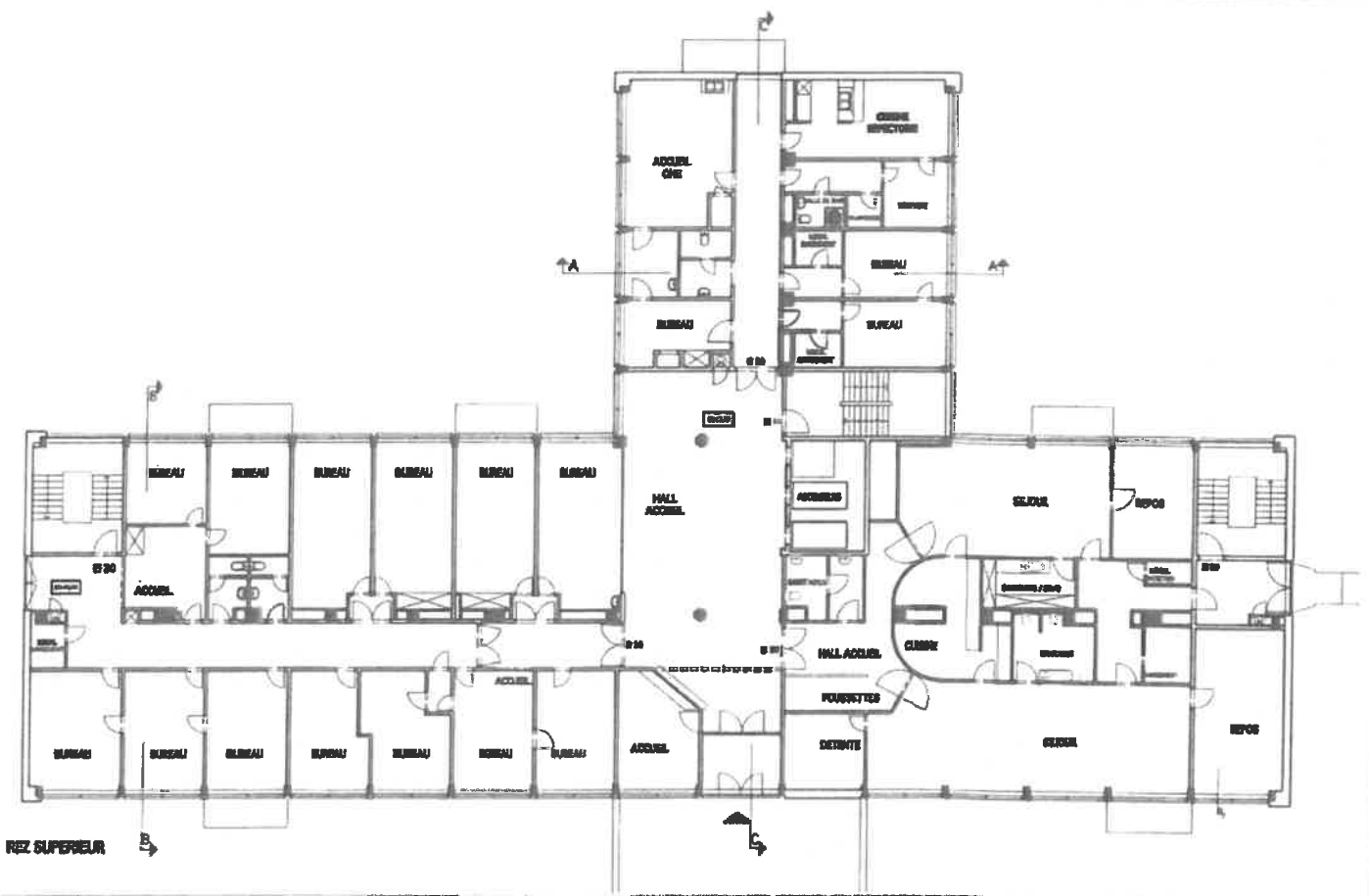


ETAGE 4

<b>MAITRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEN-ST-AGATHE AVENUE DE LA LIBERATION 91 91002 BERCHEN-SAINTE-AGATHE	<b>SITUATION</b> AVENUE DE LA LIBERATION DE BERCHENVILLE 01 91002 BERCHEN-SAINTE-AGATHE Cadastre : Section C n°183 b4	<b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD apt GUY LAFITE - 03 90 14 00 00 100 RUE DE LA LIBERATION - 91000 BERCHENVILLE	<b>INTITULE :</b> SITUATION DE FAIT : ETAGE 4	<b>DCS N°</b> 20RS24,AV 7/18	<b>PLAN N°</b> A B C D E F	<b>INDEXE</b> 000 1/100 05/06/2023



<b>MAÎTRE DE L'OUVRAGE</b> <b>CPAS BERCHEN-ST-AGATHE</b> AVENUE DE BELLERIE NOUVELLE 51 VILLE DE BERCHEN-SUR-ROZELLE	<b>SITUATION</b> AVENUE DE BELLERIE NOUVELLE 51 VILLE DE BERCHEN-SUR-ROZELLE Cadastre : Section C n°189 M	<b>ARCHITECTES</b> <b>BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD sprl</b> 081/201 4002 • VORGOFFENSTRASSE 100 5020 BIEBRIE • BELGIUM • TEL. 02/211.11.79	<b>ENTRAÎNÉ :</b> <b>SITUATION DE FAIT :</b> TOUTURE	<b>DOSSIER N° / PLAN N°</b> 201324 AV 8/18	<b>BOÎCE</b> A / B / C D / E / F 05/08/2020
---	--	--	--	---	--



REZ SUPERIEUR

<b>MAITRE DE L'OUVRAGE</b> CPAS BERCHEN-ST-AGATHE AVENUE DE BELLEVILLE DE MONVILLE 01 1802 BERCHEN-SAINTE-AGATHE Cedex 03 - Section C n°133 14	<b>SITUATION</b> AVENUE DE BELLEVILLE DE MONVILLE 01 1802 BERCHEN-SAINTE-AGATHE Cedex 03 - Section C n°133 14	<b>ARCHITECTES</b> BUREAU D'ARCHITECTES NORD-SUD epfl GILLES AUB + VINCENSO BRUNEL BRUNEL QUAI DE LA BIÈRE n° 120 • 51020 CHARENTON LE PONT • TEL : 02 74 11 71 40	<b>INTITULE :</b> SITUATION DE FAIT : REZ-SUPERIEUR	<b>DOS N°   PLAN N°</b> 20R324-AV 3/18	<b>RENCE</b> <table border="1"> <tr> <td>A</td> <td>B</td> <td>C</td> <td>02/11/2020</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>E</td> <td>F</td> <td>05/06/2020</td> </tr> </table>	A	B	C	02/11/2020	D	E	F	05/06/2020
A	B	C	02/11/2020										
D	E	F	05/06/2020										

**ANNEXE 13**

13	<input checked="" type="checkbox"/>	Preuve de paiement des frais de dossier pour la région	<u>A13 CERT Pa</u>
----	-------------------------------------	---	--------------------